

1988 20 ANS 2008

# Cour du Québec

RAPPORT  
PUBLIC  
2007-2008



1988 20 ANS 2008

Cour du Québec

RAPPORT  
PUBLIC  
2007-2008



Cette publication a été rédigée et produite par  
le Bureau du juge en chef de la Cour du Québec,  
situé au :  
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Téléphone : 418 649-3424

L'œuvre de la page couverture a été réalisée  
par l'honorable Jean La Rue à l'occasion du  
dixième anniversaire de la Cour du Québec en 1998.  
Cette œuvre représente la toge portée par  
les juges et rappelle que la Cour du Québec est  
issue de l'unification de tribunaux provinciaux dont  
la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix  
et le Tribunal de la jeunesse.

Un certain nombre d'exemplaires  
de cette publication a été imprimé.  
Une version électronique peut être consultée  
sur le site Web de la Cour ([www.tribunaux.qc.ca](http://www.tribunaux.qc.ca)).

**Pour commander la présente publication,  
communiquer avec le Bureau du juge en chef  
de la Cour du Québec à l'un des numéros suivants :**  
– téléphone : 418 649-3591  
– télécopieur : 418 643-8432

Dans le présent document, le masculin  
est utilisé sans aucune discrimination et  
uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Cour du Québec, 2008  
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2008  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-54054-0 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-54055-7 (pdf)

## Table des matières

---

8 Message des juges en chef

---

12 En bref

---

13 La compétence des juges

14 La matière civile

14 La matière criminelle et pénale

15 Les matières relatives à la jeunesse

---

16 Nominations et départs à la retraite

---

17 Nominations de juges suppléants

---

18 La formation et le perfectionnement

---

20 Le territoire couvert

22 Statistiques provinciales

---

25 À propos des régions

25 Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

30 Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

34 Estrie

38 Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle

42 Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec

45 Montérégie

50 Montréal

58 Outaouais

61 Québec-Chaudière-Appalaches

67 Saguenay-Lac-Saint-Jean

---

72 Les juges en situation de gestion

72 Le juge en chef

72 Le juge en chef associé

72 Les juges en chef adjoints

73 Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints

---

74 Les juges de paix magistrats

---

75 La Division administrative et d'appel

76 Compétence

76 Le bilan

---

78 Une cour dynamique, animée par les idées et le travail de ses membres

78 Le site Web

79 Assemblée annuelle de la Cour et colloque 2007

79 Congrès de la magistrature 2008

80 Cérémonies de la rentrée judiciaire

81 Réunions des juges en chef

81 Réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints

82 Congrès du Barreau du Québec 2008

82 Tournées régionales des juges en chef adjoints

83 Les capsules linguistiques de *Courrier*

83 Justice en milieu autochtone

84 Sélection des juges

84 Formation des nouveaux juges coordonnateurs

84 Formation concernant les médias

85 Sécurité dans les palais de justice

85 Comité bipartite Cour du Québec/Barreau du Québec

85 Table ronde sur la justice participative

85 Projet pilote sur la révision du processus devant la Division des petites créances (Laval)

86 Projet pilote visant la prise en charge de causes longue durée (Québec)

86 Projet pilote (Longueuil)

86 Projet pilote sur l'expertise unique (Laval)

86 Le mentorat à la Cour du Québec

87 Rendez-vous/Justice 2009

87 Accès à la justice des personnes présentant certaines problématiques particulières (santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, violence familiale)

87 Justice pénale pour adolescents

87 Colloques sur les conférences de règlement à l'amiable dans les matières relatives à la jeunesse

88 Un DVD sur les conférences de règlement à l'amiable dans les matières relatives à la jeunesse

---

88 Institut national de la magistrature

---

89 Volets national et international

---

91 Volet administratif

---

95 La Conférence des juges du Québec

---

97 Annexes

97 Annexe 1 Liste des lois et des règlements qui confèrent  
un droit d'appel devant la Cour du Québec

98 Annexe 2 Juges membres des comités organisateurs des séminaires

101 Annexe 3 Juges membres de la Division administrative et d'appel

102 Annexe 4 Juges membres de comités extérieurs

109 Annexe 5 Liste des comités actifs de la Cour

110 Annexe 6 Juges membres de comités de la Cour

111 Annexe 7 Appels de candidatures à la Cour du Québec

---

112 Tableau des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec

## Message des juges en chef

Les juges de la Cour du Québec se joignent à nous pour souligner l'importance accordée par la Cour à ce troisième rapport public portant sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008.

La Cour du Québec célèbre en 2008 le 20<sup>e</sup> anniversaire de sa création, laquelle a découlé de l'unification, en 1988, de certains tribunaux, dont la Cour provinciale, la Cour des sessions de la paix et le Tribunal de la jeunesse. Cette décision du législateur était audacieuse certes, mais surtout, porteuse d'avenir. Nous croyons que les résultats sont probants.

Vingt années d'existence, ce sont aussi vingt années d'expérience, d'idées, d'ouverture, de réflexions et de mise en œuvre de mesures axées sur l'efficacité, la compétence ainsi que sur l'instauration et la promotion de mécanismes concrets visant un meilleur accès à la justice.

Le présent rapport public brosse à grands traits un tableau de notre institution et démontre la qualité de ses membres, leur dynamisme et leur capacité d'innover et de proposer des solutions pour améliorer la qualité de la justice. Il illustre concrètement que les juges sont au service de leurs concitoyens.

À titre de juge en chef, de juge en chef associé et de juges en chef adjoints, nous voulons rendre hommage aux juges de la Cour du Québec pour leur ouverture. Ces juges sont conscients de l'immense privilège que représente l'exercice de leur fonction dans notre société et mettent tout en œuvre pour assumer le mandat de la Cour le plus efficacement possible; constamment, la recherche de l'excellence demeure leur objectif.

Le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Cour du Québec est un événement qui transcende l'institution; c'est un anniversaire qui reflète la santé de notre démocratie et de notre société de droit.

Les juges de la Cour du Québec sont fiers de l'institution, et cette fierté prend essentiellement racine dans cette volonté d'être au service de la société.

Nous souhaitons que le *Rapport public 2007-2008* suscite l'intérêt du lecteur.



---

**L'honorable Guy Gagnon**  
Juge en chef de la Cour



---

**L'honorable René de la Sablonnière**  
Juge en chef associé de la Cour



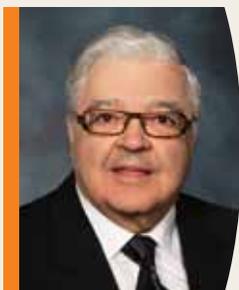
---

**L'honorable Paule Gaumont**  
Juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse



---

**L'honorable Maurice Galarneau**  
Juge en chef adjoint à la Chambre criminelle et pénale



---

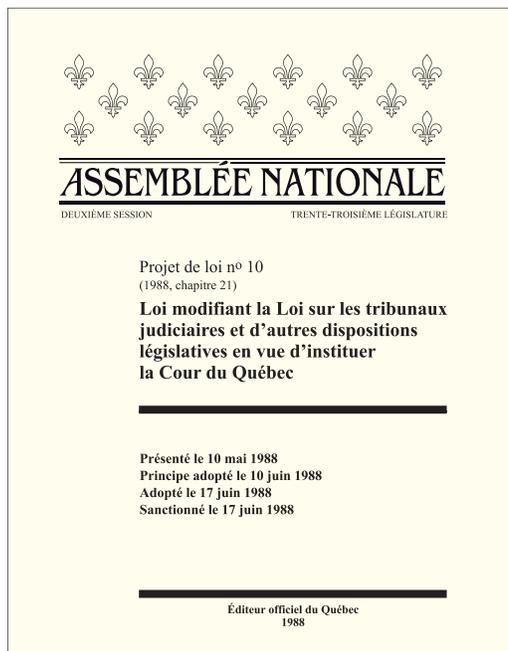
**L'honorable Michel Simard**  
Juge en chef adjoint à la Chambre civile

1988 20 ANS 2008





## Un peu d'histoire



La Cour du Québec tire ses origines de l'Acte de Québec de 1774 qui a rétabli les lois françaises en matière civile et confirmé les lois criminelles anglaises.

Au fil du temps, les tribunaux québécois ont connu de nombreux changements, tant structurels que juridictionnels. La Cour du Québec est née en 1988 de l'unification de certains tribunaux dont la Cour provinciale de compétence strictement civile, la Cour des sessions de la paix, chargée d'entendre les affaires criminelles, et le Tribunal de la jeunesse, qui avait la responsabilité d'entendre tous les litiges impliquant des mineurs.

2008 marque donc le 20<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Cour du Québec et cet événement a été spécifiquement souligné lors de cérémonies tenues respectivement au Salon rouge de l'Assemblée nationale le 26 août 2008 et le 2 octobre 2008 à la Maison du Barreau, à Montréal.

La Cour entend par ailleurs marquer cet anniversaire de façon tangible lors de l'Assemblée annuelle 2008 le 5 novembre, à Québec.

## Aujourd'hui

La Cour compte au plus 270 juges, dont plus de 80 sont des femmes. Les juges sont nommés durant bonne conduite par le gouvernement parmi les avocats ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans. Ils sont préalablement choisis suivant une procédure de sélection rigoureuse établie par règlement.

La Cour compte aussi près de 30 juges suppléants.

Par ailleurs, depuis mai 2005, 33 juges de paix magistrats exercent leurs fonctions auprès de la Cour.

Les juges de la Cour entendent le plus grand volume d'affaires judiciaires au Québec. Ainsi, plus de 300 000 dossiers relevant de la compétence de la Cour, toutes matières confondues, sont traités annuellement dans les différents greffes de la province.

La Cour est une cour d'archives, c'est-à-dire un tribunal dont les actes et les décisions sont consignés et conservés sous forme d'archives.

## Demain

La Cour a adopté un plan triennal établissant les orientations à privilégier au cours de la période 2005-2008. Ce plan, dont plusieurs mesures sont actuellement réalisées, témoigne de la volonté de la Cour de participer activement à l'amélioration du système de justice. Il comporte des mesures axées notamment sur le justiciable, sur l'efficacité de la Cour et sur son rayonnement. Il peut être consulté sur le site Web de la Cour.

Par ailleurs, plusieurs comités composés de juges de la Cour sont actifs; leurs travaux contribuent à enrichir les réflexions sur l'avenir de la Cour.

En plus de poursuivre la réalisation des mesures prévues à son plan triennal, la Cour donne priorité, au cours des prochaines années, aux réflexions et à l'implantation de mesures susceptibles de réduire les délais d'audition. À cet égard, nous ne saurions trop insister sur l'importance de la célérité du déroulement du processus de nomination des juges dès qu'un poste est libéré pour cause de retraite ou autre. Tout retard indu à ce chapitre engendre des problèmes épineux de gestion pour la Cour et il en découle des conséquences très néfastes, en termes de délais, pour les justiciables.

La Cour poursuit l'amélioration de son site Web et a développé, sur l'intranet de la magistrature, en collaboration avec le Conseil de la magistrature du Québec, une plate-forme réservée exclusivement à ses juges.

Diverses mesures ont par ailleurs été réalisées pour favoriser l'équilibre entre les régions et tenir compte de l'évolution démographique du Québec; à ce chapitre, des postes de juges ont déjà été transférés d'une région à une autre et d'autres le seront dans l'avenir.

La Cour souhaite également poursuivre la réflexion avec le ministère de la Justice en vue de pouvoir fournir un support administratif plus adéquat à certains juges coordonnateurs.

De même, elle veut poursuivre les discussions avec ce ministère pour l'ajout de postes de juges coordonnateurs adjoints dans certaines régions où la mouvance démographique crée un besoin en ce sens, vu la charge de travail nettement accrue qui en découle.

Enfin, elle entend réitérer auprès du ministère la pertinence de créer législativement les postes de juge responsable des juges de paix magistrats, de juge responsable de la Division administrative et d'appel et de juge responsable de la justice en milieu autochtone.

### La compétence des juges

Les juges de la Cour du Québec entendent des causes en matière civile et administrative, en matière criminelle et pénale ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse.

Certains juges n'entendent des causes que dans l'une ou l'autre de ces matières, alors que d'autres, dans une proportion très importante, sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils entendent des causes dans plus d'une matière.

## La matière civile

Selon la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, en matière civile, les juges de la Cour ont compétence, dans les limites prévues par la loi, à l'égard des poursuites civiles prises en vertu du Code de procédure civile ou de toute autre loi.

Les juges sont compétents pour entendre tous les recours dont la valeur monétaire ou l'intérêt du demandeur dans l'objet du litige est de moins de 70 000 \$, sauf les demandes de pension alimentaire et celles réservées à la Cour fédérale du Canada.

Les juges sont également habilités par la loi à traiter les demandes de recouvrement de taxes municipales ou scolaires et les demandes en cassation ou annulation de rôle d'évaluation municipale ou scolaire. Leur compétence s'étend aussi aux recours qui ont trait à la contestation de l'exercice d'une fonction dans une municipalité ou une commission scolaire.

Par ailleurs, les juges entendent les demandes d'examen psychiatrique et de garde en établissement.

En matière administrative, les juges exercent, au sein de la Division administrative et d'appel, les pouvoirs qui leur sont conférés par différentes lois. Les recours en vertu de ces lois ne sont soumis à aucune limite monétaire.

En cette matière, les juges de la Cour possèdent une compétence exclusive pour entendre les appels de décisions émanant de plusieurs tribunaux administratifs<sup>1</sup> dont la Commission d'accès à l'information, la Régie du logement, le Tribunal administratif du Québec, le Comité de déontologie policière et les comités de déontologie formés en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de la *Loi sur le courtage immobilier*. Cette compétence d'appel s'applique également aux décisions du ministre du Revenu du Québec en matière fiscale.

De plus, les juges exercent leurs fonctions à la Division des petites créances, soit les créances n'excédant pas 7 000 \$ exigibles par une personne physique et, à certaines conditions, par une personne morale, une société ou une association. La particularité de cette division réside dans le fait que les parties ne peuvent y être représentées par un avocat, sauf sur permission spéciale, lorsque le litige soulève des questions de droit complexes. Cette division est dépouillée de formalisme et la procédure écrite y est simplifiée. Lorsque les circonstances s'y prêtent, les juges peuvent tenter de concilier les parties. Ils expliquent les règles de preuve et de procédure. Ils dirigent les débats, interrogent les témoins, entendent les parties et décident des questions en litige et des règles de droit applicables. Ils apportent à chaque partie une aide équitable et impartiale de façon à faire apparaître le droit et à en assurer la sanction. Le jugement prononcé est sans appel. Les justiciables peuvent également interjeter un appel sommaire en matière fiscale devant la Division des petites créances.

## La matière criminelle et pénale

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* établit que les juges de la Cour ont compétence, dans les limites prévues par la loi, à l'égard des poursuites engagées en vertu du *Code criminel*, du *Code de procédure pénale* ou de toute autre loi à caractère criminel ou pénal.

1. Voir l'annexe 1 : Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec.

En matière criminelle, les juges président les procès qui relèvent de la compétence d'un juge d'une cour provinciale et d'un juge sans jury concernant les accusations portées en vertu du *Code criminel* ou de toute autre loi de même nature. Ils président également les procès qui ont trait aux infractions punissables par procédure sommaire suivant les dispositions de la partie XXVII du *Code criminel*. Seules les infractions réservées à la compétence exclusive des juges de la Cour supérieure ou à l'un de ses juges échappent à l'autorité de la Chambre criminelle et pénale.

En matière pénale, les juges entendent les poursuites engagées en vertu du *Code de procédure pénale* ou de toute autre loi pénale à l'égard d'infractions relatives au bien-être public prévues dans les lois du Québec et celles prévues dans les lois fédérales, en vertu de la partie XXVII du *Code criminel*.

Les juges président également les enquêtes préliminaires auxquelles ont droit les personnes accusées sous le régime du *Code criminel*, afin de déterminer s'il y a matière à procès.

Selon la nature de l'infraction en cause, c'est-à-dire si l'infraction est poursuivie par voie sommaire ou par acte criminel, l'appel d'une décision rendue en matière criminelle ou pénale s'instruit soit en Cour supérieure, soit en Cour d'appel.

De plus, les juges exercent les pouvoirs de juges de paix.

## Les matières relatives à la jeunesse

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* établit la compétence des juges de la Cour du Québec dans les matières relatives à la jeunesse.

Ainsi, les juges sont compétents pour exercer les attributions du tribunal pour adolescents conformément à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Dans cette matière, les juges président les procès d'accusés âgés de 12 à 18 ans au moment de la commission d'une infraction au *Code criminel* ou à des lois statutaires fédérales ou provinciales à caractère criminel ou pénal.

Les juges sont également compétents à l'égard des poursuites engagées en vertu du *Code de procédure pénale* lorsque le défendeur était âgé de moins de 18 ans au moment de la commission de l'infraction relative au bien-être public. Les juges de la Cour possèdent une compétence exclusive lorsque l'adolescent, à qui l'on impute l'infraction, n'a pu être remis en liberté ou s'il a été confié à la garde du Directeur de la protection de la jeunesse, si l'adolescent le demande ou encore si son intérêt le justifie. Les juges président également, dans certaines circonstances, des enquêtes préliminaires.

De plus, les juges sont compétents à l'égard de la protection de la jeunesse en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ils entendent les causes qui concernent les mineurs dont la sécurité ou le développement est ou peut être déclaré compromis. Une fois la situation de compromission établie à la satisfaction du tribunal, le juge ordonne l'exécution d'une ou de plusieurs mesures de protection énumérées dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, dans le but de mettre un terme à cette situation.

Les juges entendent également toutes les causes d'adoption, y compris celles d'adoption internationale.

## Nominations et départs à la retraite

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 juin 2008, 15 nouveaux juges ont été nommés et 12 ont pris leur retraite.

### Nominations au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008



L'hon.  
Paul  
Dunnigan



L'hon.  
Jean-Pierre  
Gervais



L'hon.  
Patrick  
Healy



L'hon.  
Patrice  
Hurtubise



L'hon.  
Gilbert  
Lanthier



L'hon.  
Doris  
Thibault



L'hon.  
Sylvie  
Lachapelle



L'hon.  
Gilles  
Lareau



L'hon.  
David L.  
Cameron



L'hon.  
Jacques  
Lacoursière



L'hon.  
Christian  
Boulet



L'hon.  
Julie  
Messier



L'hon.  
Taya  
di Pietro



L'hon.  
Salvatore  
Mascia



L'hon.  
Serge  
Champoux

Juge	Ville	Matières	Date de nomination
L'hon. Paul Dunnigan	Sherbrooke	Civile, criminelle	7 août 2007
L'hon. Jean-Pierre Gervais	Amos	Criminelle, civile, jeunesse	3 octobre 2007
L'hon. Patrick Healy	Montréal	Criminelle	3 octobre 2007
L'hon. Patrice Hurtubise	Montréal	Jeunesse	3 octobre 2007
L'hon. Gilbert Lanthier	Salaberry-de-Valleyfield	Jeunesse	3 octobre 2007
L'hon. Doris Thibault	Saguenay	Criminelle, civile, jeunesse	15 janvier 2008
L'hon. Sylvie Lachapelle	Montréal	Civile	31 janvier 2008
L'hon. Gilles Lareau	Montréal	Civile	31 janvier 2008
L'hon. David L. Cameron	Montréal	Civile	6 février 2008
L'hon. Jacques Lacoursière	Trois-Rivières	Criminelle, jeunesse	12 mars 2008
L'hon. Christian Boulet	Québec	Criminelle	7 mai 2008
L'hon. Julie Messier	Laval	Civile, jeunesse	7 mai 2008
L'hon. Taya di Pietro	Montréal	Jeunesse	25 juin 2008
L'hon. Salvatore Mascia	Montréal	Criminelle	25 juin 2008
L'hon. Serge Champoux	Granby	Criminelle, civile	25 juin 2008

Départs à la retraite au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

Juge	Palais de justice	Date de retraite
L'hon. René Roy	Montréal	23 juillet 2007
L'hon. Raoul P. Barbe	Montréal	4 août 2007
L'hon. Simon Brossard	Montréal	9 août 2007
L'hon. Gilles Bergeron	Trois-Rivières	30 décembre 2007
L'hon. Jean-Pierre Bourduas	Montréal	30 décembre 2007
L'hon. Raymonde Verreault	Montréal	18 février 2008
L'hon. Lise Dubé	Sherbrooke	1 <sup>er</sup> mars 2008
L'hon. Michel Lassonde	Longueuil	10 mars 2008
L'hon. François J. Godbout	Montréal	10 avril 2008
L'hon. Donald Bissonnette	Granby	24 avril 2008
L'hon. Jacques R. Roy	Montréal	26 mai 2008
L'hon. André C. Cartier	Québec	1 <sup>er</sup> juin 2008

## Nominations de juges suppléants

Afin de pallier les effets imputables à la durée du processus de remplacement des juges qui prennent leur retraite, dans le but de maintenir acceptables les délais inhérents au cheminement des dossiers judiciaires ou pour solutionner certaines problématiques ponctuelles, la Cour du Québec s'adresse annuellement au gouvernement afin que soient nommés des juges suppléants parmi les juges ayant pris leur retraite et n'ayant pas atteint l'âge de 75 ans.

Ces juges sont nommés pour une période d'une année et sont appelés à exercer leur fonction dans l'une ou l'autre des régions desservies par la Cour.

Juges suppléants nommés pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2008

L'hon. Jean Alarie	L'hon. Gérard Girouard
L'hon. Jules Barrière	L'hon. Paul Grégoire
L'hon. Paul J. Bélanger	L'hon. Pierre Laberge
L'hon. Micheline Corbeil-Laramée	L'hon. Jacques Lachapelle
L'hon. Bernard Dagenais	L'hon. Bertrand Laforest
L'hon. Oscar D'Amours	L'hon. Gabriel Lassonde
L'hon. Henri-Rosaire Desbiens	L'hon. Yvon Mercier
L'hon. Gérald-E. Desmarais	L'hon. Céline Pelletier
L'hon. Michel Desmarais	L'hon. Claude Pinard
L'hon. Jacques Désormeau	L'hon. Jacques Rancourt
L'hon. Jean Dionne	L'hon. Yvon Roberge
L'hon. Pierre G. Dorion	L'hon. Michel St-Hilaire
L'hon. Jean Drouin	L'hon. Joseph Tarasofsky
L'hon. Marc Dufour	L'hon. Clermont Vermette
L'hon. Bernard Gagnon	

## La formation et le perfectionnement

### Le contexte

Depuis plusieurs années, la Cour du Québec accorde une importance primordiale à la formation et au perfectionnement de ses membres.

La qualité de la justice est incontournable et ne peut souffrir aucun compromis; la formation et le perfectionnement en sont la clé de voûte. Et les juges en sont conscients.

Que ce soit à titre de formateurs ou de participants aux multiples activités de formation, les juges participent activement au programme de formation mis sur pied par la Cour. Ils en sont l'âme.



L'honorable Micheline Dufour  
Juge responsable de la formation

### Le juge responsable de la formation et le Secrétariat à la formation

La multiplicité des sujets abordés, le nombre de conférenciers, d'activités de formation, de juges participants à un titre ou à un autre à ces activités, ainsi que l'administration efficace du programme de formation exigent un suivi et un travail considérable.

Pour ce faire, un juge de la Cour est libéré à mi-temps de l'exercice de ses fonctions judiciaires pour agir à titre de responsable de ce volet d'activités. Ce juge assume son mandat avec l'appui du personnel du Secrétariat à la formation. Le juge responsable compte également sur l'expertise d'un comité consultatif formé des trois juges en chef adjoints de la Cour et du juge responsable des volets national et international.

### Les types de formation

Les activités de formation consistent en des séminaires de formation générale s'adressant à l'ensemble des juges et portant sur des sujets déterminés ou d'intérêt commun, et en des séminaires de formation régionale qui répondent à des besoins plus précis, établis par les juges des diverses régions de coordination.

Par ailleurs, si l'intérêt le justifie et dans les limites budgétaires, les juges de la Cour peuvent également participer à des activités de formation données par des tiers (colloques extérieurs).

Ainsi, plus particulièrement, les juges sont invités à participer à certaines activités de formation données par l'Institut national de la magistrature, dans la mesure où ces activités sont complémentaires à celles prévues au programme de la Cour.

## Le budget consacré à la formation

Pour l'exercice 2007-2008, le budget total alloué à la Cour par le Conseil de la magistrature du Québec a été de 330 500 \$, réparti comme suit :

■ Formation générale .....	237 500 \$
■ Formation régionale .....	47 500 \$
■ Colloques extérieurs .....	45 500 \$

## L'implication et la participation des juges

Mentionnons l'implication de 52 juges dans la préparation et la tenue des 15 séminaires de formation permanente en 2007-2008 et celle de près de 30 juges dans les multiples activités de formation régionale.

Ces juges, formateurs, organisateurs ou conférenciers, ont consacré une énergie considérable à cet important volet de l'institution, et ce, en plus de leurs tâches liées directement à l'exercice de leur fonction.

Les organisateurs ont enregistré 217 participations aux activités de formation permanente et 231 aux activités de formation régionale.

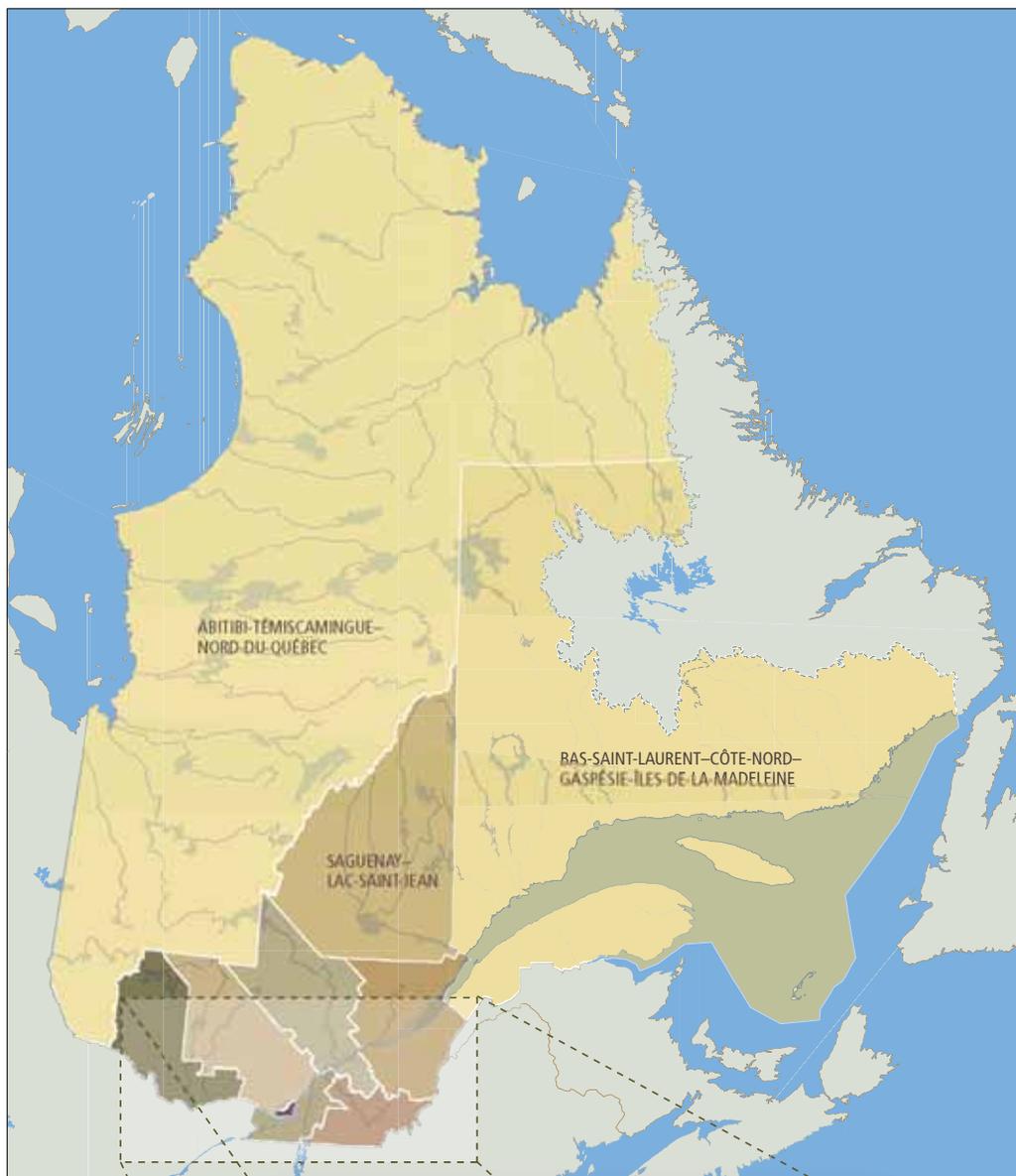
## La nature des activités de formation permanente

Au cours de la période visée, les activités suivantes de formation permanente ont été tenues :

- Séminaire d'accueil des nouveaux juges
- Séminaires sur la formulation du jugement (2)
- Séminaire sur la conduite du procès
- Journées jeunesse
- Journées de droit civil
- Journées de droit criminel
- Séminaire sur les chartes et les différentes formes de discrimination
- Séminaire en informatique
- Séminaire de préparation à la retraite
- Séminaire complémentaire en conciliation judiciaire dans les matières relatives à la jeunesse
- Séminaire de droit administratif
- Séminaire sur la conférence de règlement à l'amiable en matière civile
- Formation en volet international

## Le territoire couvert

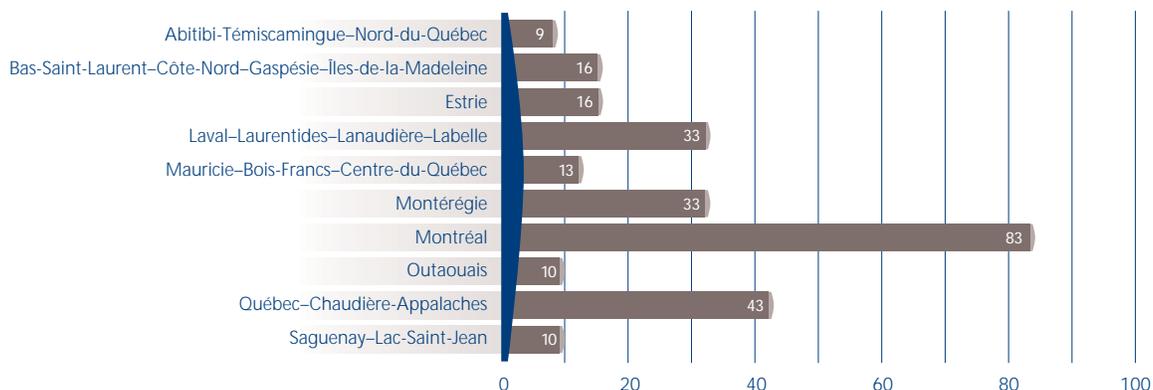
La Cour est présente sur tout le territoire du Québec dont la population est de plus de 7 700 000 habitants. Les juges de la Cour siègent dans 36 districts judiciaires couverts par 98 palais de justice et points de service.



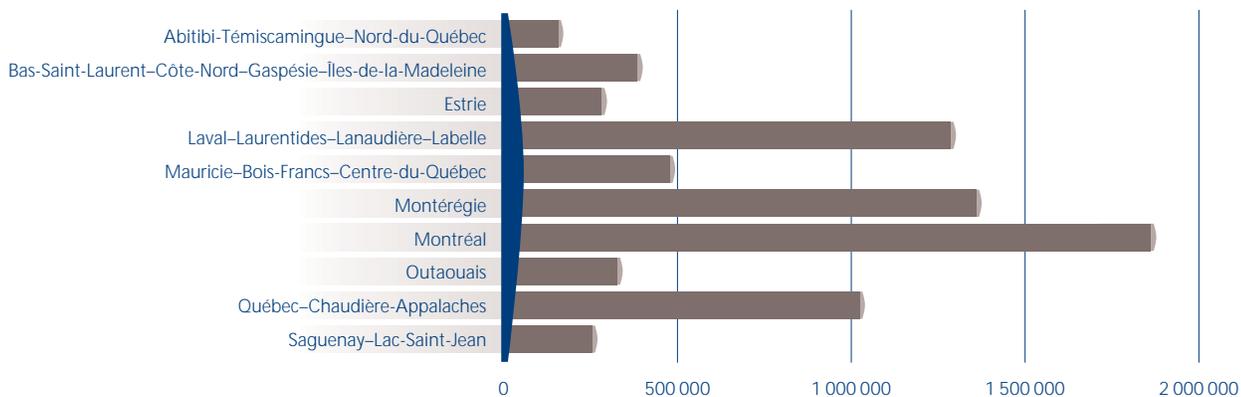
Chaque juge de la Cour peut exercer, dans toute la province, l'ensemble de la compétence de la Cour, quelle que soit la chambre à laquelle il est affecté. Pour faciliter la coordination de ses activités, la Cour a divisé le territoire en 10 régions :

- Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
- Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- Estrie
- Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle
- Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec
- Montérégie
- Montréal
- Outaouais
- Québec–Chaudière–Appalaches
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

#### Répartition des juges de la Cour par région



#### Répartition de la population du Québec en 2006 par région



Grâce à la cour itinérante, les juges exercent également leurs fonctions auprès des communautés autochtones situées dans le Grand-Nord québécois (Baie-d'Hudson, Baie-James, baie d'Ungava) ainsi que sur la Côte-Nord. Les juges se déplacent pour entendre des causes selon un calendrier judiciaire préétabli ou, sporadiquement, pour répondre à des besoins particuliers. Au cours d'une année, les juges tiennent environ 280 jours de cour itinérante dans le Grand-Nord ou sur la

Côte-Nord. Cette façon de faire permet aux juges de servir les justiciables dans les régions éloignées en adaptant, dans la mesure du possible, le système de justice que nous connaissons au Québec aux valeurs traditionnelles des communautés qui bénéficient des services de la Cour.

Les juges et les juges de paix magistrats suivants travaillent sur une base courante auprès des communautés autochtones en milieu éloigné :

**Les juges :**

L'hon. Nathalie Aubry	L'hon. Michel Dionne	L'hon. Gabriel Lassonde
L'hon. Daniel Bédard	L'hon. Jean-Pierre Gervais	L'hon. Denyse Leduc
L'hon. Claude P. Bigué	L'hon. Marc. E. Grimard	L'hon. Renée Lemoine
L'hon. Lucille Chabot	L'hon. Richard Laflamme	L'hon. Michel Parent
L'hon. Richard Côté		

**Les juges de paix magistrats :**

Jacques Barbès	Louise Gallant	Jean-Gilles Racicot
----------------	----------------	---------------------

## Statistiques provinciales

Des données quantitatives ne suffisent pas à elles seules à illustrer adéquatement et complètement certaines situations.

Pour une cour de justice de première instance, cela est d'autant plus vrai que plusieurs autres éléments doivent être considérés pour obtenir une idée juste de la somme de travail accomplie. Il en est ainsi, par exemple, des règlements de dossiers à la dernière minute, des remises, des cas de complexité variable, des requêtes incidentes, des auditions en chambre, des périodes de délibéré, des activités de formation, des effets de l'utilisation croissante des mesures alternatives de résolution des conflits mises en place par la Cour depuis les deux dernières années, etc.

Il est donc impossible de présenter l'ensemble des activités d'une cour et de ses membres sur la seule base de statistiques, d'autant plus que la collecte des données pertinentes demeure à parfaire.

Toutefois, les données suivantes sont susceptibles de présenter un intérêt :

### Dossiers ouverts et heures d'audience\*

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

	2006		2007	
	DOSSIERS OUVERTS	HEURES D'AUDIENCE	DOSSIERS OUVERTS	HEURES D'AUDIENCE
Chambre civile (mérite)	60 896	13 531	62 034	14 592
Chambre civile (petites créances)	26 060	9 026	23 998	9 788
Chambre criminelle	103 441	65 599	104 298	64 399
Matière pénale	105 625		107 785	
Chambre de la jeunesse (délinquance, protection et adoption)	26 790	29 026	27 116	28 688

\* Le nombre d'heures d'audience ne tient pas compte du travail accompli par les juges en dehors des salles de cour.

Chambre civile (mérite)\* – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	86	57	81	56	62	44
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	289	176	219	136	198	129
Estrie	362	257	395	245	354	257
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	1019	690	957	640	1005	670
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	276	181	301	212	266	177
Montérégie	569	406	557	416	570	442
Montréal	3501	2444	3623	2841	3371	2798
Outaouais	156	118	136	107	161	120
Québec-Chaudière-Appalaches	759	553	724	520	991	728
Saguenay-Lac-Saint-Jean	331	221	286	179	234	154
<b>Total provincial</b>	<b>7348</b>	<b>5103</b>	<b>7279</b>	<b>5352</b>	<b>7212</b>	<b>5519</b>

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

Chambre civile (petites créances) – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	281	214	324	225	288	229
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	868	626	829	627	761	558
Estrie	1 751	1 177	1 644	1 075	1 925	1 210
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	3 064	2 221	3 188	2 216	3 259	2 327
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	969	675	1 331	947	827	614
Montérégie	4 253	3 649	2 688	2 033	2 743	2 108
Montréal	6 045	4 484	7 341	5 357	6 020	4 437
Outaouais	663	493	477	374	618	461
Québec-Chaudière-Appalaches	2 187	1 600	2 451	1 760	2 760	2 017
Saguenay-Lac-Saint-Jean	712	602	903	768	695	535
<b>Total provincial</b>	<b>20 793</b>	<b>15 741</b>	<b>21 176</b>	<b>15 382</b>	<b>19 896</b>	<b>14 496</b>

Chambre criminelle – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	5 131	5 090	4 648	4 753	5 616	4 656
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8 669	8 324	8 689	8 498	9 156	8 433
Estrie	9 310	8 471	8 683	7 683	9 007	8 051
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	14 064	11 376	14 797	11 209	16 341	14 157
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	7 401	6 856	6 913	6 761	6 896	6 837
Montérégie	15 819	13 193	16 233	14 437	16 356	15 475
Montréal	21 317	20 460	17 252	21 826	17 009	23 863
Outaouais	5 175	4 471	6 310	5 645	7 414	6 197
Québec-Chaudière-Appalaches	12 076	13 511	12 485	13 564	13 536	15 359
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5 267	4 788	5 570	4 791	6 138	5 343
<b>Total provincial</b>	<b>104 229</b>	<b>96 540</b>	<b>101 580</b>	<b>99 167</b>	<b>107 469</b>	<b>108 371</b>

Chambre de la jeunesse (délinquance) – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS TERMINÉS
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	818	865	653	668	728	589
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	992	968	976	1 059	1 382	1 210
Estrie	945	1 290	988	1 089	1 129	1 243
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	2 484	2 636	2 705	2 708	3 347	3 185
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	915	921	863	836	825	812
Montérégie	2 347	2 443	2 819	2 517	3 032	2 732
Montréal	3 257	3 344	3 499	3 628	3 357	3 532
Outaouais	942	927	1 022	1 054	1 219	1 063
Québec–Chaudière-Appalaches	1 448	1 703	1 488	1 444	1 725	1 686
Saguenay–Lac-Saint-Jean	570	645	608	615	783	749
<b>Total provincial</b>	<b>14 718</b>	<b>15 742</b>	<b>15 621</b>	<b>15 618</b>	<b>17 527</b>	<b>16 801</b>

Chambre de la jeunesse (protection\* et adoption) – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	DOSSIERS OUVERTS	CAUSES ENTENDUES	DOSSIERS OUVERTS	CAUSES ENTENDUES	DOSSIERS OUVERTS	CAUSES ENTENDUES
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	496	1 208	471	1 103	498	1 119
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 098	2 034	1 008	2 023	942	1 621
Estrie	880	2 001	862	2 068	806	1 846
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	1 603	4 712	1 380	4 102	1 261	2 621
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	594	995	680	1 189	602	1 270
Montérégie	1 652	3 250	1 399	2 997	1 498	2 663
Montréal	1 976	6 694	1 765	4 916	2 037	7 551
Outaouais	602	993	421	993	565	1 004
Québec–Chaudière-Appalaches	1 444	2 940	1 527	3 006	1 334	2 711
Saguenay–Lac-Saint-Jean	379	720	392	865	359	735
<b>Total provincial</b>	<b>10 724</b>	<b>25 547</b>	<b>9 905</b>	<b>23 262</b>	<b>9 902</b>	<b>23 141</b>

\* En matière de protection, un dossier peut générer plusieurs procédures incidentes qui constituent autant de dossiers distincts.

Chambre pénale provinciale (juges de paix magistrats) – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2007-2008				
	DOSSIERS OUVERTS	STATUTAIRE PROVINCIAL	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	DROIT DU TRAVAIL
Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	8 760	882	3 312	4 543	23
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13 665	2 085	972	10 504	104
Estrie	8 358	2 185	0	6 017	156
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	14 458	3 490	92	10 575	301
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	5 989	1 120	1	4 812	56
Montérégie	16 178	2 826	0	12 756	596
Montréal	12 859	4 653	0	7 679	527
Outaouais	5 876	1 301	142	4 375	58
Québec–Chaudière-Appalaches	16 717	3 254	85	13 051	327
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 526	1 172	5	2 299	50
<b>Total provincial</b>	<b>106 386</b>	<b>22 968</b>	<b>4 609</b>	<b>76 611</b>	<b>2 198</b>

## À propos des régions

### Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec

Au cours de l'année judiciaire 2007-2008, les neuf juges de la Cour des districts de l'Abitibi, de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue et les deux juges de paix magistrats ont travaillé avec acharnement à offrir l'ensemble des services judiciaires sur notre immense territoire.

Grâce à leur collaboration, leur disponibilité et leur assiduité, nous avons réussi à répondre aux demandes d'ajout de termes en sus des assignations déjà prévues au calendrier judiciaire. Ces juges et juges de paix magistrats ont aussi participé à divers comités et projets de la Cour.



L'honorable Denyse Leduc  
Juge coordonnatrice de la région



## Nord-du-Québec

C'est particulièrement dans le Nord-du-Québec, en territoires cri et inuit, que nous avons été le plus sollicités en cours d'année. En effet, il a fallu y accroître le nombre de termes : aux 44 semaines déjà inscrites au calendrier judiciaire, nous en avons ajouté 8. Les principales raisons de cet ajout sont : un long procès en matière criminelle à la baie d'Ungava impliquant plusieurs victimes de la même communauté, un accroissement significatif des dossiers criminels chez les Cris à la suite de l'augmentation du nombre de policiers et la judiciarisation de plusieurs situations d'enfants du Nunavik à la suite du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Heureusement, nous avons pu compter sur l'apport de juges suppléants. Nous avons ainsi réussi à maintenir des délais d'audition que nous considérons comme raisonnables, bien que les peuples nordiques les déplorent.

Rappelons qu'en milieu nordique, tout est en effervescence : cette situation se répercute également sur le nombre de dossiers à traiter.

Une table de concertation réunissant le responsable du comité de justice chez les Cris et leur avocat, les représentants des ministères de la Sécurité publique et de la Justice et un représentant de la Cour du Québec a permis d'échanger sur nos besoins et ceux des Cris, sur leurs visions et leurs objectifs, et ce, en vue d'assurer une meilleure cohérence dans nos interventions respectives. Comme les prochaines années s'annoncent fébriles, il importe de maintenir une bonne concertation dans nos actions.

Dans le contexte de la tournée provinciale de madame la juge Paule Gaumont, juge en chef adjointe à la Chambre de la jeunesse, les trois directeurs de la protection de la jeunesse du Nord, c'est-à-dire de la Baie-d'Hudson, de la baie d'Ungava et de la Baie-James, se sont rencontrés. Ils ont pu échanger sur leurs difficultés et sur les orientations privilégiées, et ils ont énoncé leurs attentes à l'égard de la Cour. C'est d'ailleurs en réponse à leurs demandes urgentes et en raison du nombre accru de situations d'enfants devant être soumises aux tribunaux que nous avons ajouté deux semaines complètes d'audition en protection de la jeunesse en territoires cri et inuit.

## Abitibi-Témiscamingue

À Amos, La Sarre, Senneterre, Rouyn-Noranda, Ville-Marie et Val-d'Or, nous avons maintenu le même nombre de termes. Les statistiques démontrent que, malgré une faible baisse du nombre de dossiers en matière criminelle et dans les matières relatives à la jeunesse, le temps d'audition augmente. La complexité des causes en est la principale raison.

En matière civile par contre, nous observons une forte diminution des heures d'audition attribuable, en très grande partie, au règlement hors cour à la dernière minute, par les avocats, des dossiers inscrits au rôle et qui auraient dû être entendus par les juges. Devant l'incontrôlable, nous nous sommes appliqués à diminuer les délais en matière de petites créances en profitant des journées inutilisées en matière civile pour entendre des dossiers de petites créances. Ainsi, grâce aux efforts collectifs, les délais sont maintenant réduits à quatre mois.

Nous avons tenu des conférences de règlement à l'amiable et elles se sont avérées des succès. Cette nouvelle voie de résolution de conflits juridiques se développe très bien dans la région.

Dans les matières relatives à la jeunesse, les rencontres bisannuelles de concertation se sont tenues. Elles ont particulièrement favorisé les échanges portant sur une meilleure gestion du temps de cour, d'autant plus que le nombre d'heures consacrées aux affaires découlant de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)* a diminué de façon frappante en raison de la réduction du nombre de dossiers judiciairisés.

En matière criminelle, les juges ont collaboré à la gestion des dossiers. Ainsi, dans les dossiers nécessitant plus de deux jours d'audition, des conférences préparatoires ont été tenues. L'exercice s'avère très positif.

Dans le district de Témiscamingue, nous avons innové cette année en assignant un juge de garde au cours des semaines où aucune activité judiciaire n'était prévue. Ces journées ont été bien remplies et ont répondu aux besoins de la population du Témiscamingue.

### **Visites des juges en chef adjoints**

Au cours de l'année, les visites des juges en chef adjoints, monsieur le juge Maurice Galarneau, monsieur le juge Michel Simard et madame la juge Paule Gaumont, ont été grandement appréciées par les membres du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce rapprochement a permis aux représentants du Barreau local, au directeur de l'aide juridique, au procureur-chef aux poursuites criminelles et pénales et à la directrice régionale des services judiciaires de bénéficier d'un moment privilégié avec chacun des juges en chef et de les sensibiliser aux réalités de la région.

### **Agrandissement du palais de justice de Val-d'Or**

Dans les rapports précédents, nous avons déploré l'exiguïté et la désuétude du palais de justice de Val-d'Or. En mai dernier, nous avons déménagé temporairement dans de nouveaux locaux, le temps de procéder à la réfection et à l'agrandissement du palais, travaux dont la durée prévue est de 18 mois. Ces travaux étaient tellement attendus que, malgré le surplus de travail généré par le déménagement, le tout s'est effectué en un temps record et aucun terme n'a dû être reporté. Actuellement, l'aménagement provisoire suffit à peine à répondre aux besoins de la région de Val-d'Or, et plusieurs déplacements de justiciables à Amos seront nécessaires au cours des prochains mois.

Au cours de l'année, monsieur le juge Normand Bonin a été transféré à Joliette après neuf ans de services à Amos et nous avons accueilli monsieur le juge Jean-Pierre Gervais, nommé en remplacement à Amos, le 4 octobre 2007.

Messieurs les juges de paix magistrats Jacques Barbès et Jean-Gilles Racicot ont aussi été fort occupés. En plus de leurs assignations provinciales et régionales, ils ont quotidiennement présidé les comparutions dans les chefs-lieux et les nombreuses comparutions téléphoniques provenant du Nord, en plus de répondre à toutes les demandes qui relèvent de leur compétence.

En guise de conclusion, rappelons que les juges et les juges de paix magistrats de la région ont à cœur d'offrir des services de qualité dans des délais raisonnables, et ce, malgré le manque d'effectifs tant chez les juges que dans les services judiciaires.

## LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
<b>Abitibi- Rouyn-Noranda Témiscamingue</b>	Amos Rouyn-Noranda Val-d'Or	Amos Chisasibi Kuujuaq Kuujuarapik/ Whapmagoostui La Sarre Rouyn-Noranda Puvirnituq Senneterre Val-d'Or Ville-Marie	Akulivik Aupaluk Eastmain Inukjuak Ivujivik Kangiqsualujuaq Kangiqsujuaq Kangirsuk Mistissini Nemiscau Oujé-Bougoumou Quaqtaq Salluit Tasiujaq Umiujaq Waskaganish Waswanipi Wemindji

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Amos</b>	L'hon. Claude P. Bigué L'hon. Lucille Chabot L'hon. Jean-Pierre Gervais
<b>Rouyn-Noranda</b>	L'hon. Gilles Gendron L'hon. Marc E. Grimard L'hon. Richard Laflamme
<b>Val-d'Or</b>	L'hon. Daniel Bédard L'hon. Denyse Leduc, juge coordonnatrice L'hon. Renée Lemoine

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Rouyn-Noranda	M. le juge de paix magistrat Jean-Gilles Racicot
Val-d'Or	M. le juge de paix magistrat Jacques Barbès

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

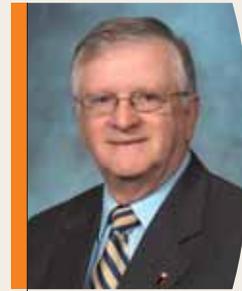
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	86	57	81	56	62	44
Chambre civile (petites créances)	281	214	324	225	288	229
Chambre criminelle et pénale	5 131	5 090	4 648	4 753	5 616	4 656
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	496	1 208	471	1 103	498	1 119
Chambre de la jeunesse (délinquance)	818	865	653	668	728	589

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

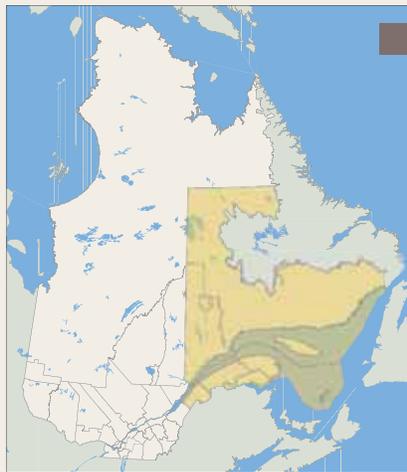
## Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Notre région se démarque principalement par l'étendue de son territoire et par les problématiques inhérentes à cette particularité.

Notre région comprend trois régions administratives, soit le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord ainsi que la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Ces régions sont divisées en 18 municipalités régionales de comté (MRC), 7 territoires hors MRC et 238 municipalités.



L'honorable Embert Whittom  
Juge coordonnateur de la région

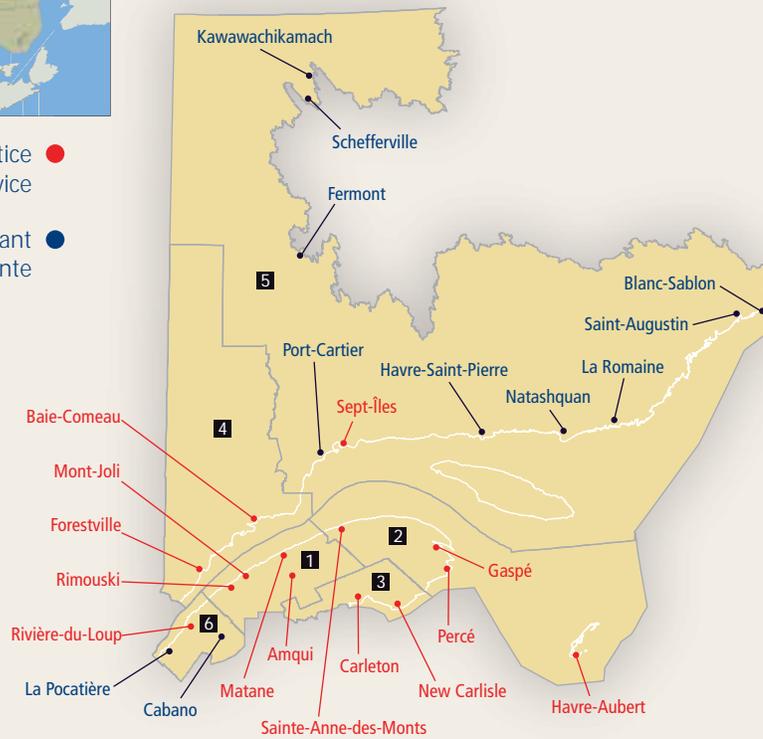


### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Rimouski
- 2 Gaspé
- 3 Bonaventure
- 4 Baie-Comeau
- 5 Mingan
- 6 Kamouraska

Palais de justice ●

Points de service fonctionnant sur une base itinérante ●



Seize juges de la Cour et quatre juges de paix magistrats couvrent la région. Seulement sept palais de justice comptent un ou des juges résidents : Baie-Comeau (trois), Matane (un), New Carlisle (deux), Percé (un), Rimouski (trois), Rivière-du-Loup (trois) et Sept-Îles (trois). En plus de ces palais de justice, notre région comporte 18 points de services pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population répartie sur notre territoire. Les quatre juges de paix magistrats ont leur bureau respectif à Sept-Îles, New Carlisle, Rimouski et Rivière-du-Loup.

Ce bref rappel de l'étendue du territoire couvert et de nos ressources humaines permet de comprendre le contexte particulier dans lequel nous évoluons.

Dans les matières relatives à la jeunesse, en raison de la vulnérabilité de la clientèle et de la nature des droits invoqués, nous accordons une grande importance au respect des délais et à l'accessibilité à nos services. L'atteinte de ces objectifs nécessite une grande disponibilité des juges qui doivent régulièrement se déplacer pour entendre les requêtes urgentes en cette matière, y compris durant les périodes de délibéré qui leur sont allouées.

En raison de l'étendue de la région, des fluctuations importantes existent en ce qui concerne les besoins et les problématiques. Nous respectons ces particularités et nous nous y adaptons grâce à une gestion appropriée des assignations et des calendriers.

En matière civile, nous accordons toujours beaucoup d'importance aux délais d'audition. Ce n'est pas une problématique dans notre région. Toutefois, nous constatons, comme dans l'ensemble de la province, qu'il y a lieu de reconsidérer l'efficacité de la confection des rôles et de la distribution des ressources humaines affectées à la Chambre civile au mérite. Les dossiers se règlent régulièrement à la dernière minute et le temps d'audition est très faible en regard du temps d'assignation alloué. Nous devons remédier à ce problème récurrent. La conciliation est une solution. Ce mode de règlement est implanté mais ne suscite pas encore suffisamment l'engagement. Le juge Raoul Poirier assume la gestion de ce dossier dans notre région. L'autre solution envisagée est la gestion accrue des dossiers par les juges qui pourraient favoriser les échanges entre les parties avant la date fixée pour l'audition. Le Barreau régional est conscient de cette problématique et nous assure de sa collaboration dans la recherche de solutions. À la Division des petites créances, les délais sont généralement courts et le temps d'audition est très satisfaisant.

En matière criminelle, nous connaissons un accroissement du nombre des dossiers dans lesquels les droits ancestraux des Autochtones sont invoqués. Les délais d'audition sont très acceptables et nous avons la volonté de les maintenir ainsi à l'avenir, malgré la tenue de plusieurs mégaprocès qui se poursuivront au cours de la prochaine année.

Les juges de paix magistrats ont poursuivi avec efficacité leur établissement dans le milieu judiciaire régional et ils connaissent désormais mieux les besoins de leur région respective. Ils collaborent étroitement à la confection des calendriers de leurs assignations afin de répondre adéquatement à ces besoins. Ils sont conscients de l'importance des délais d'audition qui sont, par ailleurs, raisonnables dans la région.

Nous soulignons aussi la participation de plusieurs juges de notre région à des activités de formation de la Cour. Il s'agit des juges Jean-Paul Decoste, Richard Côté, Michel Parent, Gérald Laforest et Claude Tremblay. Les juges Marc Gagnon et Michel Parent participent activement au Praetor, une publication de la Conférence des juges du Québec. Le juge Gabriel de Pokomandy est affecté à la Division administrative et d'appel de la Chambre civile, en plus d'occuper des fonctions au sein de la Conférence des juges du Québec. Le juge Jean-Paul Decoste est vice-président de

l'Association des juges de cours provinciales et deviendra, à compter du 5 novembre 2008, président de cette association qui regroupe tous les juges de nomination provinciale canadienne.

Au niveau régional, plusieurs juges assument des responsabilités en matière de conciliation, de formation et de gestion des chambres. Comme on peut le constater, l'implication des juges de notre région est très importante et elle constitue un témoignage éloquent de leurs compétences et de leur engagement auprès de la Cour.

Nous avons participé, au cours de la dernière année, aux rencontres entre les juges en chef adjoints et les intervenants judiciaires de notre région. Les avocats et le personnel judiciaire ont grandement apprécié ces rencontres. Celles-ci ont permis d'engager des discussions intéressantes et surtout, d'identifier les irritants et de proposer des solutions pour y remédier.

La difficulté majeure dans la région demeure la répartition des ressources humaines sur un immense territoire. C'est un défi quotidien que de répondre à toutes les demandes provenant de l'ensemble du territoire et nécessitant l'intervention d'un juge de la Cour ou d'un juge de paix magistrat. Il devient de plus en plus nécessaire qu'un poste de juge coordonnateur adjoint soit ajouté pour permettre aux justiciables de bénéficier des meilleurs services possible. De plus, nos juges sont aux prises avec des questions juridiques complexes en raison de la diversité des activités économiques et des communautés.

Nos concitoyens ont droit à des services judiciaires de qualité et, dans notre région, la disponibilité des juges est un facteur important pour répondre à cette exigence. Nous comptons heureusement sur une équipe de juges et de juges de paix magistrats qui sont sensibilisés à notre réalité et disposés à contribuer à l'atteinte de notre objectif qui demeure celui d'assurer des services judiciaires de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Nous devons aussi signaler l'étroite collaboration que nous entretenons avec nos partenaires du milieu judiciaire de la région, particulièrement avec les avocats et le personnel judiciaire.

#### LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
<b>Bas-Saint-Laurent– Côte-Nord– Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine</b>	Baie-Comeau Matane New Carlisle Percé Rimouski Rivière-du-Loup Sept-Îles	Amqui Baie-Comeau Carleton Forestville Gaspé Havre-Aubert Matane Mont-Joli New Carlisle Percé Rimouski Rivière-du-Loup Sainte-Anne-des-Monts Sept-Îles	Blanc-Sablon Cabano Fermont Havre-Saint-Pierre Kawawachikamach La Pocatière La Romaine Natashquan Port-Cartier Saint-Augustin Schefferville

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Baie-Comeau</b>	L'hon. Michel Dionne L'hon. Serge Francœur L'hon. Claude Tremblay
<b>Matane</b>	L'hon. Marc Gagnon
<b>New Carlisle</b>	L'hon. Jean Bécu L'hon. Robert Levesque
<b>Percé</b>	L'hon. Embert Whittom, juge coordonnateur
<b>Rimouski</b>	L'hon. Richard Côté L'hon. Jean-Paul Decoste L'hon. Raoul Poirier
<b>Rivière-du-Loup</b>	L'hon. Martin Gagnon L'hon. Gérald Laforest L'hon. Guy Ringuet
<b>Sept-Îles</b>	L'hon. Nathalie Aubry L'hon. Gabriel de Pokomandy L'hon. Michel Parent

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>New Carlisle</b>	M. le juge de paix magistrat Luc Marchildon
<b>Rimouski</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Lucie Morissette
<b>Rivière-du-Loup</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Julie Dionne
<b>Sept-Îles</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Louise Gallant

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

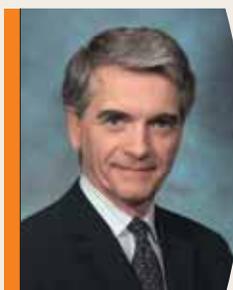
	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	289	176	219	136	198	129
Chambre civile (petites créances)	868	626	829	627	761	558
Chambre criminelle et pénale	8669	8324	8689	8498	9156	8433
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1098	2034	1008	2023	942	1621
Chambre de la jeunesse (délinquance)	992	968	976	1059	1382	1210

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Estrie

La région de l'Estrie comporte quatre districts judiciaires: Saint-François, Bedford, Drummond et Mégantic. Elle compte aussi six palais de justice et points de service: Sherbrooke, Granby, Cowansville, Drummondville, Lac-Mégantic et Magog.

L'effectif de la Cour en Estrie est constitué de 16 juges, 2 juges de paix magistrats et 4 juges suppléants. Le palais de justice de Sherbrooke compte 10 juges résidents, celui de Granby 4, et celui de Drummondville 2.



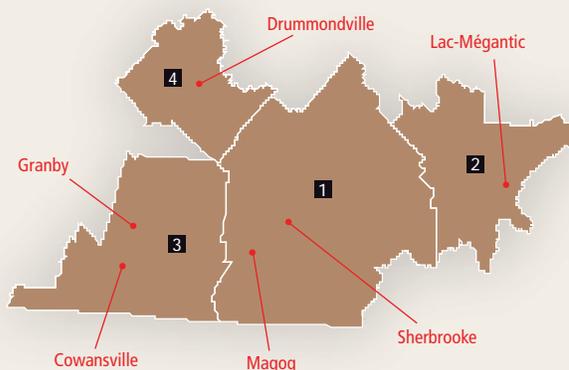
L'honorable Patrick Thérout  
Juge coordonnateur de la région



### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Saint-François
- 2 Mégantic
- 3 Bedford
- 4 Drummond

Palais de justice et points de service ●



Les juges de l'Estrie exercent leurs fonctions dans les trois chambres de la Cour, soit en matière civile, en matière criminelle et pénale, de même que dans les matières relatives à la jeunesse. Plusieurs d'entre eux sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils siègent régulièrement dans plus d'une matière. De plus, chaque juge est appelé à siéger en alternance à tous les endroits où des services judiciaires sont offerts. Ceci amène les juges à développer des habiletés dans une grande diversité de domaines, tout en leur procurant une meilleure connaissance des réalités sociales de l'ensemble du territoire de l'Estrie. Cette flexibilité est appréciable et procure un avantage certain aux justiciables qui voient dans leur région une justice administrée de façon cohérente, efficace et, très certainement, dans de meilleurs délais.

Les deux juges de paix magistrats, résidents aux palais de justice de Sherbrooke et de Granby, exercent aussi leurs fonctions dans toute la région. Leur compétence s'exerce essentiellement en matière criminelle et pénale, plus particulièrement au chapitre de l'émission des mandats judiciaires de tous ordres. Ils siègent également dans tous les palais de justice et points de service régionaux pour entendre la presque totalité des dossiers concernant la commission d'infractions pénales à diverses lois. Les juges de paix magistrats ont, en ces domaines, une compétence égale à celle des juges de la Cour.

De plus, avec leurs collègues des autres régions, les juges de paix magistrats de l'Estrie font aussi partie de l'équipe provinciale qui assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'exercice de cette juridiction sur l'ensemble du territoire du Québec.

Les juges de l'Estrie manifestent un intérêt certain pour les approches modernes d'administration de la justice, comme les méthodes alternatives de règlement des litiges et la gestion d'instance. La grande implication de plusieurs juges, formés selon ces méthodes et expérimentés dans le domaine, en est le gage constant.

En matière civile, un nombre toujours croissant de conférences de règlement à l'amiable se tient annuellement. En matière criminelle, la tenue de conférences de facilitation est maintenant intégrée au processus judiciaire et constitue une voie intéressante dans les cas qui s'y prêtent. Dans les matières relatives à la jeunesse, cette approche est également privilégiée. Des juges nouvellement formés seront bientôt en mesure d'y participer activement.

Dans toutes les matières, les juges sont régulièrement appelés à présider des conférences de gestion et des conférences préparatoires, plus particulièrement dans les causes pour lesquelles des procès de longue durée sont annoncés. Ceci a pour effet de rationaliser et même souvent de diminuer le temps d'audience, en plus de réduire sensiblement les délais inhérents au traitement de ce type de dossiers.

Les initiatives entourant la mise en œuvre de toutes ces mesures suscitent actuellement un grand intérêt et sont couronnées d'un taux de réussite impressionnant. Il faut dire que l'implication des juges trouve écho dans la volonté et la grande collaboration des avocats travaillant dans les différents districts judiciaires de la région.

L'excellent travail des juges de la région mérite certes d'être souligné, mais la situation demeure extrêmement préoccupante et il devient très urgent que soit pourvu le poste de juge devenu vacant il y a plusieurs mois à la suite du départ à la retraite de notre collègue Lise Dubé. De même, il faut souhaiter vivement que le poste devenu vacant à la suite du départ à la retraite du juge Michel J. Côté soit pourvu avec une très grande diligence.

Le Barreau, dans la région de l'Estrie, est constitué des sections de Saint-François et Bedford, et des membres de la section d'Arthabaska exerçant à Drummondville.

Des comités de liaison avec la magistrature ont été mis sur pied dans chacun de ces Barreaux. Des avocats travaillant dans toutes les matières relevant de la compétence de la Cour y représentent leurs confrères et consœurs dans leurs secteurs d'activité respectifs. Tous apportent une contribution appréciable à l'amélioration continue de nos processus dans le meilleur intérêt des justiciables.

La présence de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et du Centre de Sherbrooke de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec offre aussi l'occasion aux juges de l'Estrie d'apporter une contribution significative à la dimension pédagogique de la communauté juridique. Ainsi, chaque année, plusieurs juges reçoivent et supervisent des étudiants en droit qui agissent auprès d'eux à titre de clerks, dans le cadre du programme d'activités cliniques offert par la Faculté de droit à ses étudiants de 2e et de 3e année au baccalauréat.

Des groupes d'étudiants, tant de la Faculté que de l'École du Barreau, assistent à des audiences et ont l'occasion de discuter avec les juges dans le cadre d'ateliers sur la responsabilité civile ou, encore, sur l'élaboration de la théorie de la cause.

Tout au long de l'année scolaire, des juges président des audiences simulées à la Faculté de droit où ils ont l'occasion de contribuer à l'encadrement des exercices de plaidoirie, tant en ce qui a trait au tribunal-école qu'aux concours interfacultaires, comme le Concours Pierre-Basile-Mignault.

De son côté, l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec invite régulièrement les juges à s'adresser aux étudiants. Les juges prononcent des conférences portant sur des thèmes tels que les attentes des juges à l'égard des plaideurs ou la conciliation judiciaire.

Plusieurs juges de la région contribuent également à mieux faire connaître la Cour et le système de justice en accueillant des groupes à l'occasion de journées portes ouvertes organisées par l'administration des palais de justice.

Il faut aussi souligner qu'en Estrie, la Cour reçoit un appui et un soutien professionnel remarquables de la direction et de tout le personnel des services judiciaires dans chacun des palais de justice et des points de service où elle siège.

Tout ceci contribue à entretenir le dynamisme et la fierté qui nous animent !

#### LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Estrie	Drummondville Granby Sherbrooke	Cowansville Drummondville Granby Lac-Mégantic Magog Sherbrooke	

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Drummondville</b>	L'hon. Gilles Gagnon L'hon. Marie-Josée Ménard
<b>Granby</b>	L'hon. Pierre Bachand L'hon. Serge Champoux L'hon. Johanne Denis L'hon. François Marchand
<b>Sherbrooke</b>	L'hon. Michel Beauchemin L'hon. Conrad Chapdelaine L'hon. Danielle Côté L'hon. Michel J. Côté L'hon. Alain Désy L'hon. Michel DuBois L'hon. Paul Dunnigan L'hon. Michel Durand L'hon. Patrick Thérooux, juge coordonnateur

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Granby</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Monique Perron
<b>Sherbrooke</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Sylvie Desmeules

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	362	257	395	245	354	257
Chambre civile (petites créances)	1 751	1 177	1 644	1 075	1 925	1 210
Chambre criminelle et pénale	9 310	8 471	8 683	7 683	9 007	8 051
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	880	2 001	862	2 068	806	1 846
Chambre de la jeunesse (délinquance)	945	1 290	988	1 089	1 129	1 243

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle

Notre région couvre la couronne nord et est de la métropole. Aux districts de Laval de Terrebonne, dont le chef-lieu est Saint-Jérôme; et de Lanaudière, dont le chef-lieu est Joliette, nous ajoutons le district de Labelle couvert par le palais de justice de Mont-Laurier. Il s'agit d'un territoire étendu et diversifié comprenant des zones urbaines, industrielles et rurales.

### Nombre de juges

L'équipe de Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle compte 33 juges assignés dans les 4 palais de justice et dans les 3 points de service que nous couvrons. Dix-neuf juges ont leur résidence à Saint-Jérôme; sept, à Joliette; et sept, à Laval.

De plus en plus de juges sont polyvalents. Ainsi, pour répondre aux besoins dans les matières relatives à la jeunesse, 17 juges siègent à temps plein dans ces matières ou de concert avec leurs assignations dans les autres matières. Dix juges sont assignés en matière civile et six ne siègent qu'en matière criminelle et pénale.

À cette équipe s'ajoutent quatre juges de paix magistrats qui couvrent l'ensemble de notre territoire, en plus d'assumer leur part de la garde provinciale.



L'honorable Lise Gaboury  
Juge coordonnatrice de la région



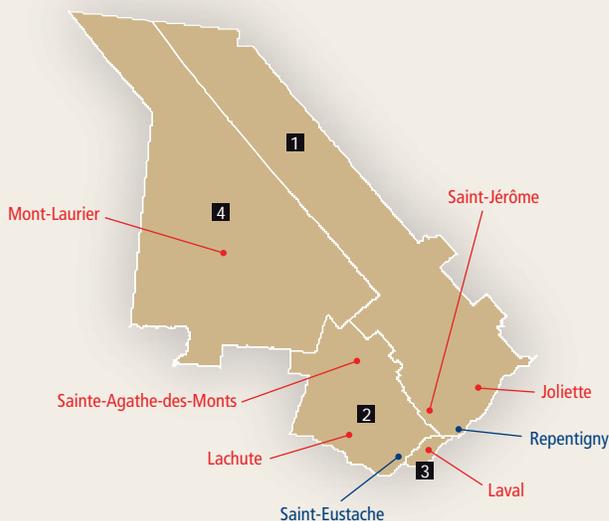
L'honorable Paul Chevalier  
Juge coordonnateur adjoint de la région



#### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Joliette
- 2 Terrebonne
- 3 Laval
- 4 Labelle

- Palais de justice et points de service
- Points de service fonctionnant sur une base itinérante



Notons que dans cette équipe, deux juges, les juges Valmont Beaulieu (Saint-Jérôme) et Richard Landry (Joliette), ont été choisis pour travailler à la Division administrative et d'appel de notre Cour. Le juge Pierre E. Audet (Saint-Jérôme) siège au Tribunal des droits de la personne, la juge Micheline Dufour (Laval) est responsable de la formation pour l'ensemble de la Cour et le juge François Beaudoin (Saint-Jérôme) siège au Conseil de la magistrature du Québec.

### **Nombre de points de service**

Nous couvrons quatre palais de justice : Laval, Joliette, Saint-Jérôme et Mont-Laurier. Deux points de service ont un greffe civil (Lachute et Sainte-Agathe-des-Monts) et nous entendons des causes de la Division des petites créances à Repentigny, où nous siégeons maintenant dans les locaux de la cour municipale.

### **Actualités**

La population de notre région ne cesse de s'accroître; cette situation entraîne un accroissement de l'activité économique et, malheureusement, de la criminalité aussi.

À Laval, un phénomène relativement récent, les gangs de rue, a amené le corps policier à créer une escouade spécialisée dont le mandat consiste à traquer la criminalité liée à ces groupes. Leur travail n'a pas tardé à porter ses fruits et plusieurs accusations ont été portées.

Ajoutons que la cour municipale de Laval n'exerce plus de juridiction sur les délits criminels poursuivis par voie de déclaration sommaire de culpabilité. Ces dossiers sont dorénavant traités par la Cour du Québec, ce qui a entraîné une augmentation notoire du nombre de dossiers à la Chambre criminelle de Laval de même qu'à celle de Saint-Jérôme puisque, dans la même foulée, la municipalité de Terrebonne a également choisi de ne plus exercer cette juridiction devant la cour municipale.

### **Nouvelles nominations, transfert et départ à la retraite**

Notre région a accueilli cette année un juge qui, auparavant, siégeait en Abitibi, soit le juge Normand Bonin. Celui-ci a maintenant sa résidence à Joliette et siège principalement dans les matières relatives à la jeunesse.

Deux nouveaux postes nous ont été octroyés : un pour la Chambre civile à Laval et un second pour la Chambre criminelle et pénale et pour la Chambre de la jeunesse.

Par ailleurs, la juge Monique Sylvestre, qui siège en Chambre civile à Joliette depuis 1988 prendra sous peu une retraite bien méritée.

### **Initiatives**

En matière civile, tous les dossiers pour lesquels les avocats déclarent avoir besoin de plus de deux jours d'audition font l'objet d'une conférence préparatoire. Cette dernière permet de déterminer avec plus d'exactitude le temps nécessaire pour entendre le dossier.

Un groupe de travail a été mis en place afin de s'attaquer aux longs délais d'audition devant la Division des petites créances. Depuis septembre 2007, nous encourageons les justiciables à avoir recours à la médiation, ce qui réduit les délais d'attente pour la résolution des litiges.

## Situation de la région

Comme c'est le cas depuis les dernières années, la région de Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle continue de prendre de l'expansion puisqu'elle offre un milieu de vie intéressant et agréable. Les projets immobiliers se multiplient et les services à la population s'accroissent également. La justice étant un service essentiel dans une société de droit, les juges de la région travaillent avec enthousiasme, de concert avec le personnel des services judiciaires, afin d'offrir une justice accessible et rassurante pour la population.

### LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Laval– Laurentides– Lanaudière– Labelle	Joliette Laval Saint-Jérôme	Joliette Lachute Laval Mont-Laurier Saint-Jérôme Sainte-Agathe-des-Monts	Repentigny Saint-Eustache

### LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Joliette</b>	L'hon. Normand Bonin L'hon. François Landry L'hon. Richard Landry L'hon. Maurice Parent L'hon. Jean Roy L'hon. Monique Sylvestre L'hon. Marc Vanasse
<b>Laval</b>	L'hon. Jean-Pierre Archambault L'hon. Michel Duceppe L'hon. Micheline Dufour, responsable de la formation L'hon. Lise Gaboury, juge coordonnatrice L'hon. Françoise Garneau-Fournier L'hon. Julie Messier L'hon. Micheline Sasseville
<b>Saint-Jérôme</b>	L'hon. Pierre E. Audet L'hon. François Beaudoin L'hon. Jean R. Beaulieu L'hon. Valmont Beaulieu L'hon. Omer Boudreau L'hon. Paul Chevalier, juge coordonnateur adjoint L'hon. Antoine Cloutier L'hon. Monique Fradette L'hon. Jean-Claude Gagnon L'hon. Diane Girard

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
<b>Saint-Jérôme</b>	L'hon. Jean La Rue L'hon. Normand Lafond L'hon. Marie Lapointe L'hon. Ginette Maillet L'hon. Georges Massol L'hon. Claude Melançon L'hon. Carol Richer L'hon. Jean Sirois L'hon. Michèle Toupin

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Joliette</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Danielle Michaud
<b>Laval</b>	M. le juge de paix magistrat Gaby Dumas
<b>Saint-Jérôme</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Nathalie DuPerron Roy M. le juge de paix magistrat Jean-Georges Laliberté

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	1 019	690	957	640	1 005	670
Chambre civile (petites créances)	3 064	2 221	3 188	2 216	3 259	2 327
Chambre criminelle et pénale	14 064	11 376	14 797	11 209	16 341	14 157
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 603	4 712	1 380	4 102	1 261	2 621
Chambre de la jeunesse (délinquance)	2 484	2 636	2 705	2 708	3 347	3 185

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec

La région de la Mauricie–Bois-Francs compte deux districts judiciaires, Trois-Rivières et Saint-Maurice, qui sont couverts par quatre palais de justice : Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque et Nicolet.

La région du Centre-du-Québec comprend le district judiciaire d'Arthabaska, couvert par le palais de justice de Victoriaville.

Globalement, la région compte 5 municipalités régionales de comté (MRC) regroupant environ 80 municipalités et totalisant près de 475 000 citoyens qui bénéficient des activités judiciaires de la Cour.

En Mauricie, dans les régions des Bois-Francs et du Centre-du-Québec, les défis demeureront importants, notamment en raison du départ à la retraite du juge Serge Gagnon de la Chambre civile.



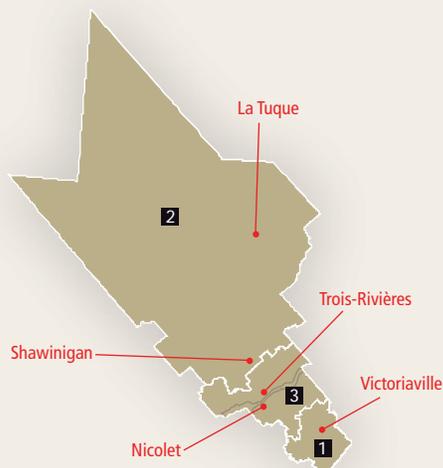
L'honorable Mario Tremblay  
Juge coordonnateur de la région



Palais de justice  
et points de service ●

### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Arthabaska
- 2 Saint-Maurice
- 3 Trois-Rivières



En matière criminelle, le nombre de dossiers ouverts est stable ou en léger retrait, mais le nombre de causes de longue durée demeure en augmentation. Nous avons réservé un certain nombre de semaines pour ces causes, mais cela ne suffit pas. Les collègues de la Chambre criminelle ont accepté de modifier la façon de traiter ces dossiers en agissant plus tôt dans le processus afin de favoriser une meilleure gestion de l'instance. Un formulaire pertinent dans la planification des enquêtes préliminaires a été implanté et un formulaire utile à la planification des causes de plus de deux jours sera introduit. La région des Bois-Francs avait aussi besoin de davantage

de journées d'audience et, en concertation avec les intervenants, nous avons ajouté des journées d'audience chaque mois afin de diminuer les délais. Dans le district de Saint-Maurice, l'ajout d'un poste de substitut du procureur général permanent à La Tuque devrait permettre de rehausser l'offre de service en milieu autochtone; nous serons très attentifs à cette situation.

Un minicolloque en droit criminel a été tenu en mai sous la responsabilité du juge en chef adjoint à la Chambre criminelle, en collaboration avec le Barreau. Plus de 50 avocats des 3 régions y ont participé.

En matière civile, la réflexion constante et l'implication accrue des collègues ont favorisé la réalisation de quelques améliorations. En région, les juges responsables font de la gestion d'instance dans la majorité des dossiers. À Trois-Rivières, les juges doivent partager plus de renseignements afin de favoriser cette appropriation et la cohésion dans la gestion des dossiers. En collaboration avec le greffe, nous avons donc mis au point et introduit de nouveaux outils. Ainsi, un nouveau tableau permet au juge qui siège en pratique de connaître l'ensemble des disponibilités futures. Il peut donc fixer immédiatement les défenses orales ou déterminer une date pour continuer un procès. Dans un même ordre d'idées, les demandes d'ajournement qui sont transmises autrement que par requête sont dirigées vers le juge chargé d'entendre le dossier. Enfin, quoique nous n'offrions pas de façon systématique les conférences de règlement à l'amiable, il s'en est encore tenu une dizaine durant la période visée par le présent rapport. L'implication remarquable du juge désigné à la Division administrative et d'appel et la collaboration des collègues nous ont également permis d'atteindre notre vitesse de croisière en ce domaine. Nous offrons depuis peu la mise au rôle en ligne sur le site Internet de la Cour. Par contre, le départ d'un juge à la retraite et les délais usuels au processus de remplacement devraient occasionner une augmentation des délais, notamment en matière de petites créances.

Dans les matières relatives à la jeunesse, l'ajout de journées d'audience au cours du dernier exercice a permis de ramener les délais à l'intérieur de paramètres acceptables partout dans la région. Il faut souligner toutefois que la souplesse résultant de la polyvalence d'une collègue est fort appréciée pour traiter les assignations nécessaires pour répondre aux besoins. De même, il faut constater, et cela est digne de mention, qu'une grande partie de la résorption du problème des urgences en toutes matières en région est tributaire de la disponibilité dont font preuve les collègues de la Chambre de la jeunesse en région.

Les juges de paix magistrats ont entendu la totalité des dossiers de nature pénale en 2007-2008; la qualité de leur engagement et leur disponibilité accrue ont contribué à libérer les juges tant dans cette matière qu'au chapitre des autorisations. En collaboration avec le Bureau régional du directeur des poursuites et le greffe, les activités sont examinées régulièrement afin de maximiser leur efficacité.

Au cours de la prochaine année, en plus de nos projets particuliers, nous désirons réfléchir à l'opportunité d'offrir un traitement particularisé et adapté aux nombreuses personnes aux prises avec des problématiques de toxicomanie et de santé mentale.

## LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
<b>Mauricie– Bois-Francs– Centre-du-Québec</b>	Shawinigan Trois-Rivières Victoriaville	La Tuque Shawinigan Trois-Rivières Victoriaville	

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Shawinigan</b>	L'hon. Richard Poudrier
<b>Trois-Rivières</b>	L'hon. Yvan Cousineau L'hon. Serge Gagnon L'hon. Jacques Lacoursière L'hon. Guy Lambert L'hon. Nicole Mallette L'hon. Daniel Perreault L'hon. Jacques Rioux L'hon. Dominique Slater L'hon. Guylaine Tremblay L'hon. Mario Tremblay, juge coordonnateur L'hon. Jacques Trudel
<b>Victoriaville</b>	L'hon. Pierre Labbé

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Trois-Rivières</b>	M. le juge de paix magistrat Pierre Verrette
<b>Victoriaville</b>	M. le juge de paix magistrat Gaétan Ratté

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	276	181	301	212	266	177
Chambre civile (petites créances)	969	675	1331	947	827	614
Chambre criminelle et pénale	7401	6856	6913	6761	6896	6837
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	594	995	680	1189	602	1270
Chambre de la jeunesse (délinquance)	915	921	863	836	825	812

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Montérégie

La grande région de la Montérégie comprend un très vaste territoire regroupant les districts judiciaires de Longueuil (palais de justice de Longueuil), Beauharnois (palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield), Richelieu (palais de justice de Sorel-Tracy), Saint-Hyacinthe (palais de justice de Saint-Hyacinthe) et Iberville (palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu). Avec une population de 1 500 000 personnes, la Montérégie se veut la deuxième région en importance du Québec, derrière Montréal.

La migration de la population des grands centres vers la banlieue entraîne nécessairement un accroissement de la population des régions. La Montérégie n'échappe pas à ce phénomène et sa population croît d'année en année. Le nombre actuel de postes de juges ne reflète toutefois pas cette réalité.

Une nouvelle équipe de coordination a pris la relève le 9 octobre 2007 avec l'arrivée de l'honorable Micheline Laliberté, juge coordonnatrice, et de l'honorable Marc Bisson, juge coordonnateur adjoint, tous deux pouvant compter sur l'appui de l'honorable Robert Proulx de la Chambre de la jeunesse.

Les services aux justiciables et aux intervenants judiciaires sont assurés dans les matières civile, criminelle et pénale et relatives à la jeunesse par une dynamique équipe de 33 juges et de 4 juges



L'honorable Micheline Laliberté  
Juge coordonnatrice de la région

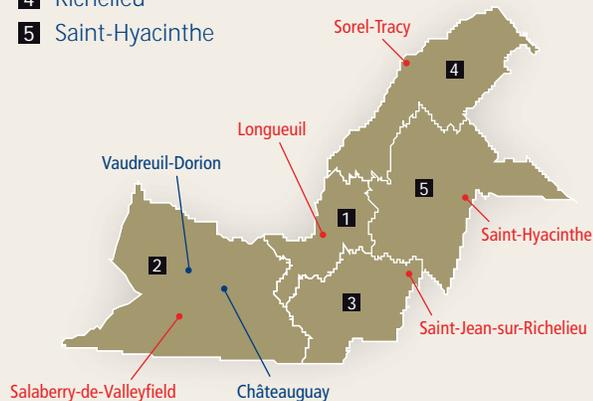


L'honorable Marc Bisson  
Juge coordonnateur adjoint  
de la région



### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Longueuil
- 2 Beauharnois
- 3 Iberville
- 4 Richelieu
- 5 Saint-Hyacinthe



Palais de justice et points de service ●

Points de service fonctionnant sur une base itinérante ●

de paix magistrats. Soulignons que l'honorable Gilbert Lanthier (Chambre de la jeunesse de Salaberry-de-Valleyfield) et madame la juge de paix magistrat Marie-Josée Hénault ont joint l'équipe en 2007-2008.

Insuffisamment pourvue de postes de juges, la région de la Montérégie peine à répondre à la demande dans les matières relevant de la compétence de la Cour. De même, plusieurs départs de juges à la retraite au cours de l'exercice 2008-2009 viendront alourdir un fardeau déjà considérable, en raison de l'insuffisance d'effectifs d'appoint et des nominations habituellement tardives de leurs successeurs.

Tous les efforts sont déployés en vue de l'utilisation maximale des ressources consenties en Montérégie et tous les juges participent activement à ces efforts.

De plus, la région de la Montérégie peut compter sur l'appui des bâtonnières du Barreau de Longueuil (madame Johanne Brodeur) et du Barreau de Richelieu (madame Nathalie Madore), avec lesquelles il est toujours enrichissant d'échanger sur nos préoccupations et objectifs communs.

### **Dans les matières relatives à la jeunesse**

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse* a quelque peu modifié le paysage dans les matières relatives à la jeunesse.

Sans parler d'une augmentation du nombre de dossiers, nous pouvons affirmer qu'une augmentation des journées d'audience a eu lieu en raison de la complexité et de la longueur des dossiers à entendre.

De nouvelles avenues sont évaluées pour faire face à cette réalité, comme l'instauration de conférences de règlement à l'amiable et des modifications apportées à la structure des rôles. Mentionnons la tenue, au cours du mois de février 2008, d'un colloque sur le sujet, organisé par le Barreau de Richelieu et auquel la Cour a activement participé, ainsi que l'Aide juridique et la Direction de la protection de la jeunesse.

Les juges de la Chambre de la jeunesse de la Montérégie offrent une collaboration entière afin que soit étudiée avec célérité et compétence la situation des enfants en difficulté qui leur est présentée.

### **En matière civile**

Le processus permettant aux avocats de connaître et de choisir conjointement, par courriel, les dates disponibles pour auditions donne toujours d'excellents résultats. Il satisfait pleinement les procureurs et les parties, permet une réelle économie de jours/juge/année et facilite la gestion efficace du volume de dossiers à fixer pour enquête et audition.

Le départ à la retraite d'une juge de la Chambre civile en octobre 2007 a nui aux délais d'enquête et d'audition des dossiers de mérite, même si des ressources d'appoint (juges suppléants) ont été consenties. Le remplacement rapide de la juge est espéré.

L'équipe de la Chambre civile déploie tous les efforts possible quotidiennement afin de favoriser une plus grande accessibilité des justiciables aux tribunaux et le traitement des dossiers le plus rapidement possible. Ainsi, rappelons que les conférences de règlement à l'amiable (CRA) connaissent toujours un vif succès, notamment parce qu'elles permettent de prendre part

activement à la recherche d'une solution répondant aux attentes particulières des parties, et qu'elles se tiennent dans des délais relativement courts. D'ailleurs, au cours de l'année judiciaire 2007-2008, une quarantaine de dossiers ont fait l'objet d'ententes entre les parties, sans qu'il soit nécessaire de tenir un procès.

Nous entendons aussi mettre l'accent sur la gestion d'instance, c'est-à-dire sur une implication plus active du juge du procès dès l'institution d'un recours. Ceci assurerait la célérité du déroulement du procès, selon des interventions proportionnelles aux enjeux réels pour les parties. Un projet pilote est déjà sur la table de travail.

Notons que la Division des petites créances traite annuellement un nombre considérable de dossiers dans des délais raisonnables et que la Division administrative et d'appel poursuit son ascension vers le développement d'une expertise particulière en matière administrative.

### **En matière criminelle et pénale**

Avec une moyenne d'un peu plus de 16 000 dossiers ouverts annuellement en matière criminelle, la Montérégie se situe au 2<sup>e</sup> rang dans la province de Québec à ce chapitre.

Le nombre de dossiers ouverts, jumelé à l'augmentation du nombre de causes de longue durée, a un impact immédiat sur la longueur des délais. À cela s'ajoute le phénomène toujours grandissant d'accusés qui se présentent seuls devant la Cour.

C'est ainsi que la région peine à suffire à la tâche, toujours grandissante, et ce, plus particulièrement à la Chambre criminelle et pénale.

Afin de garder le cap et de fonctionner à l'intérieur de délais acceptables, la région aurait besoin de juges additionnels, et ce, notamment pour la Chambre criminelle et pénale.

Par ailleurs, afin de pallier les conséquences des départs de juges à la retraite sur les délais dans les différents points de service de la région, l'équipe de coordination travaille actuellement sur différents scénarios qui permettront, nous l'espérons, de continuer d'offrir aux justiciables les services de qualité qu'ils sont en droit d'attendre de notre système judiciaire.

## LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
<b>Montérégie</b>	Longueuil Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield Sorel-Tracy	Longueuil Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield Sorel-Tracy	Châteauguay Vaudreuil-Dorion

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Longueuil</b>	L'hon. Mireille Allaire L'hon. Pierre Bélisle L'hon. Marc Bisson, juge coordonnateur adjoint L'hon. Denis Bouchard L'hon. Virgile Buffoni L'hon. Claude H. Chicoine L'hon. Mario Gervais L'hon. Jean Gravel L'hon. Anne-Marie Jacques L'hon. Micheline Laliberté, juge coordonnatrice L'hon. Richard Marleau L'hon. Nancy Moreau L'hon. Denys Noël L'hon. Ellen Paré L'hon. Robert Proulx L'hon. Claude Provost L'hon. Jean-Pierre Saintonge L'hon. Chantal Sirois
<b>Saint-Hyacinthe</b>	L'hon. Guy Fortier L'hon. Yves Morier L'hon. Viviane Primeau L'hon. Denis Robert
<b>Saint-Jean-sur-Richelieu</b>	L'hon. Yvan Mayrand L'hon. Lucien Roy
<b>Salaberry-de-Valleyfield</b>	L'hon. Linda Despots L'hon. Robert Lafontaine L'hon. Gilbert Lanthier L'hon. Michel Mercier L'hon. Claude Montpetit L'hon. Odette Perron L'hon. Marie-Andrée Villeneuve
<b>Sorel-Tracy</b>	L'hon. Ronald Dudemaine

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
Longueuil	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Marie-Josée Hénault M. le juge de paix magistrat Marc Renaud
Saint-Hyacinthe	M. le juge de paix magistrat Robert Lanctôt
Salaberry-de-Valleyfield	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Marie-Chantal Doucet

Tous les juges de la Montérégie bénéficient de programmes d'accueil, d'observation et de formation utiles à l'accomplissement de leurs fonctions judiciaires.

Ils prennent une part active à la réalisation de la mission de la Cour et en sont fiers !

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	569	406	557	416	570	442
Chambre civile (petites créances)	4 253	3 649	2 688	2 033	2 743	2 108
Chambre criminelle et pénale	15 819	13 193	16 233	14 437	16 356	15 475
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 652	3 250	1 399	2 997	1 498	2 663
Chambre de la jeunesse (délinquance)	2 347	2 443	2 819	2 517	3 032	2 732

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Montréal

Les activités judiciaires de la Cour à Montréal se déroulent dans trois édifices distincts, dont le principal, le palais de justice, est situé rue Notre-Dame Est. Dans cet édifice sont regroupés les juges siégeant en matières civile, administrative, criminelle et pénale. Le deuxième édifice, ci-dessous nommé « Cour du Québec, Chambre de la jeunesse », est situé rue de Bellechasse Est. Y sont regroupés les juges siégeant en matières d'adoption, de protection de la jeunesse et de justice pénale pour adolescents. Le troisième édifice, ci-dessous nommé « Centre de services judiciaires Gouin », est situé sur le boulevard Gouin Ouest. Dans cet édifice sont entendus principalement les dossiers en matière criminelle où des accusations sont portées conjointement contre plusieurs personnes.

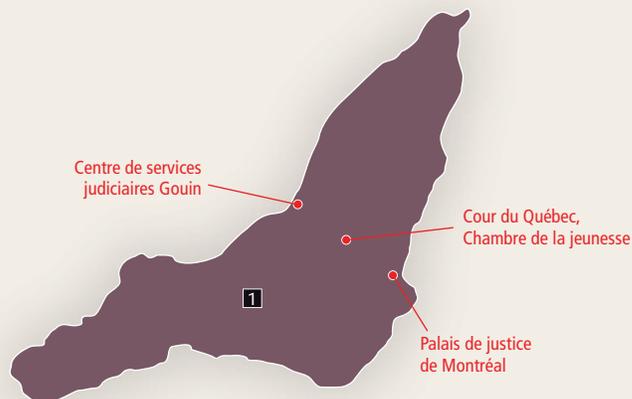


L'honorable Ruth Veillet  
Juge coordonnatrice de la région



DISTRICT JUDICIAIRE

1 Montréal



Palais de justice ●

En matière de justice, la ville de Montréal se distingue. Elle abrite les premier et troisième palais de justice en importance au Québec, tant pour le nombre de juges que pour le nombre de salles d'audience. Le palais de justice de la rue Notre-Dame Est est, non seulement le plus important au Québec, mais aussi le deuxième en Amérique du Nord, après celui de Chicago. Le palais de justice de la rue de Bellechasse Est, le troisième en importance au Québec, est le seul en Amérique du Nord à abriter uniquement des juges et des avocats travaillant exclusivement dans les matières relatives à la jeunesse.

Le volume de dossiers traités à ces deux endroits, dans toutes les instances, est le plus important au Québec. De plus, les juges de la Cour doivent composer avec la diversité culturelle plus que partout ailleurs sur le territoire du Québec.

L'unité de coordination de Montréal compte près du tiers des juges de la Cour, soit pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 juin 2008, un nombre de 83 juges.

Durant la même période, sept juges ont pris leur retraite : quatre à la Chambre civile, un à la Chambre criminelle et pénale et deux à la Chambre de la jeunesse.

La Chambre civile a accueilli trois nouveaux juges en janvier et en février 2008. Il s'agit des juges Gilles Lareau, Sylvie Lachapelle et David L. Cameron. La Chambre criminelle et pénale a accueilli deux nouveaux juges, le juge Patrick Healy en octobre 2007 et le juge Salvatore Mascia en juin 2008. La Chambre de la jeunesse a également accueilli deux nouveaux juges, le juge Patrice Hurtubise en octobre 2007 et la juge Taya di Pietro en juin 2008.

À l'occasion du départ à la retraite d'un juge de la Chambre civile le 30 décembre 2007, le poste laissé vacant a été, à la demande du juge en chef, transféré dans la région de Laval. Ce poste a été pourvu à Laval en mai 2008.

Un juge a été absent en raison de problèmes de santé et un juge s'est prévalu d'un congé sans solde.

À la demande du juge en chef et du juge en chef associé, la Chambre de la jeunesse prête main-forte à deux régions. Depuis septembre 2007, à Laval, elle pourvoit aux libérations de temps que se voit accorder la responsable de la formation, soit l'équivalent d'un demi-poste, et depuis janvier 2008, en Estrie, elle pourvoit l'équivalent d'un poste en attente de la nomination d'un nouveau juge en Chambre de la jeunesse.

La Chambre civile de Montréal assume la partie de la tâche que le juge de la Cour du Québec dégage de ses fonctions à demi-temps auprès de l'Institut national de la magistrature ne peut en conséquence assumer.

Sept juges de la région exercent des fonctions de gestion. Un juge de la Chambre civile occupe la fonction de juge coordonnateur adjoint de cette chambre. À la Chambre criminelle et pénale, quatre juges occupent respectivement les fonctions de juge en chef adjoint et de juge coordonnateur adjoint de cette chambre, de présidente et de vice-président (à mi-temps) du Tribunal des professions. À la Chambre de la jeunesse, deux juges occupent respectivement les fonctions de juge coordonnatrice régionale et de juge coordonnateur adjoint de cette chambre.

La région de Montréal a dû fonctionner avec des effectifs réduits durant toute la période. En effet, les postes devenus vacants à la suite des départs à la retraite n'ont pas encore tous été pourvus.

Fait à noter, la région n'a bénéficié des services de juges suppléants que pour une période équivalente à trente jours/juges.

### **Juges de paix magistrats**

La région compte sept juges de paix magistrats, dont deux siègent régulièrement à l'extérieur de Montréal.

Les juges de paix magistrats entendent un volume important de dossiers en matière pénale en salles d'audience. Ils traitent également, dans le cadre de leur travail en chambre, les demandes d'autorisation judiciaire, notamment en matière de perquisition et d'arrestation.

Un juge de paix magistrat a pris sa retraite le 30 décembre 2007. Il a été remplacé le 25 juin 2008 par le juge de paix magistrat Dominique Benoit.

### Colloques avec le Barreau de Montréal

Le 22 janvier 2008, la Chambre criminelle, en collaboration avec le Barreau de Montréal, a tenu un colloque au cours duquel a été présenté le nouveau formulaire de déclaration préalable à la fixation de la date du procès d'une durée de deux jours et plus.

Ce colloque a réuni environ 150 juges et avocats. Ces derniers ont grandement apprécié recevoir de l'information sur les nouvelles règles applicables en matière de procès de longue durée.

### Comités mixtes

Les juges de la région de Montréal participent activement à de nombreux comités regroupant différents intervenants du milieu judiciaire, dont notamment les comités de liaison et les autres comités formés par le Barreau de Montréal :

- Chambre civile : comité de liaison, trois juges.
- Chambre criminelle et pénale : administration de la justice en matière criminelle et pénale, trois juges.
- Chambre de la jeunesse : comité de liaison, trois juges.
- Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, un juge.
- Comité sur l'accès à la justice en langue anglaise, un juge.

### Formation

Les juges de la région ont également participé en très grand nombre aux activités de formation offertes par la Cour dans le cadre des programmes de formation permanente et régionale.

### Stages d'étudiants en droit – accueil d'étudiants

Les ententes signées entre la Cour du Québec et les facultés de droit des universités McGill, Montréal et du Québec à Montréal prévoient l'accueil de stagiaires et des étudiants de troisième année par des juges des trois chambres de la Cour. Au cours de la période 2007-2008, les juges de la Cour ont accueilli huit étudiants. Les juges et les étudiants apprécient grandement cette expérience.

De plus, à l'occasion de visites ponctuelles, les juges accueillent régulièrement des étudiants en enseignement secondaire ou collégial, de même que des stagiaires en provenance d'autres pays.

### Tribunaux-écoles et autres événements

Plusieurs juges ont participé, au cours de la présente année, à des activités diverses, dont les tribunaux-écoles.

Certains juges ont agi à titre de conférenciers à l'occasion de rencontres informatives ou éducatives auprès de différents groupes.

## Faits saillants concernant chacune des chambres

### ■ Chambre civile

Dans le contexte de la mise en place et de l'implantation de la Division administrative et d'appel à la Cour, douze juges de la Chambre civile de Montréal ont été désignés à cette nouvelle division de la Cour.

En outre, des dossiers en matière d'impôt ont été confiés aux juges au cours de l'année judiciaire 2007-2008. Ainsi, entre le mois de mars 2007 et le 1<sup>er</sup> juin 2008, 58 dossiers d'appel ont été confiés à des juges de la Chambre civile de Montréal faisant partie de la division.

De plus, depuis le mois de novembre 2007, une cour de pratique de la Division administrative et d'appel a été créée et elle siège une journée par semaine afin d'entendre toute requête présentée dans tout dossier du ressort de cette division.

Bien que des progrès aient été réalisés au cours de l'année judiciaire 2007-2008, le défi principal à la Chambre civile de Montréal demeure la réduction des délais de mise au rôle tant en matière civile qu'à la Division des petites créances.

Par ailleurs, plusieurs juges de la Chambre civile de Montréal sont qualifiés pour présider des conférences de règlement à l'amiable. La Cour favorise ce mode alternatif de règlement. Ainsi, les juges rappellent l'existence de ce mode de règlement aux avocats, tant lorsqu'ils siègent à la division de pratique qu'au moment de l'appel provisoire du rôle mensuel.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 1<sup>er</sup> juin 2008, il s'est tenu 77 conférences de règlement à l'amiable qui ont nécessité 35 jours d'audition. Toutefois, si l'on tient compte des ententes à l'amiable intervenues, ces conférences de règlement à l'amiable ont permis à la Cour de récupérer 160 jours d'audition.

De plus, dans les dossiers de longue durée (quatre jours et plus), il est suggéré aux avocats de soumettre le dossier à une conférence de règlement à l'amiable; à défaut, une conférence préparatoire est tenue.

### ■ Chambre criminelle et pénale

Cette année encore, le principal défi en matière criminelle est la gestion des dossiers. Cette gestion, tant par l'équipe de coordination que par chacun des juges, se doit d'être constante et imaginative, non seulement en raison du nombre élevé de dossiers, mais également en raison de la complexité d'un grand pourcentage de ceux-ci.

Un nombre grandissant d'accusés ne font pas appel aux services d'un avocat pour les assister, même dans des dossiers complexes. Le phénomène des gangs exige une intervention policière particulière et, par conséquent, une sollicitation accrue des ressources judiciaires, incluant les juges de la Cour et les juges de paix magistrats, tout au long de ces opérations.



L'honorable Armando Aznar  
Juge coordonnateur adjoint de  
la région à la Chambre civile



L'honorable Élisabeth Corte  
Juge coordonnatrice adjointe de  
la région à la Chambre criminelle  
et pénale

*Élisabeth Corte*

La Chambre criminelle de Montréal traite un nombre sans cesse grandissant de dossiers complexes de longue durée. Les juges de la Cour consacrent donc beaucoup d'efforts à la tenue de conférences préparatoires et à la gestion d'instance.

L'équipe de coordination de la Chambre criminelle et pénale maintient la concertation avec tous les intervenants afin de favoriser la mise en application des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs.

### ■ Chambre de la jeunesse

Dans les matières relatives à la jeunesse, un système d'assignations souple et la collaboration de tous les juges facilitent le maintien des délais d'audition raisonnables et tiennent compte des besoins du service.

L'équipe de coordination, avec la collaboration du maître des rôles, procède quotidiennement à près de 40 nouvelles assignations ou modifications d'assignations, répondant ainsi aux demandes des justiciables et de leurs avocats.

Le volume d'activités judiciaires se maintient depuis quelques années et les juges de la Chambre de la jeunesse, malgré des effectifs réduits cette année, ont réussi à maintenir un service de qualité pour tous les justiciables.

De plus, les nouvelles dispositions législatives, entrées en vigueur en juillet 2007, nécessitent des adaptations en matière de gestion des rôles et des assignations. La *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit qu'une ordonnance doit tendre à assurer la continuité des soins et la stabilité des liens d'un enfant de façon permanente après un certain délai. Cela a pour effet d'augmenter le nombre de causes de longue durée, étant donné la plus grande importance des enjeux dès le début du processus judiciaire.

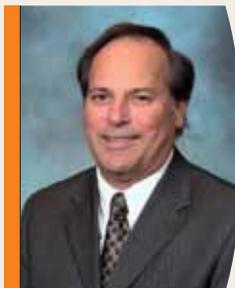
La Chambre de la jeunesse offre aussi, à tous les justiciables qui veulent s'en prévaloir, des conférences de règlement à l'amiable (CRA). Encore cette année, d'autres juges ont reçu la formation nécessaire pour offrir ce service. Il semble qu'après les quelques hésitations du début, les justiciables y trouvent un intérêt de plus en plus grand.

Cette année, un comité de la Cour a été créé par le juge en chef pour évaluer l'opportunité et la faisabilité de l'implantation d'un *Family Drug Treatment Court* en matière de protection de la jeunesse, et pour lui faire les recommandations nécessaires.

Ce programme de la Cour concerne le traitement de la toxicomanie en matière familiale. Il pourrait se dérouler dans l'enceinte de la Chambre de la jeunesse et être présidé par un juge entouré d'une équipe multidisciplinaire de professionnels.

Il y aurait ainsi un suivi du traitement de parents toxicomanes dont l'enfant fait l'objet d'une ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le comité a amorcé ses travaux ce printemps et compte les poursuivre au cours de la prochaine année.



L'honorable Denis Saulnier  
Juge coordonnateur adjoint de  
la région à la Chambre  
de la jeunesse

## LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Montréal	Montréal	Montréal Montréal – Chambre de la jeunesse Montréal – Gouin	

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
1, rue Notre-Dame Est 410, rue de Bellechasse Est 450, boulevard Gouin Ouest	<p>L'hon. Normand Amyot L'hon. Denis Asselin L'hon. Armando Aznar, juge coordonnateur adjoint, Chambre civile L'hon. Normand Bastien L'hon. Lucille Beauchemin L'hon. Michel Bellehumeur L'hon. Nicole Bernier L'hon. Serge Boisvert L'hon. Jean-Pierre Bonin L'hon. Louise Bourdeau L'hon. François Bousquet L'hon. Jean-Pierre Boyer L'hon. Jean-Paul Braun L'hon. Alain Breault L'hon. Carole Brosseau L'hon. Gilles Cadieux L'hon. David L. Cameron L'hon. Brigitte Charron L'hon. Louise Comeau L'hon. Élisabeth Corte, juge coordonnatrice adjointe, Chambre criminelle et pénale L'hon. Suzanne Coupal L'hon. Sylvain Coutlée L'hon. Élane Demers L'hon. Antonio De Michele L'hon. Taya di Pietro L'hon. Daniel Dortélus L'hon. Sylvie Durand L'hon. Jean-B. Falardeau L'hon. Gilles Garneau L'hon. Lucie Godin L'hon. Brigitte Gouin L'hon. Louis Grégoire L'hon. Yves Hamel L'hon. Suzanne Handman L'hon. Patrick Healy L'hon. Martin Hébert L'hon. Patrice Hurtubise L'hon. Michel Jasmin L'hon. Ann-Marie Jones</p>

Suite du tableau

Palais de justice	Juge
<b>1, rue Notre-Dame Est</b> <b>410, rue de Bellechasse Est</b> <b>450, boulevard Gouin Ouest</b>	L'hon. Jean-F. Keable L'hon. Céline Lacerte-Lamontagne L'hon. Gilson Lachance L'hon. Sylvie Lachapelle L'hon. Gilles Lareau L'hon. Denis Lavergne, vice-président du Tribunal des professions L'hon. Daniel Lavery L'hon. Marie Michelle Lavigne L'hon. Claude Leblond L'hon. Guy Lecompte L'hon. Michèle Lefebvre L'hon. Louis A. Legault L'hon. Guy Lévesque L'hon. Gérald Locas L'hon. Robert Marchi L'hon. Eliana Marengo L'hon. Salvatore Mascia L'hon. Rolande Matte L'hon. Claude Millette L'hon. Hélène V. Morin L'hon. Gilles L. Ouellet L'hon. Manon Ouimet L'hon. Jacques Paquet L'hon. Claude Parent L'hon. Michèle Pauzé L'hon. André Perreault L'hon. Michel A. Pinsonnault L'hon. Louise Provost, présidente du Tribunal des professions L'hon. Diane Quenneville L'hon. André Renaud L'hon. Isabelle Rheault L'hon. Henri Richard L'hon. Robert Sansfaçon L'hon. Denis Saulnier, juge coordonnateur adjoint, Chambre de la jeunesse L'hon. Mark Shamie L'hon. Christian M. Tremblay L'hon. Suzanne Vadboncoeur L'hon. Martin Vaclair L'hon. Ruth Veillet, juge coordonnatrice L'hon. Julie Veilleux L'hon. Louise Villemure L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré L'hon. Dominique Wilhelmy L'hon. Gaétan Zonato

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Montréal</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Dominique Benoit M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Suzanne Bousquet M. le juge de paix magistrat Louis Duguay M. le juge de paix magistrat Pierre Fortin M. le juge de paix magistrat François Kouri M. le juge de paix magistrat Gilles Michaud M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Johanne White

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	3 501	2 444	3 623	2 841	3 371	2 798
Chambre civile (petites créances)	6 045	4 484	7 341	5 357	6 020	4 437
Chambre criminelle et pénale	21 317	20 460	17 252	21 826	17 009	23 863
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 976	6 694	1 765	4 916	2 037	7 551
Chambre de la jeunesse (délinquance)	3 257	3 344	3 499	3 628	3 357	3 532

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Outaouais

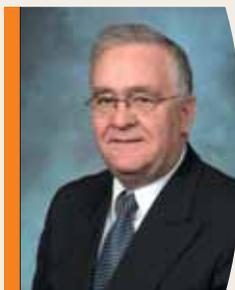
### Le territoire et ses habitants

La région de l'Outaouais se compose de 3 districts judiciaires: Hull, Pontiac et Labelle (en partie), et sa population s'élève à plus de 300 000 citoyens.

La ville la plus peuplée est Gatineau, laquelle compte maintenant autour de 265 000 habitants depuis la fusion, réalisée en 2002, des villes de Hull, Aylmer, Gatineau, Buckingham et Masson-Angers.

La ville de Gatineau forme avec la ville d'Ottawa, sa voisine, une agglomération globale de plus de un million d'habitants.

Les points de service se situent à Gatineau, Campbell's Bay et Maniwaki où se trouve une importante réserve algonquine, Kitigan Zibi. Plus au nord se trouve aussi la réserve autochtone Lac-Rapide, dans le parc De La Vérendrye.



L'honorable Raymond Séguin  
Juge coordonnateur de la région

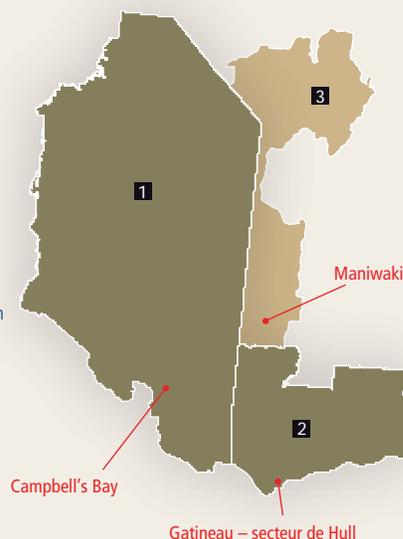


#### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Hull
- 2 Pontiac
- 3 Labelle (en partie)

La partie du district judiciaire de Labelle couverte par le palais de justice de Maniwaki relève de la région de l'Outaouais, la partie du même district couverte par le palais de justice de Mont-Laurier relève de la région de coordination de Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle.

Palais de justice ●  
et points de service



### Les ressources de la magistrature

Actuellement, dix juges travaillent dans le district, depuis l'ajout tant souhaité d'un juge additionnel en 2007.

Tous ces juges sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils peuvent être appelés à siéger dans au moins deux chambres, soit en Chambre criminelle, en Chambre civile ou en Chambre de la jeunesse.

Cette mobilité interchambre favorise grandement la gestion des rôles d'audition; elle exige cependant un effort supplémentaire de la part des juges qui doivent ainsi veiller à leur formation constante dans plusieurs sphères du droit à la fois.

### Chambre civile

Les nouvelles dispositions du Code de procédure civile portant sur les conférences de règlement à l'amiable commencent à porter leurs fruits: de plus en plus de plaideurs y ont recours. Cette situation résulte d'un changement culturel chez les avocats qui perçoivent mieux les avantages de cette nouvelle procédure.

Dans le but de resserrer davantage les délais, un appel provisoire des causes est prévu au printemps et à l'automne de chaque année.

La Division administrative et d'appel, créée en novembre 2006, a atteint son rythme de croisière. Les deux juges de notre district qui y sont assignés se partagent un volume important d'appels, principalement dans les domaines suivants: impôt et taxation, expropriation, déontologie policière et décisions de la Régie du logement.

### Chambre de la jeunesse

L'apport de deux juges de la Chambre de la jeunesse à la Chambre criminelle a dû être interrompu compte tenu d'une augmentation du nombre de dossiers en matière de jeunesse.

### Les juges de paix magistrats

Les deux juges de paix magistrats, assignés dans les trois points de service de Gatineau, Maniwaki et Campbell's Bay, doivent entendre de plus en plus de causes longues en matière statutaire, principalement dans les dossiers concernant les Autochtones.

### Les tables de concertation

Dans le but de maintenir des canaux de communication efficaces, les juges de notre région participent à plusieurs tables de concertation:

- table tripartite sur le fonctionnement des salles en matière criminelle – Couronne, avocats de la défense et magistrature;
- table justice – santé mentale;
- table bipartite – Barreau et magistrature.

### Les activités pédagogiques et autres

À la suite d'un protocole intervenu avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, les juges du district contribuent activement à la formation universitaire soit par des conférences, par leur participation à des tribunaux-écoles ou à des pratiques d'équipes interfacultaires de plaidoiries. Enfin, les juges accueillent régulièrement au palais de justice des étudiants de la Faculté de droit et du Barreau, dans le contexte de stages effectués à titre d'adjoints juridiques ou encore, à l'occasion de visites ponctuelles dans des salles de procès.

Périodiquement, les juges répondent à des invitations provenant de divers groupes intéressés au fonctionnement des tribunaux, que ce soit pour des journées portes ouvertes ou des visites scolaires. À titre d'exemple, cette année, plusieurs juges ont accepté de présider des procès simulés dans une école dans le cadre d'un projet mené par le Barreau canadien sur la Charte canadienne des droits et libertés.

## LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
<b>Outaouais</b>	Gatineau – secteur de Hull	Campbell's Bay Gatineau – secteur de Hull Maniwaki	

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Gatineau</b>	L'hon. Pierre Chevalier L'hon. Nicole Gibeault L'hon. Jean-François Gosselin L'hon. Lynne Landry L'hon. Réal R. Lapointe L'hon. Serge Laurin L'hon. Rosemarie Millar L'hon. Michel Séguin L'hon. Raymond Séguin, juge coordonnateur L'hon. Louise Turpin

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Gatineau</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Christine Auger M. le juge de paix magistrat Georges Benoît

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	156	118	136	107	161	120
Chambre civile (petites créances)	663	493	477	374	618	461
Chambre criminelle et pénale	5 175	4 471	6 310	5 645	7 414	6 197
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	602	993	421	993	565	1 004
Chambre de la jeunesse (délinquance)	942	927	1 022	1 054	1 219	1 063

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Québec–Chaudière–Appalaches

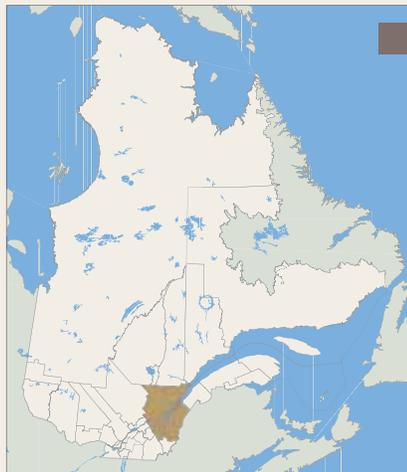
Le territoire de la région de Québec–Chaudière–Appalaches s'étend, sur la rive nord, de La Malbaie à Trois-Rivières et, sur la rive sud, de Montmagny à Thetford Mines, incluant la Beauce. Les villes de Québec et de Lévis sont les principaux centres urbains de cette région.

Les palais de justice de cette région sont situés à La Malbaie, Québec, Montmagny, Saint-Joseph-de-Beauce et Thetford Mines.

De plus, les juges de la Chambre civile, Division des petites créances, siègent de façon ponctuelle à Cap-Santé, Lévis et Sainte-Croix.



L'honorable Claude C. Boulanger  
Juge coordonnateur de la région

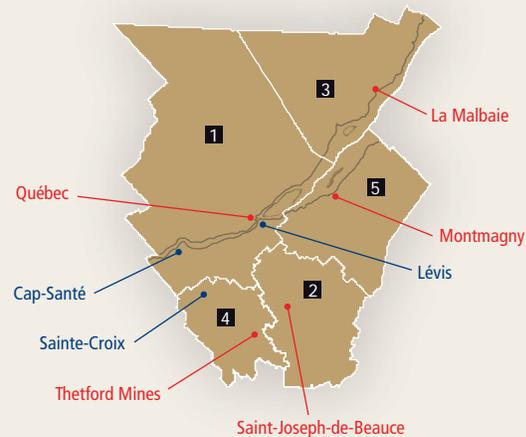


### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Québec
- 2 Beauce
- 3 Charlevoix
- 4 Frontenac
- 5 Montmagny

Palais de justice et points de service ●

Points de service fonctionnant sur une base itinérante ●



La région de Québec compte 43 juges résidents, dont un à Montmagny et un autre à Saint-Joseph-de-Beauce.

Le juge André C. Cartier de la Chambre criminelle et pénale a pris sa retraite le 2 juin 2008, laissant un poste vacant.

Notons qu'un juge de la Chambre civile et un autre de la Chambre criminelle et pénale siègent à temps partiel au Tribunal des professions, c'est-à-dire trois mois par année.

### **La tenue de tables de concertation et de comités mixtes avec le Barreau de Québec**

Les juges de la région de Québec participent, avec les acteurs qui prennent part au processus judiciaire de chacune des chambres, aux rencontres courantes des tables de concertation. Ces rencontres portent sur les difficultés éprouvées à l'intérieur des différents processus judiciaires et visent à y apporter des solutions.

Les juges ont aussi participé à des rencontres du comité mixte Barreau de Québec – Cour du Québec, plus spécialement pour le traitement des conférences de règlement à l'amiable et pour la mise en place de la Division administrative et d'appel de la Chambre civile.

### **La tenue de séminaires de concert avec les autres cours et la Faculté de droit de l'Université Laval**

En vue de parfaire constamment leurs connaissances, les juges collaborent, avec leurs collègues des autres juridictions et le corps professoral de la Faculté de droit de l'Université Laval, à la tenue de conférences portant sur des sujets d'intérêt juridique.

Cette formation s'ajoute à la formation régionale que les juges suivent chaque année et aux conférences ou à la formation additionnelle qui se tiennent de façon ponctuelle, sans compter que chaque juge participe à deux séminaires de formation organisés par la Cour sur divers sujets.

### **Les initiatives en matière d'éducation juridique**

Depuis plusieurs années, les juges s'occupent de sensibiliser les jeunes à la loi en les recevant dans leurs salles d'audience pour leur expliquer le processus judiciaire.

Encore cette année, avec leurs collègues de la Cour supérieure, les juges de la Cour du Québec ont participé à l'implantation dans la région du programme d'éducation juridique établi par l'Association du Barreau canadien à l'intention des étudiants de 4<sup>e</sup> secondaire. Ce programme vise à sensibiliser les jeunes au processus judiciaire et aux droits fondamentaux au moyen d'un appel simulé portant sur une question relative à la Charte canadienne des droits et libertés.

En outre, plusieurs juges participent à différentes activités tenues par des institutions scolaires. Ces activités visent à sensibiliser les jeunes à l'importance de l'indépendance judiciaire, à expliquer le système de justice et à faire comprendre le rôle respectif des multiples acteurs. À titre d'exemple, signalons la tenue d'un procès simulé dans les matières relatives à la jeunesse avec une école de la région.

### **Les étudiants de la Faculté de droit de l'Université Laval et ceux de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec**

Les juges reçoivent des stagiaires de la Faculté de droit de l'Université Laval de Québec. Ce projet se réalise chaque année à la suite de la signature d'un protocole qui traite entre autres de cette question. Les étudiants assistent un juge une journée par semaine pendant toute l'année universitaire, soit de septembre à avril.

La Cour reçoit aussi les étudiants de l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec dans le contexte d'un atelier de rédaction de jugements à la suite de l'audition de dossiers en matière de petites créances. Au-delà de 80 étudiants ont participé à cet atelier.

## Faits saillants concernant chacune des chambres

### ■ Chambre civile

L'année 2007-2008 s'inscrit dans la continuité quant à l'engagement de la Cour à participer à l'amélioration du processus judiciaire en réduisant les délais d'audition et de traitement des dossiers.

Une attention particulière a été accordée aux conférences de règlement à l'amiable (CRA) ainsi qu'aux dossiers de défense orale et aux dossiers de la Division administrative et d'appel.

Ainsi, 84 CRA ont permis de régler 131 dossiers, et les causes impliquant une défense orale peuvent maintenant être entendues dans un délai d'une semaine.

En mars 2008, une chambre de pratique en matière administrative et d'appel a été mise sur pied. Elle constituera l'outil privilégié pour bonifier la gestion des dossiers d'appel en général, et en matière fiscale en particulier.

C'est grâce à la concertation avec le Barreau que l'on peut maintenir et améliorer les services de justice, et c'est dans cette perspective que cinq rencontres ont été organisées avec les avocats dans les palais de justice de la région de Québec-Chaudière-Appalaches.

La juge Suzanne Villeneuve a entrepris son mandat de juge coordonnatrice adjointe le 17 décembre 2007.



L'honorable Suzanne Villeneuve  
Juge coordonnatrice adjointe  
de la région à la Chambre civile

### ■ Chambre criminelle et pénale

Cette année, la Chambre criminelle et pénale a proposé aux avocats l'utilisation d'un nouveau formulaire pour les demandes d'enquête préliminaire, dans le but de cibler davantage les questions en litige. Ce formulaire sera ultérieurement utilisé dans d'autres districts judiciaires.

Par ailleurs, la Chambre criminelle et pénale poursuit son implication dans les conférences de facilitation offrant ainsi aux justiciables un mode alternatif de règlement des conflits.

Au cours de l'année à venir, un comité formé de juges se penchera sur les règles de fonctionnement de la Chambre criminelle à Québec afin d'améliorer les services rendus aux justiciables à l'intérieur de délais cibles raisonnables.

La juge Chantale Pelletier a amorcé son mandat de juge coordonnatrice adjointe à la Chambre criminelle et pénale le 3 octobre 2007.



L'honorable Chantale Pelletier  
Juge coordonnatrice adjointe  
de la région à la Chambre  
criminelle et pénale

## ■ Chambre de la jeunesse

Depuis maintenant cinq ans, les juges de la Chambre de la jeunesse de la région de Québec offrent aux justiciables la possibilité de traiter leur litige par une conférence de règlement à l'amiable (CRA) plutôt que par le processus judiciaire traditionnel. Les demandes pour ce service, maintenant accessible sur l'ensemble du territoire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches, ne cessent de croître, particulièrement depuis la tenue de 2 minicolloques portant sur ce thème, lesquels ont rassemblé plus de 150 personnes des milieux juridique et social. Le défi à relever consiste à répondre le plus rapidement possible à ces nombreuses demandes.

L'année 2007 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur de certaines modifications apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ces modifications confirment maintenant la possibilité de régler un litige en ayant recours aux CRA, pratique qui était déjà en application dans la région.

Les juges ont aussi collaboré à répertorier les différentes pratiques du district judiciaire de Québec afin qu'elles soient colligées dans un document accessible à tous les avocats, notamment par le site Internet de la Cour du Québec. Cette démarche a aussi permis de modifier la procédure pour demander la remise d'une cause, et ce, afin de minimiser le plus possible les impacts causés par le report d'une audience.

Finalement, les juges ont, comme par le passé, contribué à la formation au sein de la Cour et à l'étranger en participant à certaines activités de coopération internationale.



L'honorable Lucie Rondeau  
Juge coordonnatrice adjointe  
de la région à la Chambre de  
la jeunesse

### LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
Québec- Chaudière- Appalaches	Montmagny Québec Saint-Joseph-de-Beauce	La Malbaie Montmagny Québec Saint-Joseph-de-Beauce Thetford Mines	Cap-Santé Lévis Sainte-Croix

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Montmagny</b>	L'hon. Jogues Lavoie
<b>Québec</b>	<p>L'hon. Michel L. Auger  L'hon. Michel Babin  L'hon. Andrée Bergeron  L'hon. Lina Bond  L'hon. Rémi Bouchard  L'hon. Hélène Bouillon  L'hon. Claude C. Boulanger, juge coordonnateur  et responsable des volets national et international  L'hon. Christian Boulet  L'hon. R. Peter Bradley  L'hon. André-J. Brochet  L'hon. André Cloutier, responsable de  la Division administrative et d'appel  L'hon. Pierre Coderre  L'hon. Jean-François Dionne  L'hon. Colette Duford  L'hon. Jean-Pierre Dumais  L'hon. G.-André Gobeil  L'hon. François Godbout  L'hon. Line Gosselin  L'hon. Charles G. Grenier  L'hon. Anne Laberge  L'hon. Judith Landry  L'hon. Daniel Lavoie  L'hon. Jean Lebel  L'hon. Bernard Lemieux  L'hon. Alain Morand  L'hon. Chantale Pelletier, juge coordonnatrice adjointe,  Chambre criminelle et pénale  L'hon. André Plante  L'hon. Narcisse Proulx  L'hon. Lucie Rondeau, juge coordonnatrice adjointe,  Chambre de la jeunesse  L'hon. Pierre-L. Rousseau  L'hon. Michael Sheehan  L'hon. André Sirois  L'hon. Carol St-Cyr  L'hon. Mario Tremblay  L'hon. Alain Turgeon  L'hon. Pierre Verdon  L'hon. Suzanne Villeneuve, juge coordonnatrice adjointe,  Chambre civile</p>
<b>Saint-Joseph-de-Beauce</b>	L'hon. Hubert Couture

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Québec</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Réna Émond M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Nicole Martin M. le juge de paix magistrat Rosaire Vallières
<b>Saint-Joseph-de-Beauce</b>	M <sup>me</sup> la juge de paix magistrat Sylvie Marcotte

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	759	553	724	520	991	728
Chambre civile (petites créances)	2 187	1 600	2 451	1 760	2 760	2 017
Chambre criminelle et pénale	12 076	13 511	12 485	13 564	13 536	15 359
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	1 444	2 940	1 527	3 006	1 334	2 711
Chambre de la jeunesse (délinquance)	1 448	1 703	1 488	1 444	1 725	1 686

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.

## Saguenay–Lac-Saint-Jean

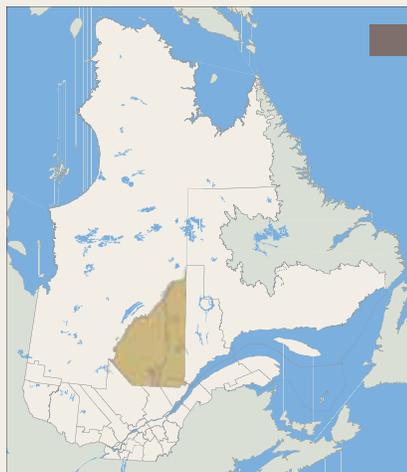
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, région par excellence du Québec par ses activités industrielles et touristiques, peut compter sur la présence de 10 juges de la Cour qui sont assignés tant en matières civile, criminelle et pénale que dans les matières relatives à la jeunesse. La plupart des juges sont polyvalents, c'est-à-dire qu'ils peuvent être appelés à siéger dans l'une ou l'autre de ces matières. Cette polyvalence permet à la Cour d'assurer un service de tous les instants à une population de plus de 280 000 habitants répartis sur un territoire qui comporte trois districts judiciaires : Chicoutimi, Alma et Roberval, de même que les points de service de Jonquière, Dolbeau-Mistassini et Chibougamau, et ce, bien que cette dernière municipalité soit située dans le district judiciaire d'Abitibi.



L'honorable Maurice Abud  
Juge coordonnateur de la région

La Cour, de concert avec le Barreau régional, a créé des tables de concertation pour chacune des chambres. Des discussions régulières ont lieu afin de résoudre divers irritants. D'ailleurs, le comité de la Chambre criminelle et pénale tient régulièrement des rencontres magistrature/Barreau afin de voir ce qui pourrait être amélioré dans les règles de fonctionnement.

Cette façon de faire a permis d'atteindre les délais cibles partout dans la région; à quelques exceptions près, un justiciable peut généralement avoir son procès dans les six mois de sa comparution.

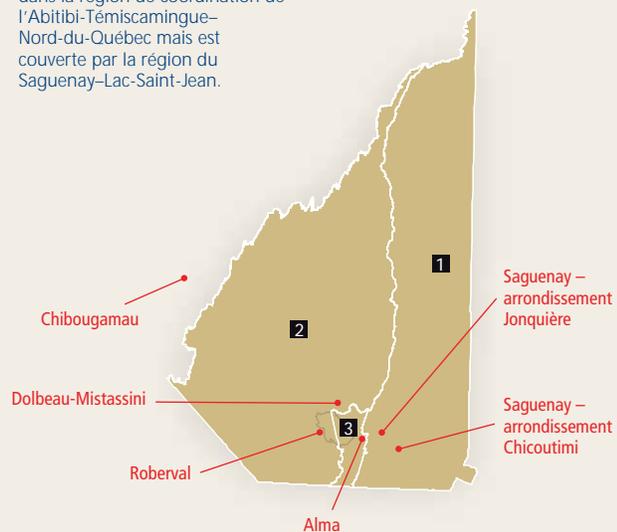


### DISTRICTS JUDICIAIRES

- 1 Chicoutimi
- 2 Roberval
- 3 Alma

La ville de Chibougamau est située dans la région de coordination de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec mais est couverte par la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Palais de justice ●  
et points de service



En matière civile, plusieurs rencontres magistrature/Barreau se tiennent avec, comme objectif, la recherche d'une audition rapide de tous les dossiers. Un projet pilote a été mis en place concernant les dossiers de deux jours et plus. Chacun de ces dossiers est transmis au juge coordonnateur qui, après s'être assuré qu'une conférence de règlement à l'amiable n'est pas possible, l'assigne à un juge. Ce dernier prend le dossier en charge et s'assure de la gestion de l'instance jusqu'à l'audition finale.

Le juge chargé du dossier fixe alors le procès à une date où toutes les parties sont disponibles. Cette date ne peut correspondre aux dates déjà fixées par la Cour, puisqu'elles sont réservées uniquement aux procès d'une journée ou moins. Cette façon de procéder a permis le règlement de dossiers (par jugement ou par conférence de règlement à l'amiable) qui n'auraient pu l'être aussi rapidement, n'eût été cette initiative.

Le Barreau régional est très satisfait de cette façon de faire, à telle enseigne qu'un projet pilote sera mis sur pied incessamment pour assurer une gestion d'instance de certains dossiers en matière civile, et ce, dès la comparution. Ceci accélérera le traitement des dossiers, permettra de réduire les frais et améliorera l'administration de la justice dans notre région.

Enfin, la conférence de règlement à l'amiable (CRA) en matière civile et dans les matières relatives à la jeunesse est implantée pour y rester. Les demandes sont traitées rapidement. C'est pourquoi ce type d'intervention connaît un succès sans précédent. Par contre, dans les matières relatives à la jeunesse, bien que les CRA soient offertes, elles sont peu utilisées. C'est également le cas pour les conférences de facilitation en matière criminelle.

À l'instar des juges des autres régions du Québec, les juges de notre région se dévouent pour assurer un service adéquat à la population. Au cours de la prochaine année, ils auront tout un défi à relever afin de s'assurer que les délais cibles seront respectés, puisque les juges Louis-Charles Fournier et Jean-Yves Tremblay ont annoncé leur intention de prendre leur retraite.

#### LOCALISATION DES PALAIS DE JUSTICE ET DES POINTS DE SERVICE

Région de coordination	Ville où il y a des juges résidents	Localisation des palais de justice et des points de service	Localisation des points de service fonctionnant sur une base itinérante
<b>Saguenay- Lac-Saint-Jean</b>	Alma Saguenay – arrondissement Chicoutimi Saguenay – arrondissement Jonquière Roberval	Alma Chibougamau Dolbeau-Mistassini Saguenay – arrondissement Chicoutimi Saguenay – arrondissement Jonquière Roberval	

## LES JUGES DE LA RÉGION

Palais de justice	Juge
<b>Alma</b>	L'hon. Maurice Abud, juge coordonnateur
<b>Saguenay – arrondissement Chicoutimi</b>	L'hon. Jean-Paul Aubin L'hon. Paul Casgrain L'hon. Louis-Charles Fournier L'hon. Pierre Lortie L'hon. Micheline Paradis L'hon. Johanne Roy L'hon. Doris Thibault
<b>Saguenay – arrondissement Jonquière</b>	L'hon. Jean-Yves Tremblay
<b>Roberval</b>	L'hon. Rosaire Larouche

## LES JUGES DE PAIX MAGISTRATS

Palais de justice	Juge de paix magistrat
<b>Chicoutimi</b>	M. le juge de paix magistrat Réjean Bédard
<b>Roberval</b>	M. le juge de paix magistrat Michel Boissonneault

Statistiques régionales – Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS	CAUSES AU RÔLE	DOSSIERS ENTENDUS
Chambre civile (mérite)*	331	221	286	179	234	154
Chambre civile (petites créances)	712	602	903	768	695	535
Chambre criminelle et pénale	5 267	4 788	5 570	4 791	6 138	5 343
Chambre de la jeunesse (protection et adoption)	379	720	392	865	359	735
Chambre de la jeunesse (délinquance)	570	645	608	615	783	749

\* En matière civile, le nombre de dossiers entendus ne tient pas compte des dossiers traités par le biais d'une conférence de règlement à l'amiable.





## Les juges en situation de gestion

La Cour du Québec, composée de 270 juges, doit être dotée d'une structure de gestion pour permettre à ces derniers d'exercer leurs fonctions efficacement. À cette fin, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit des postes de juge en chef, juge en chef associé, juges en chef adjoints, juges coordonnateurs et juges coordonnateurs adjoints, qui sont appelés juges en situation de gestion. Ils sont tous nommés parmi les juges de la Cour du Québec. Le juge en chef, le juge en chef associé et les juges en chef adjoints sont membres d'office du Conseil de la magistrature.

### Le juge en chef

Le 24 septembre 2003, l'honorable Guy Gagnon a entrepris ses fonctions à titre de juge en chef de la Cour, et ce, pour une période de sept ans. Cette fonction s'accompagne de la présidence du Conseil de la magistrature. Responsable de la direction de la Cour, il en est aussi le représentant et le porte-parole auprès du gouvernement ainsi que des autres cours. Il a notamment pour fonction de voir au respect des politiques de la Cour en matière judiciaire.

Le juge en chef accomplit ses fonctions avec le soutien de l'équipe des juges en situation de gestion. Il leur attribue des tâches précises dont il effectue le suivi. En collaboration avec les juges, il précise la mission, les valeurs et les objectifs de l'institution. Il planifie et préside les réunions des juges en chef ainsi que celles regroupant les juges en chef, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints.

### Le juge en chef associé

Nommé juge en chef associé en 2002 par le gouvernement du Québec, l'honorable René de la Sablonnière terminera son septennat le 31 août 2009. Dans le cadre de ses fonctions, il assiste et conseille le juge en chef.

Le juge en chef associé assure la coordination entre les juges en chef adjoints, les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints.

Sur le plan interne, le juge en chef associé s'assure du respect des politiques de la Cour et de la gestion des délais. Il s'occupe aussi de la formation des juges coordonnateurs en matière de gestion. En outre, il évalue périodiquement les besoins régionaux quant au nombre de juges. Il est membre de comités en matière de technologie, tant au niveau provincial que national. De plus, il compte dans ses dossiers l'amélioration de la sécurité dans les salles d'audience.

### Les juges en chef adjoints

Le gouvernement du Québec nomme les juges en chef adjoints pour une période de sept ans.

Commencé en mai 2004, le mandat de l'honorable Maurice Galarneau se terminera le 18 mai 2011. Celui de l'honorable Paule Gaumond viendra à échéance le 31 août 2009, ayant débuté en septembre 2002. L'honorable Michel Simard, entré en fonction en novembre 2003, atteindra l'âge de 70 ans le 28 avril 2009.



Le juge en chef, accompagné du juge en chef associé, des juges en chef adjoints, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints.

Entre autres tâches, les juges en chef adjoints assistent l'ensemble de leurs collègues dans l'exercice de leurs fonctions. Ils agissent comme conseillers du juge en chef dans les matières qui sont du ressort de la chambre à laquelle ils sont rattachés. Ainsi, ils élaborent des avis au juge en chef dans ces matières. Ils contribuent également à la réalisation de la mission et des objectifs de l'institution ainsi qu'à l'établissement des orientations et des politiques de la Cour en suggérant des moyens qui visent à améliorer son fonctionnement.

Ce sont également eux qui président les comités formés en vue de la sélection des personnes ayant posé leur candidature à des postes de juges.

L'honorable Gilles Charest occupe la fonction de juge en chef adjoint responsable des cours municipales depuis juin 2002 et son mandat se terminera le 30 juin 2009. Il est chargé de la direction des cours municipales. À ce titre, il exerce notamment les fonctions prévues par la *Loi sur les cours municipales*. Il élabore, en concertation avec les juges municipaux, des politiques générales qui leur sont applicables en plus de voir au respect de ces politiques. Il veille au respect de la déontologie judiciaire et au perfectionnement des juges municipaux. Il est également membre du Conseil de la magistrature du Québec.

## Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* prévoit que le juge en chef désigne, avec l'approbation du gouvernement, 10 juges coordonnateurs. Cette loi prévoit également que, lorsque les circonstances l'exigent, le juge en chef peut désigner, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de huit juges coordonnateurs adjoints.

La durée du mandat des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints est d'au plus trois ans; ce mandat peut être renouvelé.

Les juges coordonnateurs conseillent le juge en chef et l'assistent dans ses fonctions relatives à la distribution des causes, à la fixation des séances de la Cour et à l'assignation des juges.

Sous l'autorité du juge en chef, ils sont responsables de l'administration de la Cour (organisation des activités judiciaires, répartition du travail des juges) dans le ou les districts judiciaires relevant de leur responsabilité. Ils sont en quelque sorte les ambassadeurs de la Cour auprès des différents intervenants de leur région respective.

De plus, ils contribuent à l'élaboration des orientations, des politiques et des pratiques de la Cour et y apportent à ce sujet l'expérience et les besoins qu'ils partagent avec les juges de leur région.

Les juges coordonnateurs adjoints assistent le juge coordonnateur dans l'exécution de ses fonctions. Ils collaborent avec le juge coordonnateur à l'établissement des besoins des districts judiciaires et des juges ainsi qu'à la répartition du travail des juges sur le territoire et dans la matière particulière qui leur est confiée.

Les juges coordonnateurs et les juges coordonnateurs adjoints ont également pour fonction d'accueillir les nouveaux juges. Ils sont aussi responsables de la formation régionale et de l'application du programme de mobilité des juges entre les régions. Ce programme vise notamment à permettre aux juges d'enrichir leur expérience par la connaissance d'autres milieux de travail.

### Les juges de paix magistrats

Nous terminons la dernière année de notre planification triennale. Nous avons jusqu'à maintenant mis l'accent sur l'installation des juges de paix magistrats et sur l'implantation d'une structure de gestion adaptée à la complexité des assignations provinciales, régionales et locales. Au cours de la troisième année, la Cour a terminé l'adoption et l'implantation des politiques relatives à l'exercice de leurs fonctions.

La Cour a, de plus, revu le calendrier d'assignations avec l'objectif d'accroître substantiellement la disponibilité des juges de paix magistrats durant les fins de semaine. En effet, le juge en chef ayant autorisé la poursuite du projet pilote des comparutions par voie téléphonique, la mise en œuvre de la deuxième phase devrait permettre de répondre à 50 % des besoins provinciaux en cette matière, à l'exception de ceux de Montréal. En moyenne, les juges de paix magistrats assurent la tenue de près de 50 comparutions au cours de chaque fin de semaine.



L'honorable Mario Tremblay  
Juge responsable des juges  
de paix magistrats



Enfin, en droit pénal, avec l'accord des juges coordonnateurs et dans le respect de l'ensemble de leurs responsabilités, les juges de paix magistrats ont commencé à entendre des causes de plus longue durée. Cela représente un défi au chapitre des assignations, et les juges de paix magistrats itinérants seront particulièrement mis à contribution afin d'aider à offrir en région des disponibilités pour des procès pénaux de plus longue durée.

En ce qui a trait aux activités en droit pénal, dans plusieurs régions du Québec, des journées d'audition ont été ajoutées pour diminuer les délais. En général cependant, les juges de paix magistrats demeurent tributaires de la capacité de traitement des dossiers par le Bureau des infractions et amendes et du personnel des services de justice dans les palais de justice. Pour diverses raisons hors de notre contrôle, le volume de dossiers traités durant la période de référence a régressé au niveau des années 2005 et 2006. Par contre, nous observons que de plus en plus d'efforts sont investis pour mieux planifier le traitement de ces dossiers dans un délai raisonnable.

En ce qui a trait à la formation permanente, les juges de paix magistrats s'impliquent de plus en plus, tant dans la structure que dans l'organisation d'activités de formation. La Cour a désigné une première juge de paix magistrat responsable du comité consultatif sur la formation. Deux séminaires sur la conduite de procès ont été tenus sous la responsabilité de juges de paix magistrats. À cette l'occasion, s'est tenu un premier atelier entièrement conçu et donné par des juges de paix magistrats.

### La Division administrative et d'appel

Au mois de mai 2007, la Cour du Québec lançait officiellement les activités de sa Division administrative et d'appel.

À partir de ce moment, les juges Jean-François Gosselin, Michel A. Pinsonnault et André Cloutier ont sillonné la province, profitant de toutes les tribunes offertes pour informer les membres du Barreau de la création de cette nouvelle division au sein de la Chambre civile de la Cour. Ils ont expliqué comment la Division administrative et d'appel s'inscrivait dans la continuité de la réforme de la justice administrative, ils ont décrit la compétence qui serait exercée par ses membres et ils ont présenté sa composition et son mode de fonctionnement.

La réforme de la justice administrative a confirmé le rôle unique de la Cour du Québec siégeant en appel des décisions des principaux tribunaux administratifs de la province. Aucun autre tribunal de première instance au Canada ne s'est vu conférer une telle juridiction d'appel, donnant ainsi à ses décisions un caractère normatif dans des secteurs importants de la vie sociale et économique de la société et influant sur l'ordre public. Consciente de la responsabilité fondamentale qu'elle assume dans l'exercice de cette juridiction, la Cour a voulu se donner les moyens de remplir pleinement son rôle.

C'est ainsi qu'est née la Division administrative et d'appel, formée de 30 juges répartis sur l'ensemble du territoire de la province. Cette répartition assure une présence et une gestion des litiges à proximité des justiciables, contrairement à une gestion centralisée.



L'honorable André Cloutier  
Juge responsable de la Division  
administrative et d'appel

Lors du lancement des activités de la division, la Cour a indiqué aux membres du Barreau qu'elle entendait gérer de façon active les litiges de droit administratif et d'appel en assignant un juge à chaque dossier, dès son ouverture, afin qu'il puisse en assurer une gestion individualisée et un déroulement diligent.

---

## Compétence

La Division administrative et d'appel s'est vu conférer par la Cour la tâche d'entendre tous les litiges en matière d'impôt et de taxation. Elle siège en appel des décisions de la Chambre immobilière du Tribunal administratif du Québec (fiscalité municipale et expropriation) et de la section de la protection du territoire. Elle siège en appel des décisions de la Commission d'accès à l'information du Québec, rendues en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., chapitre P-39.1). Elle entend les appels des décisions de la Régie du logement, sur décision du juge coordonnateur à cet effet. Elle exerce également une importante juridiction d'appel en matière de déontologie, siégeant en appel des décisions du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière qui statue sur les plaintes déontologiques portées contre les représentants en valeurs mobilières, en assurance de personne et en assurance collective, et contre les planificateurs financiers. Elle siège en appel des décisions du Comité de déontologie policière de même que de celles du comité de discipline de la Chambre immobilière rendues à l'égard des détenteurs de certificats de courtiers et d'agents immobiliers. Enfin, elle exerce une juridiction d'appel confiée à la Cour du Québec par la *Loi sur les mines* (L.R.Q., chapitre M-13.1).

La Division administrative et d'appel a donc une compétence très variée puisqu'elle siège tantôt en première instance (impôt et taxation), tantôt en appel *de novo* (article 98 de la *Loi sur la Régie du logement*, L.R.Q., chapitre R-8.1) et tantôt en appel sur dossier (toutes autres juridictions). Les règles de procédure et de preuve de même que la compétence confiée à la Cour dans chaque cas ne sont pas uniformes et requièrent de la part des juges une adaptation particulière à chaque litige soumis. Les juges exercent une compétence complexe par sa variété, les champs de spécialité qu'elle regroupe et les particularismes de chaque loi habilitante.

Pour relever les défis qui lui sont lancés, la Division administrative et d'appel a dû se doter de nouveaux outils.

---

## Le bilan

Au cours de la dernière année judiciaire (du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008), 944 dossiers ont été ouverts en Division administrative et d'appel. Ces dossiers sont venus s'ajouter à ceux qui étaient déjà au rôle de la Cour dans chacun des secteurs concernés. Dès lors, en plus de contribuer à entendre les appels déjà existants au moment de sa création, les membres de la division ont réglé 122 dossiers au cours de la même période, soit en moins de 12 mois à partir de leur ouverture.

Des 944 dossiers ouverts au cours de la dernière année judiciaire, 82 % sont des dossiers en matière d'impôt et de taxation. Or, le nombre restreint d'avocats à la Direction des affaires juridiques du ministère du Revenu réduit leur disponibilité, si bien qu'il s'est avéré impossible de

fixer des dates d'audition aussi rapprochées que la Cour l'aurait souhaité en ces matières. Au contraire, des adaptations ont dû être faites afin de diminuer la pression que représentait pour ces avocats le mode de gestion particulière des instances (articles 57 et 58 du *Règlement de la Cour du Québec*). Puisque ces « appels » des décisions sur opposition sont soumis à la procédure ordinaire (article 93.3.17 de la *Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., chapitre M-31), les parties conviennent d'un calendrier des échéances à respecter et une date d'audition n'est déterminée qu'après inscription pour enquête et audition.

Les appels relevant d'autres matières de la compétence de la Division administrative et d'appel représentent environ 18 % des dossiers ouverts au cours de l'année judiciaire. Ces appels font l'objet d'une gestion particularisée d'instance et connaissent généralement un traitement plus rapide que les dossiers en matière fiscale. En effet, 49 % de ces dossiers ont fait l'objet d'un jugement au cours de la même période; ces appels ont donc été traités en moins de 12 mois à partir de leur ouverture. Dans le cas des dossiers traités au cours de la dernière année, la durée moyenne des instances a été de 3 mois (89,5 jours). De plus, sur l'ensemble des dossiers ouverts et malgré les lenteurs observées en matière fiscale, 25 % des dossiers ont été traités et, soit qu'ils ont connu leur dénouement ou qu'ils sont en attente d'être entendus, leur date d'audition étant déjà fixée.

Des délais de traitement aussi courts sont exceptionnels pour un tribunal judiciaire. Ces résultats ont été obtenus grâce à la gestion particulière des instances, à la disponibilité et à la diligence des membres de la division et à un suivi assidu du déroulement de chaque dossier par la direction de la division.

En effet, au cours des premiers mois suivant la création de la Division administrative et d'appel, nous avons mis au point, avec la collaboration du personnel de la Direction des services judiciaires, un outil électronique qui permet de suivre l'évolution de chacune des instances en matière administrative et d'appel sur l'ensemble du territoire. Cet outil, que nous appelons notre tableau de bord, permet, grâce à une communication constante avec les juges coordonnateurs des régions et avec les membres de la division, de veiller au déroulement diligent des appels.

Il n'est jamais facile de rendre compte avec justesse du travail accompli. Les chiffres relatés ci-dessus ne donnent qu'une photographie d'une période de 12 mois de travail sans tenir compte véritablement de ce qui est fait en amont ou en aval de cette période. Ces chiffres doivent donc être appréciés en les juxtaposant au déroulement normal des choses. Alors, et alors seulement, peut-on apprécier l'ampleur du travail accompli en vue de changer les habitudes et les comportements. En effet, un changement palpable dans les délais d'intervention de la Cour arrive à se refléter, et ce, de manière à ce que justice soit rendue dans les meilleurs délais.

Parallèlement à cette mobilisation des énergies et à la mise sur pied de mécanismes visant l'implication active des membres de la Division administrative et d'appel dans le déroulement des dossiers qui relèvent de leur compétence, nous avons organisé trois activités de formation spécialisée destinées aux membres de la division, soit un séminaire et deux réunions de convergence.

La première réunion, tenue au mois de mai 2007, a porté sur le pouvoir d'adjudication des dépens suivant les diverses lois que nous sommes chargés d'appliquer. Au mois de novembre de la même année, nous avons tenu une rencontre de trois jours portant sur la requête pour permission d'en appeler et sur la norme d'intervention applicable dans les divers types d'appel que nous entendons. Enfin, à l'hiver 2008, nous avons tenu un séminaire de formation portant sur la fiscalité et la taxation.

L'organisation de ces activités exige beaucoup de temps et d'énergie de la part des membres du comité de formation car, chaque fois, il s'agit d'organiser une activité entièrement nouvelle. En effet, en raison du caractère éclaté de la compétence de la Division administrative et d'appel, les sujets de formation sont très nombreux sur le plan du droit positif et font appel à des champs de compétence spécialisée qui appartiennent à des secteurs du droit très différents les uns des autres. Pour cette raison, il importe de soutenir adéquatement la qualité professionnelle du travail accompli par les membres par une formation continue de qualité, ce à quoi les membres du comité de formation se sont employés tout au long de l'année.

## Une cour dynamique, animée par les idées et le travail de ses membres

### Le site Web

La page Web consacrée à la Cour est accessible du site Web des tribunaux du Québec ([www.tribunaux.qc.ca](http://www.tribunaux.qc.ca)); il suffit de sélectionner le volet « Cour du Québec ». Plusieurs aspects de la Cour y sont abordés tels que les origines de la Cour, sa composition, son administration et ses principales règles de fonctionnement. On y traite aussi des caractéristiques particulières à chacune des régions de coordination ainsi que de plusieurs autres sujets permettant aux internautes qui le souhaitent d'avoir une vue d'ensemble de la Cour.

[www.tribunaux.qc.ca](http://www.tribunaux.qc.ca)

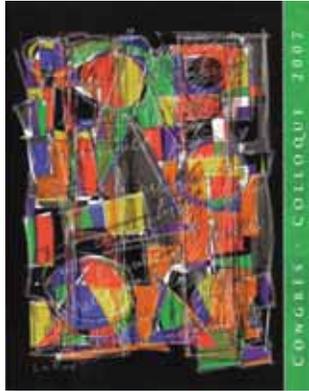
Volet « Cour du Québec »

Le Bureau du juge en chef a pour objectif d'assurer la qualité et la pertinence de l'information véhiculée dans cet espace virtuel. Aussi s'emploie-t-il avec rigueur, non seulement à réviser et à mettre à jour au besoin les données déjà publiées, mais également à concevoir et à publier de nouvelles rubriques traitant de sujets susceptibles d'intéresser les différents intervenants de la justice et la population en général. Il est à noter que les différentes rubriques du site Web de la Cour comportent une version anglaise.

Depuis cette année, la rubrique « Appel virtuel des rôles civils provisoires » présente, à l'instar de la région de Montréal, les dates disponibles pour audition du district judiciaire de Trois-Rivières. Cette section informe les avocats et les parties des prochaines dates de procès disponibles et elle les invite à choisir conjointement une date d'audition. Cette initiative évite aux procureurs de se présenter en salle d'audience à la seule fin de choisir une date de procès.

## Assemblée annuelle de la Cour et colloque 2007

À l'automne, la Cour tient une assemblée annuelle. Cet événement est suivi du colloque annuel du Conseil de la magistrature du Québec, ainsi que de l'Assemblée annuelle de la Conférence des juges du Québec.



Comme le veut désormais la tradition, l'organisation et la présidence du colloque annuel sont assurées par l'un des juges en chef adjoints. En l'occurrence, en 2007, le juge Maurice Galarneau a assumé ces responsabilités avec l'aide de divers comités.



Cour du Québec



Conférence des juges  
du Québec



CONSEIL DE LA  
MAGISTRATURE  
DU QUÉBEC

En 2007, le colloque s'est déroulé sous le thème « Les tribunaux face aux nouvelles réalités culturelles ». En collaboration avec des conférenciers émérites, on y a abordé des sujets tels la place de l'immigration dans la société québécoise, le développement démographique au Québec, l'état du droit en matière d'accommodement raisonnable et les attentes des communautés culturelles à l'égard des tribunaux.

Ces événements ont de nouveau connu un grand succès réunissant 282 inscriptions.

## Congrès de la magistrature 2008



Événement majeur se tenant dans le contexte du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Québec, ce congrès réunira de nombreux juges venant de tout le Canada (tant de nomination fédérale que provinciale) ainsi que des juges québécois de toutes juridictions. Il sera une occasion de réflexion sur divers sujets contemporains liés aux réalités sociales.

L'événement, coprésidé par l'honorable France Thibault de la Cour d'appel du Québec et par l'honorable Paule Gaumont, juge en chef adjointe dans les matières relatives à la jeunesse de la Cour du Québec, se tiendra du 5 au 7 novembre sous le thème « Quel juge pour quelle société? ».

Les juges en chef de la Cour suprême du Canada, de la Cour d'appel et de la Cour supérieure, notamment, participeront à ce congrès.

Plusieurs conférenciers de renom y sont attendus : l'honorable Louis LeBel, de la Cour suprême du Canada; les honorables J.J. Michel Robert et Paul-Arthur Gendreau, de la Cour d'appel du Québec; l'honorable René de la Sablonnière, de la Cour du Québec; M. Guy Canivet, membre

du Conseil constitutionnel de France; l'honorable Robin Jacob, de la Cour d'appel du Royaume-Uni; M. Roderick A. Macdonald, titulaire de la Chaire F.R. Scott de droit public et constitutionnel de l'Université McGill à Montréal; Me Daniel Jutras, professeur titulaire de l'Université McGill à Montréal; M<sup>e</sup> Sean T. McAllister, directeur exécutif, SLAPP Resource Center de l'Université de Denver au Colorado; M<sup>e</sup> Sylvio Normand, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval, M<sup>e</sup> Christian Brunelle, professeur agrégé de l'Université Laval à Québec; M<sup>e</sup> Pierre Noreau, professeur titulaire du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal; M. Florian Sauvageau, professeur titulaire du Département d'information et de communication de l'Université Laval à Québec; M<sup>e</sup> Louise Mailhot, du cabinet Fasken Martineau à Montréal et ex-juge de la Cour d'appel du Québec et M<sup>e</sup> John H. Gomery, ex-juge de la Cour supérieure du Québec. Environ 800 personnes participeront à cet événement dans la Vieille Capitale.

De plus, à cette occasion, le juge en chef de la Cour du Québec sera particulièrement heureux d'accueillir les membres du Conseil canadien des juges en chef des cours provinciales.

C'est également dans ce contexte que seront soulignés le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Cour du Québec ainsi que le 30<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de la magistrature du Québec.

## Cérémonies de la rentrée judiciaire

Septembre est le mois de la rentrée judiciaire. Dans chaque district judiciaire, c'est l'occasion d'une rencontre entre juges et avocats au cours de cérémonies présentant un caractère plus ou moins formel, selon les régions.

Outre les juges travaillant dans les districts judiciaires où se déroulent de telles cérémonies, les juges en chef sont régulièrement invités à y prononcer une allocution. C'est aussi l'occasion pour les juges en chef ou les juges coordonnateurs des cours de s'adresser directement aux avocats et de discuter avec eux.

En l'occurrence, en septembre 2008, les juges en chef ont été invités à participer aux cérémonies de la rentrée judiciaire dans les villes suivantes : Gatineau, Granby, Joliette, Laval, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Jérôme, Sherbrooke, Thetford Mines et Trois-Rivières.

Les juges en chef ont notamment souligné la collaboration positive entre les institutions de justice.

Les juges en chef ont notamment souligné la collaboration positive entre les institutions de justice et fait le constat de l'évolution marquée des façons de faire des intervenants, avocats et juges, en vue de rendre la justice plus efficace. Plus particulièrement, les juges en chef ont souligné l'ouverture des avocats à l'égard du recours aux nouveaux modes de règlement des litiges et souhaité la poursuite en ce sens. Ils ont également saisi cette occasion pour mentionner l'importance du rôle des avocats dans la perception du système de justice par les citoyens.

## Réunions des juges en chef

Chaque année se tiennent 11 réunions auxquelles participent le juge en chef, le juge en chef associé, les trois juges en chef adjoints, la directrice déléguée à l'administration de la Cour ainsi que l'adjoint du juge en chef.

Ces réunions visent à résoudre des problématiques ponctuelles qui se posent à la Cour. De plus, dans ce cadre, les juges en chef planifient et proposent, notamment sur la base du plan triennal de la Cour, des stratégies, des orientations et des politiques. Par la suite, la plupart de celles-ci sont discutées au cours des réunions des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints et, le cas échéant, sont adoptées à ces réunions.

Chacune de ces réunions dure une journée ou deux, selon le nombre de sujets inscrits à l'ordre du jour et leur nature.

Chaque année, une telle réunion est tenue dans une région de coordination de la Cour, ce qui permet aux juges en chef de rencontrer les juges et le personnel rattaché au fonctionnement de la Cour de la région visée dans leur lieu de travail.

En mai 2008, cette réunion s'est tenue à Longueuil, en Montérégie, alors qu'en 2007, elle s'était tenue à Hull, dans la région de Gatineau.

## Réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints

Trois réunions des juges en chef, des juges coordonnateurs et des juges coordonnateurs adjoints se tiennent annuellement.

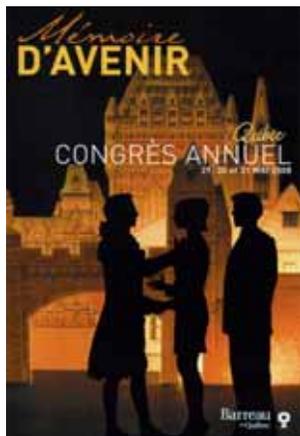
Elles durent deux jours auxquels s'ajoute, au besoin, une journée consacrée plus particulièrement à l'une des matières relevant de la compétence de la Cour.

Toutes les régions sont représentées à ces réunions au cours desquelles sont traitées diverses problématiques en vue d'y apporter des solutions. On y traite également du fonctionnement de la Cour et des priorités à établir.

Plus de 23 juges y prennent part, sans compter des membres du personnel spécialement rattaché au Bureau du juge en chef. Tous les juges de la Cour ont accès aux comptes rendus.

En plus de ces trois réunions, une autre, dite spéciale et regroupant les mêmes personnes, se tient annuellement en juin. Elle se distingue des trois autres en ce qu'elle porte sur des sujets nécessitant une réflexion et une discussion plus approfondies. En juin 2008, cette réunion spéciale a permis aux juges participants d'entendre diverses présentations axées plus particulièrement sur les orientations à privilégier et sur l'utilisation des outils de gestion dont la Cour dispose ou qui seront sous peu disponibles. De plus, on y a discuté de l'influence de l'évolution démographique sur l'administration de la Cour ainsi que du rapport entre les médias et les intervenants de la justice dont, évidemment, les juges.

## Congrès du Barreau du Québec 2008



La Cour du Québec est très heureuse de participer, année après année, au Congrès du Barreau du Québec.

À l'occasion du congrès 2008, le juge en chef adjoint Michel Simard et les juges Jacques Paquet et Michael Sheehan ont animé un forum de discussion sur diverses problématiques récurrentes en matière civile et surtout sur les mesures pouvant être prises pour régler ces situations.

De plus, la juge coordonnatrice de la région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec y a prononcé une conférence à l'occasion d'un atelier intitulé *La cour itinérante québécoise: application et spécialité de la justice criminelle en territoires nordiques*.

## Tournées régionales des juges en chef adjoints

Au cours de l'année 2007 et jusqu'à récemment, à la demande du juge en chef, les juges en chef adjoints ont effectué une tournée des régions. Chacun d'eux a effectué cette tournée de façon distincte afin de pouvoir discuter avec les principaux intervenants qui travaillent plus particulièrement dans chacune des matières en cause. Ils ont notamment rencontré les bâtonniers régionaux, des directeurs de la protection de la jeunesse, des avocats de l'aide juridique ainsi que des représentants du Directeur des poursuites publiques et de la Direction des services de justice du ministère de la Justice du Québec.

Cette démarche a produit des résultats concrets puisqu'elle a permis à la Cour de prendre des moyens pour améliorer certaines situations lorsque cela était possible ou d'établir des orientations en vue d'apporter des correctifs.

Par ailleurs, à plusieurs égards, ces rencontres ont permis de créer des nouveaux liens institutionnels ou de consolider des relations déjà établies. Ces liens et ces relations facilitent la compréhension des rôles et des contraintes de chacun, mais surtout, ils permettent d'établir des modes de collaboration plus efficaces, dans le respect des compétences institutionnelles respectives.

La Cour produira un rapport synthèse des résultats de ces rencontres en vue d'assurer un suivi concret des divers sujets abordés; ce rapport sera notamment transmis au Barreau du Québec pour la poursuite commune des réflexions.

## Les capsules linguistiques de *Courrier*

Avec la permission de l'auteur, l'honorable Jacques Delisle, juge à la Cour d'appel, la Cour publie mensuellement, depuis avril 2008, une capsule linguistique dans *Courrier*, journal interne de la Cour.

Ces capsules se trouvent également sur l'intranet de la magistrature et sont ainsi facilement accessibles aux juges de la Cour.

L'intérêt particulier de cette démarche réside dans le fait que les capsules portent plus spécifiquement sur l'utilisation correcte de mots ou d'expressions employés de façon courante par les juges dans l'exercice de leur fonction judiciaire.



## Justice en milieu autochtone

L'une des mesures prévues au Plan triennal de la Cour du Québec 2005-2008 porte sur l'amélioration des services rendus en milieu autochtone éloigné.



À cette fin, le juge en chef a mis sur pied un groupe de travail, présidé par le juge en chef adjoint Maurice Galarneau, dont le mandat était de suggérer des mesures pour améliorer les façons de faire, et également de susciter la communication entre les différents intervenants et les communautés ciblées.

Outre des juges de la Cour, des représentants du ministère de la Justice, du Directeur des poursuites publiques et du Secrétariat aux affaires autochtones ont participé aux travaux de ce groupe de travail.

Le rapport de ce groupe de travail a été remis au juge en chef en janvier 2008; il propose des solutions concrètes à diverses problématiques.



Arrivée à Kangiqsualujjuaq.

Dès janvier, il a été transmis par le juge en chef aux autorités gouvernementales compétentes, maîtres d'œuvre de la mise en place des mesures proposées.

Ce rapport, intitulé *La justice en milieu autochtone : vers une plus grande synergie*, peut être consulté sur les sites Internet suivants: [www.tribunaux.qc.ca](http://www.tribunaux.qc.ca) et [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca)



Salles utilisées par les juges de la Cour du Québec lors d'audiences de la cour itinérante.  
À gauche Nemaska,  
à droite Umiujag.

---

## Sélection des juges

Dans le cours du processus de nomination des juges à la Cour, les juges en chef adjoints et, à l'occasion le juge en chef associé, participent activement à la sélection des nouveaux juges en présidant les comités formés à cette fin.

À cet égard, entre septembre 2007 et juillet 2008, les comités ont rencontré plus de 331 candidats dans le contexte du déroulement de 11 concours de sélection.

Par ailleurs, un comité responsable de la sélection des juges de paix magistrats a été formé et il a rencontré 11 candidats.

Étant donné les conséquences qu'engendre tout délai entre la date du départ d'un juge et la date de son remplacement, la Cour effectue un suivi rigoureux des étapes du processus de remplacement des juges (avis au ministre, demande de publication des concours, etc.).

Enfin, à ce sujet, la Cour a formulé des suggestions au ministère de la Justice afin que soit modifié le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges* dans le but de le rendre plus efficace, notamment pour que le délai entre la date du départ d'un juge à la retraite et la date de son remplacement soit le plus court possible, voire inexistant. Ces modifications sont toujours attendues.

---

## Formation des nouveaux juges coordonnateurs

Faisant suite à une recommandation des juges coordonnateurs, une session de formation étalée sur sept jours a été donnée aux juges coordonnateurs nommés à l'automne 2007.

Cette activité a pour objectif de permettre aux participants de se familiariser, le plus rapidement possible, avec les règles administratives et de fonctionnement de la Cour et des organismes avec lesquels ils sont appelés à interagir dans le cadre de leur fonction.

L'expérience a été grandement appréciée, puisqu'elle a permis à ces juges d'avoir rapidement un aperçu de leurs nouvelles responsabilités et fonctions, en vue de mieux servir les juges de leur région et les justiciables.

---

## Formation concernant les médias

Encore cette année, quatre juges coordonnateurs ont suivi une formation de deux jours sur la manière d'interagir avec les différents médias.

Il arrive que les coordonnateurs soient interpellés par les médias en raison d'un événement particulier survenu au cours d'une procédure judiciaire. Outre le respect des règles de déontologie et l'obligation de réserve, lorsqu'un juge coordonnateur décide de donner des entrevues, il est utile qu'il connaisse les pratiques et la manière d'intervenir auprès des médias. En regard des dossiers judiciaires, les communications peuvent, en effet, présenter certaines difficultés qu'une personne non avertie risque de ne pas discerner.

## Sécurité dans les palais de justice

La Cour du Québec, par l'entremise des juges en chef, a siégé à la Table centrale sur la sécurité réunissant les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et des représentants du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

De ces rencontres, il ressort qu'une sécurité accrue est nécessaire dans les palais de justice. Ainsi, des demandes justifiées ont été adressées au gouvernement afin que soient ajoutés, de manière récurrente, 65 constables spéciaux et agents de sécurité dans différents palais.

Par ailleurs, le gouvernement a alloué récemment un budget de 10 millions de dollars pour l'étude de la question, l'installation d'arches de détection dans les palais de justice de Montréal et pour examiner la possibilité d'en installer dans d'autres palais de justice. Ces mesures visent à assurer une plus grande sécurité des justiciables et des officiers de justice travaillant dans les palais.

## Comité bipartite Cour du Québec/Barreau du Québec

En avril 2008, s'inscrivant désormais dans une tradition, les juges en chef de la Cour ont rencontré le bâtonnier du Québec et le vice-président du Barreau du Québec pour échanger sur diverses problématiques liées à l'administration de la justice et convenir de réflexions à entreprendre ou d'actions à poser en vue d'apporter des solutions.

Ont été abordés lors de cette rencontre, entre autres sujets, la réforme de la procédure civile (l'oralité), le processus de sélection des juges et les conférences de règlement à l'amiable.

## Table ronde sur la justice participative

À l'invitation du bâtonnier du Barreau de Montréal, la Cour du Québec a participé à cette activité, tenue en octobre 2008, dont le but est de tracer un bilan de la situation actuelle sur la formation des avocats en regard des nouveaux modes de résolution des litiges et d'établir un plan d'action en cette matière pour l'avenir.

Cette participation de la Cour s'inscrit dans la foulée des actions qu'elle a déjà mis de l'avant pour susciter l'intérêt et l'ouverture des justiciables et des avocats à considérer ces nouvelles avenues pour le règlement des litiges.

## Projet pilote sur la révision du processus devant la Division des petites créances (Laval)

En collaboration avec le ministère de la Justice, une évaluation complète du cheminement des dossiers de petites créances est en cours de réalisation à Laval depuis plusieurs mois.

Il s'agit d'un projet pilote destiné à examiner toutes les étapes du processus devant cette division, de l'accueil du justiciable jusqu'au jugement, en vue de s'assurer de la pertinence de chacune de ces étapes et, le cas échéant, de proposer des améliorations au système.

Des recommandations sont attendues au début de l'année 2009.

## Projet pilote visant la prise en charge de causes longue durée (Québec)

En mai 2007, la Cour a mis sur pied un projet pilote visant la prise en charge des 225 dossiers de causes longues<sup>2</sup> prêtes à être entendues dans le district de Québec. À cette fin, le juge Michael Sheehan a été libéré à temps plein et a pu bénéficier des services d'un stagiaire. Ainsi, 103 causes longues ont été réglées dans le contexte de 44 conférences de règlement à l'amiable (CRA), 70 autres ont été fixées pour procès et 29 ont été réglées par les procureurs des parties.

Compte tenu du succès obtenu, les causes longues des autres districts de la région ainsi que les nouvelles causes longues du district de Québec ont été intégrées au projet, lequel a été reconduit pour l'année financière 2008-2009.

## Projet pilote (Longueuil)

En collaboration avec le Barreau de Longueuil et dans la foulée des suggestions formulées par l'Observatoire sur la justice civile, la Cour s'apprête à démarrer, à Longueuil, un projet pilote de même nature que celui énoncé précédemment. Toutefois, dans le déroulement des dossiers de causes longues, ce projet pilote privilégiera une intervention plus rapide du juge dans le processus judiciaire.

## Projet pilote sur l'expertise unique (Laval)

De concert avec les représentants du Barreau du Québec et du Barreau de Laval, la Cour du Québec et la Cour supérieure participent à l'élaboration d'un projet pilote en vue de simplifier le recours à l'expertise dans certains dossiers.

L'objectif est d'éviter le recours à de multiples experts de façon à réduire les coûts et les délais et, avec le consentement des parties, de plutôt privilégier la désignation d'un expert conjoint. À défaut d'une telle entente entre les parties, un expert unique serait désigné par le tribunal à partir d'une liste d'experts établie par les parties.

Le projet devrait débiter au début de l'année 2009.

## Le mentorat à la Cour du Québec

Un comité formé de juges de la Cour et présidé par la juge Élisabeth Corte s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année.

Le mandat de ce comité consiste à proposer des paramètres visant à mettre en place la structure d'un programme de mentorat judiciaire. Ce programme permettra d'améliorer l'accueil des nouveaux juges à la Cour, c'est-à-dire de fournir un accompagnement dans le cadre du processus d'initiation du juge à ses nouvelles fonctions.

Un rapport est attendu au cours des premiers mois de l'année 2009.

2. Causes dont la durée prévue de l'enquête et de l'audition dépasse deux jours.

## Rendez-vous/Justice 2009

En concertation avec le ministère de la Justice du Québec et divers autres intervenants judiciaires, la Cour participera, en avril 2009, au Rendez-vous/Justice 2009.

Cette activité, d'une durée d'une semaine, se déroulera dans toutes les régions du Québec (la métropole, l'Est et l'Ouest) et s'inscrit dans une volonté partagée de mieux faire connaître et comprendre le système de justice aux citoyens.

Cette façon de faire, c'est-à-dire de tenir des activités adaptées aux régions, durant cinq jours, permettra de regrouper diverses activités de communication étalées auparavant sur une année et de mieux cibler les groupes de citoyens que chacune des régions souhaite rejoindre.

## Accès à la justice des personnes présentant certaines problématiques particulières (santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, violence familiale)

Dans un souci de favoriser l'accès à la justice aux personnes présentant certaines problématiques particulières (santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, violence familiale), et ce, dans l'ensemble des matières relevant de la compétence de la Cour (matières civile, criminelle et matières relatives à la jeunesse), un comité de la Cour, présidé par l'honorable Paule Gaumond, a été constitué.

L'objectif de ce comité est de faire le point sur la situation actuelle et d'évaluer par la suite l'opportunité et la faisabilité de l'implantation de projets pilotes dans certaines régions du Québec.

## Justice pénale pour adolescents

Le ministre fédéral de la Justice a réalisé une tournée de consultation pancanadienne afin de faire le bilan de la loi, cinq ans après son entrée en vigueur. Dans ce contexte, la Cour a été invitée à formuler ses observations; pour ce faire, un comité de juges a été formé et a produit un rapport en août dernier.

## Colloques sur les conférences de règlement à l'amiable dans les matières relatives à la jeunesse

En octobre 2007 et en février 2008, la Cour a tenu trois colloques à l'intention des avocats travaillant dans les matières relatives à la jeunesse et des intervenants des centres jeunesse.

Ces colloques visaient à sensibiliser ces personnes aux avantages de recourir, lorsque les circonstances s'y prêtent, aux conférences de règlement à l'amiable.

Ces colloques se sont tenus dans les régions de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie, et chaque événement a regroupé une centaine de participants.

## Un DVD sur les conférences de règlement à l'amiable dans les matières relatives à la jeunesse

Un DVD sur les conférences de règlement à l'amiable, destiné à informer les professionnels travaillant dans les matières relatives à la jeunesse (avocats, travailleurs sociaux, etc.), a été conçu par le Centre jeunesse Québec et les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches. Le lancement a eu lieu en octobre 2007.

La Cour a collaboré à la production de cet instrument d'information, notamment, en y présentant une session de conciliation présidée par l'honorable Colette Duford.

### Institut national de la magistrature

En août 2005, la Cour du Québec a signé, avec l'Institut national de la magistrature (INM), une entente de prêt de services qui a été renouvelée en 2006 et, par la suite, d'année en année.

Suivant cette entente, la Cour libère le juge Jean-François Gosselin pour l'équivalent d'une demi-tâche, au profit de l'INM, et ce juge agit comme conseiller pour l'Institut.

Comme il est établi depuis quelques années, la Cour favorise la participation de juges à des formations offertes par l'INM, lesquelles sont complémentaires au programme annuel de formation initiale et continue de la Cour.

Des juges de la Cour du Québec se sont inscrits à la majorité des programmes offerts par l'INM, apportant ainsi l'expertise acquise au quotidien et celle développée par l'application de certaines lois spécifiquement québécoises.

Toujours dans un contexte de collaboration, le juge Armando Aznar, coordonnateur adjoint à la Chambre civile de Montréal, a participé à l'élaboration du programme en droit civil qui a été offert en juin. La Cour possède une expertise en matière de bijuridisme qui ouvre la voie à une collaboration avec l'INM.

La Cour et l'INM ont poursuivi leur collaboration relativement à la tenue du séminaire sur la conférence de règlement à l'amiable en matière civile. Ce séminaire se tient conjointement avec des collègues de la Cour supérieure. Un premier séminaire a été offert en décembre 2006 et un deuxième, en novembre 2007. Le prochain se tiendra en novembre 2008.

Les deux organismes s'impliquent aussi dans la tenue, en novembre, d'un séminaire en gestion d'instance en matière civile. Des discussions récentes permettent d'envisager la possibilité d'élaborer d'autres séminaires sur de nouveaux thèmes, notamment en matière fiscale puisque la Cour canadienne de l'impôt et la Cour du Québec traitent, chacune dans leur champ d'application respectif, des conflits entre l'État et les justiciables.

Pour une deuxième année, la Cour du Québec, l'INM et la Cour de justice de l'Ontario ont réalisé une table ronde composée de 10 juges québécois et de 10 juges ontariens sur l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. La première table ronde avait traité, en 2006, des sentences dans la collectivité en droit criminel.

La Cour a apporté sa participation au comité consultatif de l'INM mis sur pied dans le domaine international. L'INM et la Cour travaillent actuellement à la réalisation d'un projet qui pourrait se concrétiser au cours de la prochaine année, en collaboration avec d'autres intervenants.

L'INM et la Cour du Québec sont souvent sollicités afin de collaborer à des échanges internationaux et de recevoir des délégations de juges étrangers. Ces deux institutions ont développé, avec les années, une expertise recherchée, notamment pour aider à la formation des juges.

Les échanges qui se réalisent d'une année à l'autre permettent de présenter les expertises canadienne et québécoise, en ajoutant celles de pays qui réalisent combien sont importantes la primauté de droit et l'indépendance de la magistrature individuellement ainsi qu'institutionnellement.

### Volets national et international

La Cour accorde énormément d'importance à la formation des juges et au programme de formation continue. Non seulement la Cour a nommé une juge responsable de la formation, mais elle a désigné, depuis 2005, un juge responsable des volets national et international.

Par son programme de formation, la Cour offre aux juges des séminaires sur des sujets variés et pertinents. Évidemment, des activités de formation à l'intention des juges se tiennent non seulement au Québec, mais aussi ailleurs au Canada et dans le monde.

C'est dans ce contexte que la Cour permet la participation des juges à des séminaires de formation organisés par divers organismes, tels que l'Institut national de la magistrature.

Le budget alloué à ces séminaires et à la participation à des colloques extérieurs s'est élevé à 45 500\$. Plus de 34 juges ont participé à plus de 20 colloques et séminaires, dont 8 étaient offerts par l'Institut national de la magistrature.

Il est important de souligner la participation des juges de la Cour à certaines activités, dont celles de la Société de criminologie du Québec, de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées, de l'International Society for the Reform of the Criminal Law, des Cambridge Lectures, de la Fédération des ordres professionnels des juristes du Canada, de l'Association Henri Capitant, des Entretiens Jacques-Cartier, de l'Association du Barreau canadien, etc.

Les juges ont aussi reçu de la formation en participant à des congrès internationaux tels que le Congrès international francophone sur l'agression sexuelle, le Symposium national sur la justice réparatrice, le colloque sur l'accès à un tribunal spécialisé en droit à l'égalité, les journées d'étude pour la prise en compte de la diversité religieuse et culturelle dans l'offre de services en violence conjugale, etc.

Le juge responsable est chargé de déterminer les colloques pertinents, autres que ceux offerts par la Cour, et d'en dresser une liste à l'intention du juge en chef. Par la suite, les juges de la Cour sont informés des colloques retenus et le juge en chef désigne ceux qui peuvent s'y inscrire, en fonction de certains critères et selon les disponibilités budgétaires.



L'honorable Claude C. Boulanger  
Juge responsable des volets  
national et international

Le juge responsable des volets national et international établit des liens avec des intervenants extérieurs susceptibles de répondre aux besoins de formation des membres de la Cour. Cela peut se traduire notamment par la participation des membres à des activités de formation offertes à l'extérieur du programme de formation ou par la participation de personnes-ressources aux activités prévues à l'intérieur de ce programme.

Ces activités se sont tenues au Québec, en Ontario, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique, en Colombie, en France et en Angleterre.

D'un autre côté, les juges de la Cour ont développé, avec les années, une expertise qui intéresse les membres de la communauté juridique canadienne et même internationale.

Cette expertise est présente dans les divers champs de compétence de la Cour et elle permet d'accueillir, selon la demande, des délégations de magistrats étrangers et de participer à des échanges internationaux.

Il s'agit d'une collaboration significative avec les autres cours du Québec et du Canada ainsi qu'avec l'Institut national de la magistrature et le Bureau du commissaire à la magistrature fédérale.

Les échanges avec des délégations de juges étrangers sont très enrichissants. Ils permettent non seulement de connaître les difficultés que rencontrent nos interlocuteurs et d'apporter notre expertise, mais aussi d'améliorer nos propres systèmes par leur expérience.

Sur une base institutionnelle ou privée, les juges ont eu des échanges avec des collègues d'autres cours, notamment de la Chine, du Burkina Faso, de l'Ukraine, du Rwanda, du Chili, de la Louisiane, de la Belgique, du Mali, de la Russie et de la République d'Haïti.

Plus particulièrement, en octobre 2007, la juge Lucie Rondeau s'est rendue en Chine avec les juges Pierre Dalphond et Jean-Claude Beaulieu, respectivement de la Cour d'appel du Québec et de la Cour supérieure. Cette mission a été réalisée avec la collaboration du ministère des Relations internationales et du ministère de la Justice du Québec à la suite d'une invitation du juge en chef de la région du Shandong, qui avait séjourné préalablement au Québec avec une délégation de juges de sa région.

Leur séjour de deux semaines leur a permis de mieux expliquer le système de justice canadien et en particulier celui du Québec. À leur passage à Shanghai, à Pékin et à Jinan, capitale de la région du Shandong, ils ont participé à des séances de travail avec des juges chinois ainsi qu'avec des étudiants de diverses universités. Ils ont également travaillé en partenariat avec l'Institut de la magistrature du Shandong. Il n'est pas exclu que les échanges se poursuivent dans le futur.

La Cour a aussi signé, il y a quelques années, une entente avec l'École nationale de la magistrature de France (ENM) et poursuit sa collaboration avec cette institution. D'ailleurs, la 61<sup>e</sup> Commission permanente de coopération franco-québécoise a autorisé un échange de cinq juges québécois qui se sont rendus à Paris en septembre 2007 pour expliquer le processus judiciaire en matière criminelle. Les thèmes abordés étaient notamment : les sentences en matière d'agression sexuelle, la présomption d'innocence, le type de plaidoyer et la déontologie judiciaire. Ces échanges avec des magistrats français permettent de mieux comprendre nos systèmes respectifs et d'améliorer le nôtre au besoin.

En novembre 2008, la Cour tiendra son colloque annuel. Pour la circonstance, cinq juges de l'ENM assisteront aux délibérations de ce congrès.

La Cour participe chaque année, en septembre, à la Conférence Claire-L'Heureux-Dubé. En 2007, le conférencier invité était l'honorable Michel Bastarache, juge à la Cour suprême du Canada.

L'ouverture sur le monde permet certes de faire rayonner la Cour et de faire découvrir les systèmes de justice canadien et québécois, mais elle permet aussi de connaître les cours et les systèmes des autres pays. De ce fait, il est possible d'exporter de nouvelles avenues pour améliorer la façon pour les juges de rendre justice.

## Volet administratif

### L'entente

Le Bureau du juge en chef de la Cour du Québec, ci-après appelé le Bureau, exerce ses responsabilités depuis 2002, à la suite d'une entente administrative signée entre le juge en chef de la Cour et le ministre de la Justice. Les responsabilités de nature administrative et financière y sont exercées sous la direction du juge en chef, par la directrice déléguée à l'administration. Les bureaux du juge en chef sont situés au 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15, à Québec et au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 13.62, à Montréal.



M<sup>e</sup> Anne Bélanger  
Directrice déléguée  
à l'administration

### Le personnel

Le Bureau est constitué de l'ensemble du personnel administratif rattaché au juge en chef, au juge en chef associé, aux juges en chef adjoints, à la présidente du Tribunal des professions, à la Direction de l'administration ainsi qu'au Service de recherche. Au 30 juin 2008, le personnel du Bureau est composé de 35 employés œuvrant à Montréal et à Québec et répartis comme suit :

#### Services administratifs

- l'adjoint du juge en chef
- l'adjointe du juge en chef adjoint responsable des cours municipales
- 2 agents de bureau
- 2 analystes en informatique et en procédés administratifs
- 1 réceptionniste
- 3 techniciennes en administration
- 1 technicienne en droit (webmestre)
- 11 secrétaires
- 1 stagiaire en droit
- la directrice déléguée à l'administration

#### Service de recherche de la Cour

- 2 recherchistes-coordonnatrices
- 6 recherchistes
- 2 recherchistes stagiaires
- 1 technicienne en droit

## Ses responsabilités

Le Bureau assure la gestion des dépenses liées aux traitements, à la rémunération, aux déplacements, aux réunions, aux dépenses de fonction, à l'ameublement, à la papeterie personnalisée, aux fournitures et services, et ce, pour les juges de la Cour, les juges de paix magistrats et le personnel rattaché au Bureau. De plus, le Bureau est responsable des activités rattachées au Service de recherche, au Secrétariat à la formation, à la mise à jour de l'intranet de la magistrature, au site Web ainsi qu'à la mise à jour et à la tenue de ses systèmes d'information de gestion.

## Ses dépenses

Le Bureau a assumé les dépenses suivantes du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 :

### Rémunération<sup>3</sup>

■ Juges de la Cour du Québec .....	44 866 700 \$
■ Juges de paix magistrats.....	3 213 800 \$
■ Personnel du Bureau.....	1 791 400 \$

### Dépenses de déplacement

■ Juges de la Cour du Québec .....	1 867 300 \$
■ Juges de paix magistrats.....	197 200 \$

### Dépenses de fonction

■ Juges de la Cour du Québec .....	1 214 900 \$
■ Juges de paix magistrats.....	52 100 \$

### Dépenses de fonctionnement

■ Ameublement de la magistrature .....	164 800 \$
■ Congrès-colloque, réunions et avances.....	95 800 \$
■ Cotisations à des associations professionnelles.....	13 300 \$
■ Équipements et matériel .....	18 100 \$
■ Fournitures, livres et abonnements .....	23 800 \$
■ Frais de déplacement des employés .....	41 700 \$
■ Locations diverses .....	14 000 \$
■ Messagerie.....	3 000 \$
■ Papeterie personnalisée, cahiers des juges et impression de rapports.....	62 000 \$
■ Services professionnels et perfectionnement .....	61 400 \$
■ Toges et accessoires pour juges nouvellement nommés <sup>4</sup> .....	20 500 \$
■ Autres dépenses.....	300 \$

3. Une somme additionnelle de 14 470 000 \$ fut versée en rétroactivité pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2006 et de 525 000 \$ en intérêts à la suite de l'application par le gouvernement des rapports O'Donnell et Cimon.

4. 18 juges nouvellement nommés

## Départs et engagements

En 2007-2008, l'année fut marquée par le départ de plusieurs recherchistes. Ainsi, M<sup>es</sup> Marie-Hélène Sylvestre, Véronique Voyer, Dia Dabby, Julie Dubord et Extra Junior Laguerre ont quitté leurs fonctions au Service de recherche.

Ces départs ont permis l'embauche de nouveaux stagiaires du Barreau, soit Mesdames Viviana Itturiaga Espinoza et Geneviève Bernier. En juin 2008, M<sup>e</sup> Marie-Ève Brunet, juriste, s'est aussi jointe à l'équipe de Montréal.

En janvier 2008, madame Nathalie Garneau, agente de bureau au bureau du juge en chef adjoint responsable des cours municipales, a quitté ses fonctions. Madame Jocelyne Falardeau l'a remplacée en mai 2008.

En janvier 2008, à la suite du départ de madame Claire Turcotte, analyste, madame Mélanie Giroux a été embauchée afin de supporter le juge en chef associé et les juges coordonnateurs en matière de suivi des activités judiciaires.

En mai 2008, le Bureau a procédé à l'embauche d'une stagiaire en droit de l'Université de Sherbrooke. Cette stagiaire a la responsabilité d'assister les juges en chef adjoints dans le domaine de la veille législative et jurisprudentielle.

Et en juin 2008, afin de suppléer à l'apport de travail additionnel engendré par la venue du système SAGIR, madame Maude Caron, technicienne en administration, a été embauchée dans l'équipe administrative.

L'ensemble de ces départs et de ces embauches permet au Bureau de se renouveler et de s'enrichir de la venue de nouveaux employés. Nous sommes reconnaissants de l'implication de chacun des employés qui ont quitté notre organisation.

## Ses mandats particuliers

La dernière année a permis à la Cour de continuer le développement de ses outils de communication. Des efforts assidus ont été consentis à la mise à jour des sites Internet et intranet. Dans le site intranet de la magistrature, une section réservée à la documentation destinée à l'administration de la Cour a été développée. Celle-ci a été mise en ligne afin de répondre au besoin d'offrir aux juges un site privilégié où est déposée la documentation réservée à leur usage. Cette section consiste en la première phase d'un projet plus important permettant aux membres des différents comités de la Cour d'échanger entre eux dans un environnement virtuel sécuritaire.

Dans le domaine administratif, les membres de l'équipe ont participé aux travaux préparatoires à l'implantation du système SAGIR (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources). Ce système comptable adopté par le gouvernement du Québec et implanté dans l'ensemble du ministère de la Justice à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 a nécessité des travaux de conversion et de saisie importants. Ce système permettant de même le remboursement des dépenses de fonction et de déplacement des juges, des séances de formation ont été dispensées afin de répondre aux besoins de la clientèle. Ces modifications d'envergure dans le processus administratif ont entraîné des défis pour l'ensemble du personnel. La collaboration de tous a été rendue nécessaire et fut très appréciée.

En décembre 2007, le bureau de Québec a vu ses locaux agrandis afin de répondre adéquatement aux besoins du personnel. Le réaménagement du Conseil de la magistrature dans d'autres locaux a permis au Bureau du juge en chef d'occuper l'espace laissé vacant par le Conseil.

## Le Service de recherche

### Ses points de service et sa composition

Le Service de recherche est présent dans deux points de service, soit à Montréal et à Québec. L'équipe du Service de recherche est composée, au 30 juin 2008, de 8 recherchistes, 2 recherchistes stagiaires et une technicienne en droit.

### Son mandat

Le Service de recherche effectue des recherches dans les dossiers dont les juges sont judiciairement saisis, conçoit des dossiers thématiques et collabore aux recherches liées à la formation et au perfectionnement des juges. Il assiste les juges en chef adjoints dans l'élaboration de bulletins mensuels de jurisprudence. Il fournit également un soutien ponctuel de recherche aux activités du Bureau du juge en chef et assure la gestion des bibliothèques de la Cour du Québec.

Les demandes des juges adressées au Service de recherche sont généralement de deux types : celles nécessitant une recherche substantielle englobant analyse et opinion juridique et celles demandant une recherche documentaire, comme les recherches de lois, de règlements, de décrets, de jugements ou de doctrine.

### Volume d'activités du Service de recherche pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007

- Recherches et opinions..... 1 679
- Heures de recherche ..... 13 812

Les textes des recherches effectuées sont indexés. De plus, ces textes sont déposés dans l'intranet de la magistrature avec l'autorisation du juge qui a demandé la recherche.

Le Service de recherche a accès à tous les produits juridiques diffusés par l'intermédiaire de l'intranet de la magistrature, comme par exemple les banques informatisées de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), Quicklaw, et le Répertoire électronique du Jeune Barreau (REJB). Il a également accès à l'ensemble de l'Internet.

### Les bibliothèques des juges

Ces bibliothèques sont situées à Montréal et à Québec. Elles sont réservées à l'usage des juges et du personnel du Service de recherche. Elles contiennent des ouvrages de doctrine et des recueils de jurisprudence relatifs à l'exercice de la compétence de la Cour du Québec.



M<sup>e</sup> Renée Desrosiers  
de Lanauze  
Coordonnatrice du Service  
de recherche à Montréal



M<sup>e</sup> Renée Gingras  
Coordonnatrice du Service  
de recherche à Québec

Dans les villes autres que Montréal et Québec, les juges peuvent s'adresser au Service de recherche afin d'obtenir les ouvrages nécessaires. De plus, tous les juges de la Cour bénéficient d'une entente intervenue entre le Conseil de la magistrature du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). Les juges ont accès aux services offerts et peuvent, entre autres, consulter ou emprunter des volumes dans les différentes bibliothèques et dans les points de service du CAIJ ou encore avoir accès à une bibliothèque virtuelle en tout temps.

### La Conférence des juges du Québec



Conférence des juges  
du Québec

C'est avec plaisir que je donne suite, comme président de la Conférence des juges du Québec, à l'aimable invitation du juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Guy Gagnon, à participer au *Rapport public 2007-2008 de la Cour du Québec*.

Cette invitation est un signe concret de la complémentarité de ces deux institutions, chacune respectant les compétences et attributions de l'autre. La Conférence des juges du Québec regroupe tous les juges de la Cour du Québec et ceux des cours municipales de Laval, Montréal et Québec, de même que les juges suppléants qui souhaitent demeurer membres de la Conférence.

Le rôle de la Conférence est défini dans ses statuts à l'article 2, lequel se lit comme suit :

« L'objet de la Conférence des Juges du Québec est de sauvegarder la dignité, le respect, l'autorité et l'autonomie des tribunaux et du pouvoir judiciaire, de favoriser l'excellence et l'entraide des membres et de veiller à leurs intérêts. »

La Conférence des juges du Québec s'exprime et agit par la voix de son conseil d'administration composé des honorables :

Normand Amyot, vice-président;  
Gabriel de Pokomandy, secrétaire;  
François Marchand, trésorier;  
Jacques R. Roy, président sortant et juge suppléant;  
Christian M. Tremblay, représentant de la Chambre civile;  
Françoise Garneau-Fournier, représentante de la Chambre de la jeunesse;  
Michel Mercier, représentant de la Chambre criminelle et pénale;  
Claude Leblond, représentant de la Chambre criminelle de Montréal;  
Richard Laflamme, représentant de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;  
Serge Laurin, représentant de la région de l'Outaouais;  
Nicole Mallette, représentante de la région de la Mauricie-Bois-Francs;  
Paul Casgrain, représentant de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;  
Ronald Schachter, représentant des cours municipales de Montréal, Laval et Québec.



L'honorable Michel L. Auger  
Président de la Conférence  
des juges du Québec

Au nom de tous les membres et au nom du public, je leur dis sincèrement merci; ils consacrent un temps et une énergie considérables au service des membres de la Conférence, contribuant ainsi au maintien de l'indépendance judiciaire dans le meilleur intérêt des justiciables..

Mon prédécesseur, l'honorable Jacques R. Roy, s'interrogeait sur l'avenir de la Conférence lorsque les recours judiciaires sur la rémunération, disait-il, seront devenus obsolètes. Pour ce faire, un protocole devra permettre à la Conférence des juges du Québec de faire les représentations appropriées au gouvernement du Québec, comme le suggère la Cour Suprême du Canada dans le renvoi de 1997. Ce protocole assurera que le choix des membres du Comité de rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, Montréal et Québec respecte la lettre et surtout l'esprit de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, sinon tout le processus mis en place pourrait devenir plus que questionnable.

## ANNEXE 1

**Liste des lois et des règlements qui confèrent un droit d'appel devant la Cour du Québec**

- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., chapitre A-2.1
- *Loi sur l'assurance maladie*, L.R.Q., chapitre A-29
- *Loi sur les biens culturels*, L.R.Q., chapitre B-4
- *Code municipal du Québec*, L.R.Q., chapitre C-27.1
- *Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., chapitre C-73.1
- *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., chapitre D-9.2
- *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*, L.R.Q., chapitre D-13.1
- *Loi concernant les droits sur les mines*, L.R.Q., chapitre D-15
- *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2
- *Loi sur les élections scolaires*, L.R.Q., chapitre E-2.3
- *Loi électorale*, L.R.Q., chapitre E-3.3
- *Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuits et naskapis*, L.R.Q., chapitre I-14
- *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., chapitre J-3
- *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, L.R.Q., chapitre L-6
- *Loi sur les mines*, L.R.Q., chapitre M-13.1
- *Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., chapitre M-31
- *Loi sur la police*, L.R.Q., chapitre P-13.1
- *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., chapitre P-34.1
- *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., chapitre P-39.1
- *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, L.R.Q., chapitre P-45
- *Loi sur la Régie du logement*, L.R.Q., chapitre R-8.1
- *Loi sur le régime de rentes du Québec*, L.R.Q., chapitre R-9
- *Loi sur le remboursement d'impôts fonciers*, L.R.Q., chapitre R-20.1
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2
- *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying*, L.R.Q., chapitre T-11.011
- *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., chapitre V-1.1
- *Règlement sur les contributions et dépenses faites lors de la consultation sur la réorganisation territoriale municipale*, (2004) 136 G.O. II 1555B

## ANNEXE 2

**Juges membres des comités organisateurs de séminaires****Séminaire sur les Chartes canadienne et québécoise**

Président .....	L'hon. Pierre E. Audet
Membres.....	L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré L'hon. André Perreault L'hon. Carole Brosseau L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire d'accueil des nouveaux juges**

Présidente.....	L'hon. Lucie Rondeau
Membres.....	L'hon. Danielle Côté L'hon. Pierre L. Rousseau L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la conférence de règlement à l'amiable en matière jeunesse**

Présidente.....	L'hon. Paule Gaumont, juge en chef adjointe
Membres.....	L'hon. Claude C. Boulanger L'hon. Colette Duford
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la conduite du procès**

Présidente.....	L'hon. Linda Despots
Membres.....	L'hon. Monique Fradette L'hon. André Perreault L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la formulation du jugement I**

Présidente.....	L'hon. Linda Despots
Membres.....	L'hon. Denis Lavergne L'hon. Monique Fradette L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la justice autochtone**

Président .....	L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Membres.....	L'hon. Claude P. Bigué L'hon. Rosaire Larouche L'hon. Guy Lambert L'hon. Richard Côté
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la conférence de règlement à l'amiable en matière civile**

Président .....	L'hon. Normand Amyot
Membres.....	L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint L'hon. Lina Bond
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la préparation à la retraite**

Président .....	L'hon. Gérald Laforest
Membre.....	L'hon. Paule Gaumond, juge en chef adjointe
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire : Journées de droit civil**

Président .....	L'hon. Jacques Paquet
Membres.....	L'hon. François Bousquet L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint L'hon. Lina Bond
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire : Journées de droit criminel**

Présidente.....	L'hon. Chantale Pelletier
Membres.....	L'hon. Michel Parent L'hon. André Perreault L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire : Journées jeunesse**

Président .....	L'hon. Omer Boudreau
Membres.....	L'hon. Michèle Lefebvre L'hon. Viviane Primeau L'hon. Ruth Veillet L'hon. Robert Proulx L'hon. Paule Gaumond, juge en chef adjointe
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur les réalités sociales**

Président .....	L'hon. Claude Tremblay
Membres.....	L'hon. Michèle Toupin
	L'hon. Ellen Paré
	L'hon. Normand Amyot
	L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire sur la formation des formateurs**

Présidente.....	L'hon. Paule Gaumont, juge en chef adjointe
Membres.....	L'hon. Claude C. Boulanger
	L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint
	L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Responsable de la formation .....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire en informatique**

Président .....	L'hon. Maurice Galarneau, juge en chef adjoint
Membres.....	L'hon. Richard Côté
	L'hon. Chantal Sirois
Responsable de la formation.....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire d'initiation au droit de la jeunesse**

Présidente.....	L'hon. Paule Gaumont, juge en chef adjointe
Membres.....	L'hon. Judith Landry
	L'hon. Robert Proulx
Responsable de la formation.....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire de droit administratif**

Président .....	L'hon. André Cloutier
Membres.....	L'hon. Michel A. Pinsonnault
	L'hon. Jean-François Gosselin
	L'hon. Daniel Lavoie
	L'hon. Danielle Côté
	L'hon. Michel Simard, juge en chef adjoint
Responsable de la formation.....	L'hon. Micheline Dufour

**Séminaire de formation en volet international**

Président .....	L'hon. Claude H. Chicoine
Membre .....	L'hon. Claude C. Boulanger
Responsable de la formation.....	L'hon. Micheline Dufour

## ANNEXE 3

## Juges membres de la Division administrative et d'appel

Juge responsable	L'hon. André Cloutier
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	L'hon. Claude P. Bigué
Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	L'hon. Gabriel de Pokomandy
Estrie	L'hon. Pierre Bachand L'hon. Danielle Côté L'hon. Patrick Théroux
Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle	L'hon. Valmont Beaulieu L'hon. Richard Landry
Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec	L'hon. Pierre Labbé
Montréal	L'hon. Daniel Dortéus L'hon. Yves Hamel L'hon. Martin Hébert L'hon. Jean-F. Keable L'hon. Gilles Lareau L'hon. Jacques Paquet L'hon. Michel A. Pinsonnault L'hon. Diane Quenneville L'hon. André Renaud L'hon. Henri Richard L'hon. Mark Shamie L'hon. Christian M. Tremblay
Outaouais	L'hon. Jean-François Gosselin L'hon. Serge Laurin
Québec-Chaudière-Appalaches	L'hon. R. Peter Bradley L'hon. André Cloutier L'hon. Pierre Coderre L'hon. François Godbout L'hon. Daniel Lavoie L'hon. Michael Sheehan
Saguenay-Lac-Saint-Jean	L'hon. Maurice Abud L'hon. Pierre Lortie

## ANNEXE 4

**Juges membres de comités extérieurs**Du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008

Nom du juge	Région	Activité/Comité
L'hon. Maurice Abud	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Comité Barreau – magistrature, direction régionale en matière criminelle et civile  Table de concertation régionale avec le Barreau, des représentants du Directeur des poursuites criminelles et pénales, etc.
L'hon. Normand Amyot	Montréal	Conseil d'administration de la Conférence des juges du Québec
L'hon. Pierre E. Audet	Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	Comité chargé d'analyser un « processus type d'opération » concernant les petites créances dans la région de Laval
L'hon. Michel L. Auger	Québec–Chaudière-Appalaches	Conférence des juges du Québec
L'hon. Armando Aznar	Montréal	Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre civile et Barreau de Montréal
L'hon. Michel Babin	Québec–Chaudière-Appalaches	Association canadienne des juges de cours provinciales
L'hon. Pierre Bachand	Estrie	Table de concertation en matière de sécurité de la région de l'Estrie
L'hon. Normand Bastien	Montréal	Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse et Barreau de Montréal  Participation à une activité dans le cadre du salon Visez droit
L'hon. Lucille Beauchemin	Montréal	Conférencière au séminaire du Centre international de criminologie comparée  Deux rencontres avec étudiants : Centre jeunesse et Bureau des poursuites criminelles et pénales
L'hon. Jean-Pierre Bonin	Montréal	Représentant de la Cour et membre de l'exécutif du comité du Programme national de consultation
L'hon. Omer Boudreau	Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	Comité chargé d'organiser les Journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre
L'hon. François Bousquet	Montréal	Barreau du Québec, programme de formation : deux conférences sur les attentes des juges à l'égard des plaideurs
L'hon. Jean-Paul Braun	Montréal	Représentant de la Cour du comité organisateur d'une activité de financement de la halte-garderie de la Chambre de la jeunesse  Maître de stage d'un étudiant en troisième année de droit

## Suite de l'Annexe 4

Nom du juge	Région	Activité/Comité
L'hon. Alain Breault	Montréal	Fondation du Barreau du Québec (gouverneur) Association du Barreau canadien (membre) Association des diplômés et diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke Le Réseau de l'Université de Sherbrooke Fondation du Séminaire de Sherbrooke
L'hon. Carole Brosseau	Montréal	Formation pour stagiaires en service social et en criminologie (Centre jeunesse de Montréal et Institut universitaire de Montréal) Collaboration avec l'organisme Éducaloi
L'hon. David L. Cameron	Montréal	Participation au tribunal-école de la Faculté de droit de l'Université McGill
L'hon. Paul Casgrain	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Comité Barreau – magistrature, direction régionale dans les matières relatives à la jeunesse
L'hon. Élisabeth Corte	Montréal	Accueil à la Cour d'étudiants de cinquième secondaire et de l'École de criminologie Participation à une activité dans le cadre du salon Visez droit Concours de plaidoirie Coupe Gale, Université de Montréal : sélection des étudiants Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre criminelle et Barreau de Montréal Comité de liaison du Service de police de la Ville de Montréal Représentante de la Cour à la Table intersectorielle de psychiatrie légale de Montréal Comité consultatif de la Société de criminologie du Québec Association canadienne des juges de cours provinciales, programme de formation, Lac Carling
L'hon. Sylvain Coutlée	Montréal	Maitre de stage d'un étudiant en troisième année de droit
L'hon. Oscar d'Amours	Montréal	Conseil d'administration de la Fondation Charles-Coderre et du Fonds Charles-Coderre Comité scientifique de la Fondation Charles-Coderre (préparation des Journées de formation pluridisciplinaire Charles-Coderre) Membre du Bureau exécutif de l'Association des magistrats de la jeunesse et de la famille Autres participations <i>ad hoc</i> à l'Institut international des droits de l'enfant de Sion, en Suisse (sur la justice des mineurs et la création d'une maîtrise en droit de l'enfant)

## Suite de l'Annexe 4

Nom du juge	Région	Activité/Comité
		Membre du comité scientifique du Colloque sur le droit de la famille, organisé par la Fédération des associations juristes d'expression française de common law (FAJEF) et par l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
L'hon. René de la Sablonnière	Québec–Chaudière-Appalaches	Centre canadien des technologies judiciaires Comité canadien pour une gestion efficace en matière criminelle
L'hon. Antonio De Michele	Montréal	Maitre de stage d'un étudiant en troisième année de droit Participant au programme de simulation de procès (Faculté de droit de l'Université de Montréal)
L'hon. Gabriel de Pokomandy	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Conférence des juges du Québec
L'hon. Daniel Dortélus	Montréal	Maitre de stage d'un étudiant en troisième année de droit
L'hon. Sylvie Durand	Montréal	Conférencière au symposium des juges municipaux Conseil consultatif de la Société de criminologie du Québec
L'hon. Jean-B. Falardeau	Montréal	Accueil à la Cour d'étudiants du secondaire
L'hon. Lise Gaboury	Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	Comité des petites créances
L'hon. Guy Gagnon	Québec–Chaudière-Appalaches	Conseil canadien de la magistrature sur l'autonomie administrative
L'hon. Gilles Garneau	Montréal	Auteur du volume <i>Répertoire de jurisprudence pénale</i> (deux tomes)
L'hon. Françoise Garneau-Fournier	Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle	Conférence des juges du Québec
L'hon. Gilles Gendron	Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	Membre du Conseil de la magistrature
L'hon. François J. Godbout	Montréal	Membre du conseil d'administration du Centre Marcel-De la Sablonnière
L'hon. Louis Grégoire	Montréal	Atelier-conférence en techniques policières au Collège de Maisonneuve Tribunal-école des étudiants en criminologie à l'Université de Montréal Tribunal-école des stagiaires des Centres jeunesse en psychoéducation Conférences pour les étudiants en sciences sociales à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

## Suite de l'Annexe 4

Nom du juge	Région	Activité/Comité
		Cours, lac Carling, atelier concernant la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)</i>
L'hon. Suzanne Handman	Montréal	Formatrice invitée par le Groupement des magistrats européens pour la médiation (GEMME)
L'hon. Patrick Healy	Montréal	Rédacteur en chef de la <i>Revue canadienne de droit pénal</i> Conférencier, Institut national de la magistrature Président du jury au concours de plaidoirie, Association du jeune Barreau de Montréal, Conseil canadien de la magistrature, comité permanent sur les directives aux jurés Conférencier, Faculté de droit, Université McGill
L'hon. Ann-Marie Jones	Montréal	Maitre de stage d'un étudiant en troisième année de droit Exposé sur la Cour du Québec et le rôle du juge à la Chambre de la jeunesse à des étudiants en service social Exposé aux étudiants du Collège Vanier Exposé aux étudiants de cinquième secondaire du Collège Notre-Dame
L'hon. Jean-F. Keable	Montréal	Comité de la Conférence des juges du Québec
L'hon. Richard Laflamme	Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	Comité du congrès 2008 Conférence des juges du Québec
L'hon. Claude Leblond	Montréal	Maitre de stage d'un étudiant en troisième année de droit Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre criminelle et Barreau de Montréal Conseil d'administration et comité de la Conférence des juges du Québec
L'hon. Guy Lecompte	Montréal	Enseignement, Université de Sherbrooke
L'hon. Denyse Leduc	Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec	Table sociojudiciaire Table de concertation du Nord Comité consultatif jeunesse
L'hon. Louis A. Legault	Montréal	Co-président de tribunaux-école avec avocats ABC Québec pour les commissions scolaires Lester-B-Pearson et Wilfrid-Laurier, plusieurs collèges privés et un centre communautaire Accueil à la cour d'étudiants de niveaux secondaire, collégial et universitaire Supervision informelle d'un stage d'une étudiante à la maîtrise en droit de Lille (France) Conférence sur la Peine – aux étudiants en psychologie de l'Université Concordia

Suite de l'Annexe 4

Nom du juge	Région	Activité/Comité
L'hon. Gérald Locas	Montréal	<i>American Judges Association</i> (membre aussi du <i>Board of Governors</i> ) <i>American Judges Foundation</i> <i>Lord Reading Law Society</i>
L'hon. Pierre Lortie	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Comité Barreau – magistrature, direction régionale en matière civile
L'hon. François Marchand	Estrie	Conférence des juges du Québec
L'hon. Robert Marchi	Montréal	Conférence Association canadienne des juges de cours provinciales (ACJCP), Vancouver : présidence d'une table ronde sur la remise en liberté en matière de violence conjugale Coupe Sopinka, Université de Montréal : évaluation des étudiants en vue de la compétition nationale ACJCP, Ottawa : formation des formateurs ACJCP, programme de formation, Carling Lake : en vue de prendre la relève de la juge Élisabeth Corte
L'hon. Rolande Matte	Montréal	Représentante de la Cour à la Table de concertation en violence conjugale de Montréal
L'hon. Michel Mercier	Montréal	Table de concertation en matière criminelle Table de concertation en matière de sécurité Comité à la construction du palais Conférence des juges du Québec
L'hon. Hélène V. Morin	Montréal	Participation à une activité dans le cadre du salon Visez droit
L'hon. Jacques Paquet	Montréal	Présidence de la cérémonie d'assermentation des candidats à l'exercice de la profession d'huissier de justice École du Barreau du Québec : animation de deux ateliers sur la conférence de règlement à l'amiable Conférencier au congrès du Barreau du Québec Représentant de la Cour au sous-comité magistrature – justice – Barreau sur les expertises
L'hon. André Perreault	Montréal	Service des poursuites pénales du Canada, conférence : <i>Plaidoirie – attentes des juges envers le ministère public</i> Délégation de juges rwandais – atelier d'échanges École du Barreau du Québec, relecture des questions d'examen de droit criminel Congrès du Barreau du Québec – entrevue vidéo : <i>Comment convaincre le juge ?</i> Concours de la Coupe Gale

## Suite de l'Annexe 4

Nom du juge	Région	Activité/Comité
		Association du Barreau canadien, division Québec, tribunal-école: programme d'enseignement aux étudiants du secondaire  Symposium des juges municipaux, conférence: <i>Le contre-interrogatoire sur les déclarations antérieures</i>
L'hon. Odette Perron	Montréal	Coéditrice du <i>Journal des juges provinciaux</i> pour l'Association canadienne des juges de cours provinciales (ACJCP)  Membre de l'équipe des formateurs du séminaire sur la formulation de jugements offert aux juges de paix magistrats
L'hon. Michel A. Pinsonnault	Montréal	Conférence des anciens bâtonniers de Montréal  Maitre de stage d'un étudiant en troisième année de droit
L'hon. Viviane Primeau	Montréal	Table de concertation dans les matières relatives à la jeunesse dans le district de Saint-Hyacinthe
L'hon. Louise Provost	Montréal	Présentation de l'histoire du Tribunal des professions à un groupe de juristes de la mission chilienne au Québec  Présentation lors du lancement du premier Code des professions annoté
L'hon. Lucie Rondeau	Québec–Chaudière-Appalaches	Table de concertation dans les matières relatives à la jeunesse
L'hon. Jacques R. Roy	Montréal	Conseil d'administration de la Conférence des juges du Québec  Présidence de la Conférence des juges du Québec  Université de Montréal: trois cours sur le droit de la jeunesse aux étudiants de troisième année de droit  Préparation du tribunal-école pour les mêmes étudiants
L'hon. Denis Saulnier	Montréal	Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse et Barreau de Montréal
L'hon. Mark Shamie	Montréal	Accueil à la Cour d'étudiants du Barreau du Québec
L'hon. Christian M. Tremblay	Montréal	Conseil d'administration de la Conférence des juges du Québec  Comité de liaison de la Cour du Québec, Chambre civile et Barreau de Montréal  Maitre de stage d'un étudiant de troisième année de droit
L'hon. Mario Tremblay	Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	Représentation de la région de Québec à l'Association québécoise pour l'intégration sociale
L'hon. Suzanne Vadboncoeur	Montréal	Conférence aux étudiants de la Faculté de droit de l'Université McGill: <i>La réalité des vices cachés à la Cour du Québec</i>

## Suite de l'Annexe 4

Nom du juge	Région	Activité/Comité
		Présidence de la XVIII <sup>e</sup> Conférence internationale et multidisciplinaire des gens de justice (CIMGJ), tenue en Égypte
L'hon. Ruth Veillet	Montréal	Comités de liaison de la Cour du Québec, de la Chambre civile, de la Chambre criminelle, de la Chambre de la jeunesse et du Barreau de Montréal  Comité de liaison du Service de police de la Ville de Montréal  Comité de sécurité de la Direction des services judiciaires de la Métropole  Comité de la Conférence des juges
L'hon. Julie Veilleux	Montréal	Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat du Barreau de Montréal  Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats du Barreau du Québec  Séminaire de techniques de plaidoirie à Sherbrooke  Participation à la vidéo préparée en prévision d'un atelier sur les techniques de plaidoirie offert au congrès du Barreau du Québec  Maître de stage d'un étudiant de troisième année de droit
L'hon. Junita Westmoreland-Traoré	Montréal	Membre du conseil du chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges  Coprésidente du comité sur l'égalité et la diversité de l'Association canadienne des juges de cours provinciales
L'hon. Embert Whittom	Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Comité sur la visioconférence  Comité régional sur la sécurité (la plupart des juges de cette région participent à l'un de ces comités)
L'hon. Dominique Wilhelmy	Montréal	Comité de la Conférence des juges du Québec

## ANNEXE 5

**Juges membres de comités de la Cour**

Comité consultatif sur la formation

Comité consultatif sur les dépenses de fonction et les frais de déplacement des juges de la Cour du Québec

Comité sur la justice autochtone

Comité sur les journées de droit criminel

Comité sur les journées de droit civil

Comité sur les journées de droit de la jeunesse

Comité sur les réalités sociales

Comité sur l'accueil des nouveaux juges

Comité sur la conduite du procès

Comité sur la formulation du jugement I

Comité sur la conférence de règlement à l'amiable en matière civile

Comité sur la conférence de règlement à l'amiable en matière jeunesse

Comité consultatif en matière de jeunesse

Comité sur la préparation à la retraite

Comité sur les formulaires utilisés par les juges de paix magistrats

Comité sur la Charte et les différentes formes de discrimination

Comité sur la révision du Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges

Comité éditorial du Guide pratique de droit criminel et pénal

Comité pour le soutien administratif des juges coordonnateurs

Comité consultatif pour la formation des juges de paix magistrats

Comité-conseil sur les communications

Comité sur l'évaluation du processus judiciaire en matière pénale

Comité chargé d'analyser un document de la Cour supérieure intitulé « Rapport du Comité sur la faisabilité d'un Tribunal unifié de la famille à la Cour supérieure »

Comité de réflexion sur le processus de nomination des juges en chef

Comité pour une gestion efficace en matière civile, administrative et d'appel et petites créances

Comité sur le programme de mentorat judiciaire pour la Cour du Québec

Comité sur le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Cour du Québec

Comité sur la formation des formateurs

Comité sur le séminaire en informatique

Comité sur le séminaire d'initiation au droit de la jeunesse

Comité sur le séminaire de droit administratif

Comité sur le séminaire de formation en volet international

Comité sur le traitement judiciaire des clientèles ayant des problématiques particulières

Comité sur les délais cibles

## ANNEXE 6

## Liste des juges qui participent à des comités de la Cour

L'hon. Maurice Abud	L'hon. Judith Landry
L'hon. Normand Amyot	L'hon. Rosaire Larouche
L'hon. Jean-Paul Aubin	L'hon. Michel Lassonde
L'hon. Pierre E. Audet	L'hon. Denis Lavergne
L'hon. Armando Aznar	L'hon. Daniel Lavoie
L'hon. Claude P. Bigué	L'hon. Claude Leblond
L'hon. Lina Bond	L'hon. Denyse Leduc
L'hon. Jean-Pierre Bonin	L'hon. Michèle Lefebvre
L'hon. Omer Boudreau	L'hon. Robert Marchi
L'hon. Hélène Bouillon	L'hon. Alain Morand
L'hon. Claude C. Boulanger	L'hon. Jacques Paquet
L'hon. François Bousquet	L'hon. Ellen Paré
L'hon. Jean-Pierre Boyer	L'hon. Michel Parent
L'hon. Carole Brosseau	L'hon. Michèle Pauzé
L'hon. Paul Casgrain	L'hon. Chantale Pelletier
L'hon. Conrad Chapdelaine	L'hon. André Perreault
L'hon. Claude H. Chicoine	L'hon. Michel A. Pinsonnault
L'hon. André Cloutier	L'hon. Vivianne Primeau
L'hon. Élisabeth Corte	L'hon. Robert Proulx
L'hon. Danielle Côté	L'hon. Carol Richer
L'hon. Richard Côté	L'hon. Lucie Rondeau
L'hon. Sylvain Coutlée	L'hon. Pierre L. Rousseau
L'hon. René de la Sablonnière	L'hon. Jean-Pierre Saintonge
L'hon. Linda Despots	L'hon. Denis Saulnier
L'hon. Jean-François Dionne	L'hon. Michel Simard
L'hon. Colette Duford	L'hon. Chantal Sirois
L'hon. Micheline Dufour	L'hon. Michèle Toupin
L'hon. Monique Fradette	L'hon. Claude Tremblay
L'hon. Maurice Galarneau	L'hon. Mario Tremblay
L'hon. Paule Gaumond	L'hon. Jacques Trudel
L'hon. François Godbout	L'hon. Ruth Veillet
L'hon. Jean-François Gosselin	L'hon. Pierre Verdon
L'hon. Ann-Marie Jones	L'hon. Suzanne Villeneuve
L'hon. Gérald Laforest	L'hon. Juanita Westmoreland-Traoré
L'hon. Guy Lambert	L'hon. Embert Whittom

## ANNEXE 7

**Appels de candidatures à la Cour du Québec**

Le volet « Appels de candidatures à la Cour du Québec » fait état des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec. Il y est également fait mention des conditions d'admissibilité pour soumettre sa candidature, et des règles établies concernant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges.

Les postes de juges qui font l'objet d'un concours de sélection sont présentés sous forme d'un tableau indiquant les lieu et matière(s) concernés ainsi que les dates importantes à connaître, comme la date de publication du concours et la date limite pour soumettre sa candidature. On y retrouve également le numéro de concours attribué par le ministère de la Justice. Finalement, l'identité du nouveau juge et sa date d'entrée en fonction y sont indiquées dès qu'elles sont connues. Le tableau est régulièrement mis à jour, de manière à présenter les renseignements les plus récents.

**Quelles sont les personnes aptes à exercer la fonction de juge?**

Article 87 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q., chapitre T-16) :

« Les juges sont nommés parmi les avocats ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans.

**Années requises**

Peuvent être considérées les années au cours desquelles une personne a acquis une expérience juridique pertinente après l'obtention d'un diplôme d'admission au Barreau du Québec ou d'un certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat au Québec. »

**Procédure de sélection des juges**

Le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*, de la *Loi sur les Tribunaux judiciaires* (L.R.Q., c. T-16, r. 5), prévoit que :

« Lorsqu'un juge doit être nommé, le ministre fait alors publier dans les 6 mois qui précèdent la vacance qui doit être comblée, un avis dans le journal du Barreau du Québec ou un journal national, régional ou local invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature à la procédure de sélection et informant toute personne qu'elle peut proposer la candidature d'une personne qu'elle estime apte à exercer la fonction de juge. »

« L'avis indique :

- a) la cour où il y a une vacance;
- b) le district judiciaire et l'endroit où la résidence du juge sera fixée;
- c) la date avant laquelle une personne doit soumettre sa candidature au coordonnateur.

L'avis peut aussi indiquer le fait que le juge exercera ses fonctions à titre de membre d'un organisme ou d'un tribunal administratif, notamment du Tribunal du travail. »

## Tableau des postes de juges à pourvoir à la Cour du Québec

Révisé et mis à jour le 1<sup>er</sup> octobre 2008

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Québec Chambre civile	Québec Chambre civile (Michel St-Hilaire)	20 mars 2006	25 novembre 2005	1 <sup>er</sup> mars 2006	17 mars 2006 CQ-184	9 mai 2006	12 juillet 2006	Pierre Coderre 15 février 2007
Valleyfield Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambre de la jeunesse (Andrée Ruffo)	18 mai 2006	12 juin 2006 et 28 juin 2006	1 <sup>er</sup> septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-190	11 octobre 2006	18 décembre 2006	Gilbert Lanthier 4 octobre 2007
Sherbrooke Chambres civile, criminelle et pénale	Sherbrooke Chambre criminelle et pénale (Gabriel Lassonde)	7 juillet 2006	30 janvier 2006	1 <sup>er</sup> avril 2006	21 avril 2006 CQ-186	30 mai 2006	11 juillet 2006	Paul Dunnigan 8 août 2007
Longueuil Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambre de la jeunesse (Pierre G. Dorion)	28 décembre 2006	28 juin 2006	1 <sup>er</sup> septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-189	4 octobre 2006	22 décembre 2006	Nancy Moreau 28 juin 2007
Longueuil Chambre de la jeunesse	Longueuil Chambres de la jeunesse et civile (Oscar d'Amours)	28 décembre 2006	28 juin 2006	1 <sup>er</sup> septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-189	4 octobre 2006	22 décembre 2006	Mario Gervais 31 janvier 2007
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Joseph Tarasofsky)	29 décembre 2006	28 juin 2006	1 <sup>er</sup> septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-191	4 octobre 2006	1 <sup>er</sup> décembre 2006	Manon Ouimet 15 février 2007
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Jacques Lachapelle)	30 décembre 2006	28 juin 2006	1 <sup>er</sup> septembre 2006	22 septembre 2006 CQ-192	4 octobre 2006	5 décembre 2006	Marie Michelle Lavigne 28 juin 2007
Gatineau Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Ginette Durand-Brault)	30 décembre 2006	7 août 2006	1 <sup>er</sup> octobre 2006	25 octobre 2006 CQ-193	14 novembre 2006	15 janvier 2007	Rosemarie Millar 21 juin 2007
Amos Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse, Grand Nord	Joliette Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Paul Grégoire)	30 décembre 2006	3 août 2006 et 7 février 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007	23 mars 2007 CQ-196	5 juin 2007	9 juillet 2007	Jean-Pierre Gervais 4 octobre 2007
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse (Céline Pelletier)	5 mars 2007	16 novembre 2006	1 <sup>er</sup> janvier 2007	26 janvier 2007 CQ-195	7 mars 2007	10 mai 2007	Patrice Hurtubise 4 octobre 2007
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Jean-Pierre Lortie)	28 avril 2007	16 novembre 2006	1 <sup>er</sup> janvier 2007	26 janvier 2007 CQ-194	14 mars 2007	24 mai 2007	Patrick Healy 4 octobre 2007
Saguenay Chambres de la jeunesse, civile et criminelle et pénale	Chicoutimi Chambre de la jeunesse (Bernard Gagnon)	29 mai 2007	30 novembre 2006	1 <sup>er</sup> mars 2007	23 mars 2007 CQ-198	12 octobre 2007	29 novembre 2007	Doris Thibault 16 janvier 2008
Québec Chambre criminelle et pénale	Québec Chambre criminelle et pénale (Jean Drouin)	30 mai 2007	9 janvier 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007	23 mars 2007 CQ-197	3 octobre 2007	5 décembre 2007	Christian Boulet 7 mai 2008

Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (René Roy)	23 juillet 2007	9 janvier 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007	23 mars 2007 CQ-199	3 octobre 2007	10 décembre 2007	Gilles Lareau 1 <sup>er</sup> février 2008
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Raoul P. Barbe)	4 août 2007	9 janvier 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007	23 mars 2007 CQ-199	3 octobre 2007	10 décembre 2007	David L. Cameron 7 février 2008
Montréal Chambre civile	Montréal Chambre civile (Simon Brossard)	9 août 2007	9 janvier 2007	1 <sup>er</sup> mars 2007	23 mars 2007 CQ-199	3 octobre 2007	10 décembre 2007	Sylvie Lachapelle 1 <sup>er</sup> février 2008
Trois-Rivières Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Trois-Rivières Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse (Gilles Bergeron)	30 décembre 2007	26 juin 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2007	21 septembre 2007 CQ-200	12 octobre 2007	5 décembre 2007	Jacques Lacoursière 13 mars 2008
Laval Chambres civile et de la jeunesse	Montréal Chambre civile (Jean-Pierre Bourduas)	30 décembre 2007	25 octobre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2007	21 décembre 2007 CQ-202	8 février 2008	20 mars 2008	Julie Messier 7 mai 2008
Montréal Chambre criminelle et pénale	Montréal Chambre criminelle et pénale (Raymonde Verreault)	18 février 2008	19 septembre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2007	21 décembre 2007 CQ-203	6 février 2008	11 avril 2008	Salvatore Mascia 25 juin 2008
Sherbrooke Chambre de la jeunesse	Sherbrooke Chambre de la jeunesse (Lise Dubé)	1 <sup>er</sup> mars 2008	26 juin 2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008	24 octobre 2008 CQ-216			
Longueuil Chambre civile	Longueuil Chambre civile (Michel Lassonde)	10 mars 2008	19 septembre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2007	21 décembre 2007 CQ-204	5 mars 2008	9 mai 2008	Claude Laporte 17 septembre 2008
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (François J. Godbout)	10 avril 2008	18 octobre 2007	1 <sup>er</sup> janvier 2008	31 janvier 2008 CQ-206	26 février 2008	23 avril 2008	Taya di Pietro 25 juin 2008
Granby Chambres civile et criminelle et pénale	Granby Chambres civile et criminelle et pénale (Donald Bissonnette)	24 avril 2008	18 octobre 2007	1 <sup>er</sup> janvier 2008	31 janvier 2008 CQ-205	27 février 2008	14 mai 2008	Serge Champoux 25 juin 2008
Montréal Chambre de la jeunesse	Montréal Chambre de la jeunesse (Jacques R. Roy)	26 mai 2008	18 octobre 2007	1 <sup>er</sup> janvier 2008	31 janvier 2008 CQ-206	26 février 2008	23 avril 2008	Jacques A. Nadeau 1 <sup>er</sup> octobre 2008
Québec Chambre criminelle et pénale	Québec Chambre criminelle et pénale (André C. Cartier)	1 <sup>er</sup> juin 2008	28 décembre 2007	1 <sup>er</sup> mars 2008	28 mars 2008 CQ-207	13 mars 2008	2 juin 2008	
Saint-Jean- sur-Richelieu Chambres civile et criminelle et pénale	Saint-Jean- sur-Richelieu Chambres civile et criminelle et pénale (Yvan Mayrand)	18 novembre 2008	20 mai 2008 23 mai 2008	1 <sup>er</sup> août 2008	29 août 2008 CQ-208			
Joliette Chambres civile et de la jeunesse	Joliette Chambre civile (Monique Sylvestre)	25 novembre 2008	23 mai 2008	1 <sup>er</sup> août 2008	29 août 2008 CQ-209			
Laval Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	Québec Chambre criminelle et pénale (Narcisse Proulx)	23 décembre 2008	8 juillet 2008					

## Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
<b>Baie-Comeau</b> Chambres criminelle et pénale, civile et de la jeunesse	<b>Québec</b> Chambre de la jeunesse (André Sirois)	27 décembre 2008	27 juin 2008 18 août 2008	1 <sup>er</sup> août 2008	29 août 2008 CO-210			
<b>Saint-Jean-sur-Richelieu</b> Chambres criminelle et pénale, et de la jeunesse	<b>Saint-Jean-sur-Richelieu</b> Chambre criminelle et pénale (Lucien Roy)	29 décembre 2008	27 juin 2008 8 juillet 2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008	24 octobre 2008 CO-217			
<b>Longueuil</b> Chambre criminelle et pénale	<b>Longueuil</b> Chambre criminelle et pénale (Denis Bouchard)	29 décembre 2008	27 juin 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008	26 septembre 2008 CO-211			
<b>Montréal</b> Chambre criminelle et pénale	<b>Montréal</b> Chambre de la jeunesse (Nicole Bernier)	30 décembre 2008	27 juin 2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008	24 octobre 2008 CO-218			
<b>Québec</b> Chambre civile	<b>Québec</b> Chambre civile (André G. Gobeil)	30 décembre 2008	27 juin 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008	26 septembre 2008 CO-213			
<b>Trois-Rivières</b> Chambres civile et de la jeunesse	<b>Trois-Rivières</b> Chambre civile (Serge Gagnon)	30 décembre 2008	27 juin 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008	26 septembre 2008 CO-214			
<b>Sherbrooke</b> Chambre criminelle et pénale	<b>Sherbrooke</b> Chambre criminelle et pénale (Michel J. Côté)	30 décembre 2008	12 août 2008	1 <sup>er</sup> octobre 2008	24 octobre 2008 CO-219			
<b>Saguenay</b> Chambres civile, criminelle et pénale et de la jeunesse	<b>Jonquière</b> Chambres civile et criminelle et pénale (Jean-Yves Tremblay)	31 décembre 2008	27 juin 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008	26 septembre 2008 CO-215			
<b>Salaberry-de-Valleyfield</b> Chambre criminelle et pénale	<b>Salaberry-de-Valleyfield</b> Chambre criminelle et pénale (Robert Lafontaine)	4 janvier 2009	27 juin 2008 8 juillet 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008	26 septembre 2008 CO-212			
<b>Saguenay</b> Chambres civile et criminelle et pénale	<b>Saguenay</b> Chambres civile et criminelle et pénale (Louis-Charles Fournier)	11 janvier 2009	27 juin 2008	1 <sup>er</sup> septembre 2008	26 septembre 2008 CO-215			
<b>Laval</b> Chambres criminelle et pénale et de la jeunesse	<b>Laval</b> Chambre criminelle et pénale (Michel Duceppe)	3 mars 2009	2 septembre 2009	1 <sup>er</sup> octobre 2008	24 octobre 2008 CO-220			
	<b>Québec</b> Chambre civile (Michel Simard)	28 avril 2009						
	<b>Rouyn-Noranda</b> Chambre de la jeunesse (Gilles Gendron)	4 mai 2009						
	<b>Drummondville</b> Chambres civile et criminelle et pénale (Gilles Gagnon)	18 mai 2009						

## Suite du tableau

Poste à pourvoir (ville et chambre[s])	Origine du poste à pourvoir	Date de vacance du poste	Date de demande de publication par le juge en chef	Date de publication dans le <i>Journal du Barreau</i>	Date limite pour soumettre sa candidature et numéro du concours	Date de formation du comité de sélection	Date du rapport du comité de sélection au ministre	Nom du nouveau juge et date de sa nomination
	<b>Sorel-Tracy</b> Chambre criminelle et pénale (Ronald Dudemaine)	23 mai 2009						
	<b>Saint-Hyacinthe</b> Chambres civile et criminelle et pénale (Denis Robert)	18 septembre 2009						
	<b>Québec</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2010						
	<b>Matane</b>	10 avril 2010						
	<b>Rimouski</b>	2 mai 2010						
	<b>Rivière-du-Loup</b>	7 juillet 2010						
	<b>Québec</b>	13 août 2010						

Note: Les informations contenues dans la présente section sont publiées à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'affichage officiel des postes de juges à pourvoir, prévu au *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges*.

